

BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. Robert de Caix de Saint-Aymour; Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle;
Henry Bidou; Charles Mourey, etc., etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris

SOMMAIRE

7 ^e liste des souscripteurs.....	269
L'affaire de Koueït, par HENRI DE PEYERIMHOFF.....	270
Le retour du général Voyron.....	272
Les obsèques du prince Henri d'Orléans.....	273
La mort de l'émir d'Afghanistan, par E. PAYEN.....	275
Les Anglais dans les mers de Chine: Bornéo, par GASTON ROUVIER.....	276
Les possibilités économiques de l'Indo-Chine (Suite), par PIERRE PADARAN.....	282
Asie Française: Le commerce de l'Indo-Chine pendant le 1 ^{er} trimestre de 1901. — Le commerce entre le Yunnan et Hong-kong par le Tonkin. — Mouvement de la navigation en Annam, au Ton- kin et en Cochinchine. — Les troubles du Laos. — La pêche dans le Grand-Lac du Cambodge. — Un nouveau service de navigation entre la France et l'Indo-Chine.....	291
Siam: La France et le développement économique du Siam.....	295
Chine: Les négociations commerciales. — L'Angle- terre et la vallée du Yang-tsé.....	296
Corée: Le développement économique. — L'em- prunt coréen.....	300
Japon: Le mouvement commercial. — La politique japonaise en Chine et en Corée.....	300
Asie Russe: Les Russes en Mandchourie. — Le chemin de fer d'Orenbourg à Tachkent.....	302
Turquie: L'incident franco-turc. — En Arménie. — Les vins français en Turquie. — Modification du tarif douanier. — L'expédition d'Aden. — Les Allemands dans la mer Rouge. — Les phares de la mer Rouge. — Mouvement commercial du port de Bassora en 1899.....	306
Perse: Les douanes dans le golfe Persique. — Le nouveau service de navigation entre la Russie et le golfe Persique. — La Société franco-persane. — La situation économique du vilayet de Ma- mouret-oul-Aziz.....	310
Asie Anglaise: La défense des frontières anglo- indiennes du Nord-Ouest. — L'industrie de la filature et du tissage des cotons aux Indes. — Les Etablissements des Détroits.....	312
Australie: La peste. — Don à la bibliothèque de Nouméa.....	313
Nominations officielles.....	314
Bibliographie.....	315

CARTES

Carte du golfe Persique.....	274
Carte des possessions anglaises à Bornéo.....	277

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux Publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

7^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS

<i>Report du Bulletin n° 6.</i> . . .	40.558	»
MM.		
Julien Potin, à Paris.	25	»
Société générale de Crédit industriel et commercial.	200	»
Le capitaine Sadorge, de l'état-ma- jor des troupes de l'Afrique Occi- dentale.	15	»
M ^m e C. Gazan.	12	»
Weil Wormser, à Paris.	25	»
Gonse, à Paris.	12	»
Saltarel, à Paris.	12	»
Chambre de commerce de Lille. . .	100	»
Le capitaine Raffié, des tirailleurs annamites.	15	»
<i>A reporter.</i> . . .	40.974	»

<i>Report.</i>	40.974 »
Georges Comte, à Saïgon.	12 »
Le commandant Jean Lassalle, chef du bureau militaire du gouver- nement général, Hanoï.	25 »
François Laurens, président de la Chambre de commerce française, Valencia.	25 »
Le commandant Lavenir, sous-chef d'état-major, à Tananarive.	12 »
Dusserré, officier d'administration d'artillerie coloniale.	12 »
De Belloy, lieutenant de vaisseau commandant l' <i>Alouette</i>	25 »
Bibliothèque de MM. les officiers du 7 ^e colonial.	20 »
Le capitaine B. Cédié, de l'artillerie coloniale.	12 »
Société de construction de chemins de fer indo-chinois.	300 »
Le lieutenant Michaut, de l'infanterie coloniale.	12 »
Le lieutenant Latil, du 2 ^e zouaves.	12 »
Roujol, de l'école des Roches.	12 »
Chambre de commerce d'Oran.	25 »
Jules Giraud, président de la Cham- bre de commerce d'Oran.	12 »
Berr, membre de la Chambre de com- merce d'Oran.	12 »
Lallement, — —	12 »
Ben Aïssa Mahieddin. —	12 »
D. Vlasto, à Paris.	200 »
R. P. Canac, des Pères Blancs.	12 »
Louis Lion, ingénieur en chef de la navigation de la Seine.	20 »
Robert Meplain, à Moulins.	12 »
Gros, président de la Chambre de commerce de Chalon-sur-Saône.	25 »
François Lutscher, à Paris.	25 »
Joannès Couvert, Président de la Chambre de commerce du Havre.	40 »
Le Crédit Lyonnais.	300 »
Sylvain Charria, au Tonkin.	12 »
Capitaine de Vos, du 2 ^e tonkinois.	12 »
Jacques de Montfort, planteur au Tonkin.	25 »
Lieutenant Theurey, de l'infanterie coloniale.	12 »
Société des Etains de Kinta.	12 »
A. Barbeyon, du contrôle financier, Hanoï.	12 »
L'Union agricole Calédonienne.	25 »
E. Boyer, enseigne de vaisseau.	12 »
Robert Picot, à Paris	20 »
D. Favette, ingénieur des mines	25 »
Douarche, à Paris.	12 »
Société des Grands Magasins du Louvre	100 »
G. Eiffel, ingénieur, à Paris	100 »
TOTAL.	42.539 »

AVIS IMPORTANT

Pour être adhérent à l'œuvre du Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une souscription quelconque.

1° Les adhérents qui versent une souscription annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

2° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

3° Les adhérents versant une souscription de 12 francs et au-dessus reçoivent le Bulletin du Comité pendant les douze mois qui suivent leur souscription.

L'AFFAIRE DE KOUËÏT

L'incident de Kouëït est sorti brusquement de la pénombre silencieuse qui enveloppe d'ordinaire les choses d'Arabie, sinon pour inquiéter sérieusement les chancelleries, du moins pour occuper avec abondance la presse européenne.

Lorsqu'on apprit, au courant du mois dernier, qu'un croiseur anglais avait interdit formellement à un navire turc de débarquer des hommes dans ce petit port du fond du golfe Persique, distant de Bassora de 150 kilomètres à peine, et qui figurait depuis longtemps sur les cartes de la région, comme une dépendance non seulement politique mais administrative de l'empire ottoman, il y eut un sentiment assez général de surprise. Ceux-là même qui ont suivi la politique d'envahissement méthodique et d'audacieux interventionnisme pratiquée dans le golfe Persique par le gouvernement anglo-indien, ne s'attendaient pas à une action aussi vive et d'apparence aussi risquée.

Les journaux anglais, avec cette admirable discipline qui les fait marcher spontanément au canon, s'employèrent aussitôt à l'expliquer et à la soutenir.

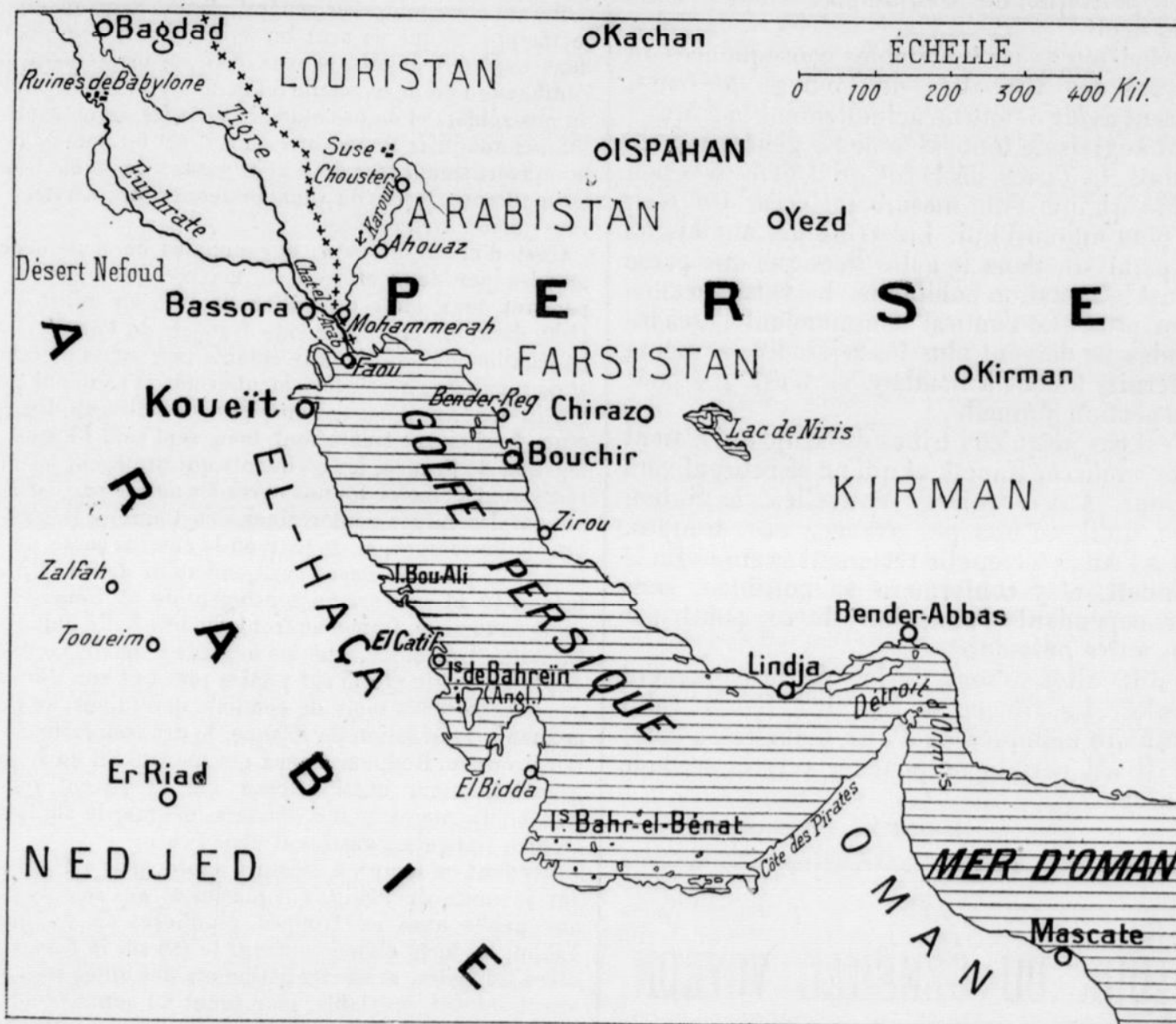
Le cheikh de Kouëït, Mobarek ben Salah, n'avait jamais, à les entendre, dépendu de Constantinople que par les liens d'une suzeraineté purement religieuse. Menacé par son turbulent voisin, l'émir du Nedjd, qui descendait de ses montagnes avec une véritable armée, il l'était aussi par le Sultan qui, profitant de ses embarras, voulait l'asservir. Le vali de Bassora réunissait, dans ce but, des troupes dont les soldats de la corvette turque n'étaient que l'avant-garde. Bientôt il s'agissait de 30.000 hommes, sous les ordres d'Edhem Pacha. Il était naturel que le malheureux cheikh demandât protection à l'Angleterre et celle-ci, gardienne du *statu quo* et de la paix dans le golfe, la lui devait. Elle allait l'assurer. Trois croiseurs anglais, le *Perseus*, le *Marathon* et le *Sphinx*, se rassemblaient dans le golfe Persique; un torpilleur quittait précipitamment Kurrachee pour les rejoindre; l'amiral Bosanquet, commandant l'escadre des Indes, était attendu à Bombay d'où il devait se rendre dans le golfe, sur son vaisseau-amiral, et l'on préparait un envoi de gros canons pour Kouëït. Comme couronnement, la *Gazette de Bombay* an-

nonçait la proclamation prochaine du protectorat. Il y a dans tout cela beaucoup d'inexactitudes et pas mal de bluff.

Le port pêcheur et marchand de Koueït a joui, de tout temps, d'une très large autonomie; mais, de tout temps aussi, il a dépendu de l'empire ottoman. C'est du Sultan que son cheikh reçoit l'investiture, et c'est le drapeau du Sultan qui flotte sur sa casbah. L'idée que la Porte se serait entendue avec Ibn Raschid pour écraser un petit vassal avec laquelle Sultan et ses prédécesseurs ont entretenu

de Bagdad qui a pour l'empire ottoman une importance politique et économique de premier ordre. Il faudrait une cruelle nécessité pour amener le Sultan à l'abandonner à une puissance étrangère.

Si l'on se souvient, en outre, de la part prise par les capitaux et surtout par l'initiative des Allemands dans cette grande entreprise, on comprendra que l'empereur Guillaume ne saurait considérer d'un œil bienveillant et tranquille une combinaison qui mettrait en des mains anglaises le débouché même de la *Deutsche Bagdad Bahn*.



des relations séculaires de bon voisinage, paraît d'une invraisemblance presque bouffonne pour tous ceux qui savent les conflits chroniques du gouvernement ottoman, avec le remuant émir du Nedjd. Les 30.000 hommes d'Edhem Pacha se réduisent de même aux 2 ou 3.000 soldats en garnison à Bassora et le soi-disant envahissement de Koueït s'abaisse, selon toute vraisemblance, à une tentative du vali d'assurer sur place quelques moyens d'action à son contrôle.

Quant à l'idée de la proclamation du protectorat anglais, si tant est qu'elle ait été lancée de Bombay comme un ballon d'essai, il apparaît qu'elle a reçu assez mauvais accueil.

Koueït n'est pas un point perdu de la côte arabe. C'est le meilleur port du fond du golfe Persique et le terminus désigné de ce chemin de fer

Enfin, le gouvernement russe, qui a fait de la pénétration en Perse et de la marche vers la mer une des directions les plus nettes de sa politique orientale, ne laisserait certainement pas sans protestation l'Angleterre déjà installée aux îles Bahrein, à peu près chez elle à Mascate, transformer définitivement le golfe Persique en un lac anglais, en proclamant son protectorat sur Koueït. Le gouvernement anglais heurterait donc de front ce que le *Times* appelle — parlant à la vérité pour ses compatriotes — des droits substantiels et de sérieux intérêts.

A supposer qu'il réussit, il ouvrirait probablement un inextricable conflit de convoitises territoriales.

On vient de dire les raisons que l'Allemagne et la Russie pourraient faire valoir en vue de com-

pensations. Nous-mêmes qui, sans avoir d'intérêts directs très importants dans le golfe Persique, participons, dans une proportion assez forte, à la construction du chemin de fer de Bagdad, qui avons à sauvegarder l'équilibre existant des forces rivales, et à réserver nos chances d'avenir, nous ne saurions, en aucune façon, nous désintéresser d'événements de ce genre. Il serait du devoir du gouvernement de s'assurer, en ce cas, sous l'espèce d'un des ports trop rares de cette région — soit El Catif, soit El Odjejr ou El Bada — le point d'appui politique ou commercial auquel nous aurions droit.

La prévision de ces inévitables conséquences ou la mesure des difficultés de l'œuvre présente, paraissent avoir détourné actuellement le gouvernement anglais de toute idée de ce genre. Dès le 2 octobre, le *Times* déclarait qu'il était très peu probable qu'une telle mesure fût prise. On n'en parle plus aujourd'hui. Les croiseurs anglais ne sont, paraît-il, dans le golfe Persique que parce que c'est leur station habituelle. Le vaisseau amiral non plus que l'amiral commandant l'escadre des Indes ne doivent plus les rejoindre, et même si ce dernier touche à Bombay, ce n'est que pour son inspection annuelle.

Il n'est pas jusqu'aux tribus du Nedjd qui n'aient cessé de menacer Koueït, et qui ne se retirent vers l'intérieur. Aux dernières nouvelles, le Sultan déclare qu'il ne fera pas avancer ses troupes. Quant à l'Angleterre, elle reconnaît sa suzeraineté sur Koueït, et y conformera sa politique, sans tolérer cependant l'annexion de ce point par aucune autre puissance.

Les difficultés se sont, on le voit, brusquement évanouies. Le silence va se faire. Est-ce celui d'une affaire manquée ou d'une maladresse commise? Il est permis de pencher vers la seconde hypothèse.

HENRI DE PEYERIMHOFF.

LE RETOUR DU GÉNÉRAL VOYRON

Le général Voyron a débarqué le 25 septembre à Marseille; il y a été l'objet d'une réception enthousiaste et le ministre de la Marine lui a adressé le discours suivant dans lequel est résumée, d'une manière succincte, l'œuvre du corps expéditionnaire français en Chine :

Mon cher général,

Au nom du gouvernement de la République, qui a bien voulu m'en confier l'agréable mission, et au nom de la marine, qui a eu l'honneur d'organiser l'expédition de Chine, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue en France.

Les souhaits que M. le Président de la République vous adressait, à cette même place, au moment de votre départ pour la Chine, ont été pleinement réalisés : vous nous revenez avec les succès militaires et avec la paix.

Votre rôle et celui de nos belles troupes de la guerre et de la marine ont été celui qui convenait véritablement aux soldats d'un pays où l'on sait unir le souci de l'humanité aux sentiments du patriotisme le plus ardent. Partout où nos soldats et nos marins ont dû combattre, ils ont donné des exemples de bravoure, de vigueur, d'endurance, qui ont provoqué l'admiration générale et dont nous avons été fort heureux de trouver l'écho dans les rapports et les récits de tous les chefs des troupes étrangères. Après les combats, ils ont montré cette modération qui est le témoignage le moins douteux de la force consciente de soi et la caractéristique d'un peuple dont la prétention est de marcher à la tête de la civilisation.

Devant vous, mon cher général, devant vous qui en fûtes le témoin et qui en avez pu suivre sur place l'histoire dans tous ses détails, je veux dire ici brièvement, pour l'édification du pays, quelle fut la conduite de nos marins, de nos soldats et de nos officiers dans les événements militaires auxquels ils ont pris part. C'est un hommage que le Gouvernement leur doit, et ce sera, si je ne me trompe, la meilleure façon de vous remercier des services que vous-même avez rendus.

C'est d'abord, à Pékin, une poignée de matelots commandés par deux officiers de marine, qui tiennent tête pendant deux mois, du milieu de juin au milieu d'août 1900, dans les établissements français du Pétang et dans la légation de France, aux assauts incessants de rebelles et de réguliers chinois fortement armés et soutenus par de l'artillerie. Au Pétang, l'enseigne de vaisseau Henry et cinq marins sur trente sont tués, sept sont blessés. A la légation de France, les bâtiments qui protègent les défenseurs sont démolis les uns après les autres par l'artillerie ou par les mines souterraines des Chinois; le jardin se peuple de tombes, et, le jour où le combat cesse, le lieutenant de vaisseau Darcy avait eu autour de lui 11 marins tués et 19 blessés sur un contingent de 45 hommes, et il avait vu tomber, frappé au front par une balle chinoise, le capitaine Labrousse, que les hasards d'un voyage avaient conduit à Pékin et qui sut y faire plus que son devoir.

Après ces deux mois de combats quotidiens, au Pétang comme à la légation de France, le drapeau français flotait invaincu. Honneur à ceux qui moururent en le protégeant! Honneur aussi à ceux qui le purent remettre intact aux mains de nos officiers lorsque, le 15 août, les troupes françaises entrèrent dans Pékin.

Pendant ce temps, à Takou d'abord, puis à Tien-tsin et sur la route de Pékin, nos marins et nos soldats étaient aux prises avec les troupes régulières de la Chine. A Takou, les forts chinois ouvrent le feu sur le *Lion*, canonnière française, et sur les bâtiments des alliés sans aucun avertissement préalable, leur tuant 23 hommes, en blessant un grand nombre et leur faisant des dégâts importants.

Dans la colonne qui partit de Tien-tsin le 10 juin 1900, sous les ordres de lord Seymour, dans le but de tenter la délivrance de Pékin, la France est représentée par cent marins que commande le capitaine de vaisseau de Marolles. L'amiral anglais a lui-même dit, dans une lettre que je me suis fait, à l'époque, un devoir de rendre publique, la belle conduite tenue par nos marins dans cette expédition infructueuse, mais où les troupes de toutes les nations firent preuve d'une remarquable résistance à la fatigue et d'un superbe sang-froid dans le mauvais destin.

Un mois plus tard, à Tien-tsin, un millier de soldats de l'infanterie et de l'artillerie de marine, appelés du Tonkin et de la Cochinchine, témoignent, dès le lendemain de leur débarquement sur le sol chinois, des plus belles qualités militaires. Dédaigneux de la fatigue résultant d'un séjour déjà très long sous le dur climat de l'Indo-Chine, et sans souci de l'insuffisance des ressources que l'on avait pu mettre à leur disposition dans la hâte d'un départ

précipité, ces vaillants se conduisirent avec un entrain et une bravoure au-dessus de tout éloge.

Le 11 juillet, sous le commandement du colonel de Pélacot, ils assurent la conservation de la gare menacée par les Chinois et que les troupes alliées allaient être contraintes d'abandonner, laissant les concessions européennes à peu près sans défense. Cette victoire de nos troupes est payée par 10 tués et 34 blessés sur un effectif de moins de 400 hommes.

Le 13 juillet, ils jouent un rôle capital dans la prise de la ville chinoise fortifiée de Tien-tsin que gardent de nombreuses troupes régulières. Pendant quatorze heures, par une température de 39 degrés et sans même qu'il soit possible de leur envoyer de l'eau potable, ils se battent sans interruption, gagnant pied à pied du terrain vers les remparts de la ville.

Ils ont 2 officiers et 23 hommes tués, 10 officiers et 108 hommes blessés sur un effectif d'à peine un millier d'hommes.

Sur un total de 7,000 hommes de troupes des diverses nations qui prirent part aux multiples combats de cette journée, il y eut 800 hommes mis hors de combat. Les nôtres, qui avaient occupé la place d'honneur et fait l'effort le plus direct en vue de la prise de la ville, furent aussi les plus frappés par la mort. Mais la victoire était complète, car, pendant la nuit, alors que nos artilleurs se préparaient à ouvrir la brèche par laquelle on devait pénétrer dans l'enceinte fortifiée, toutes les troupes régulières chinoises, la plupart des Boxeurs et une très grande partie des habitants évacuaient la ville. L'armée chinoise tout entière était complètement démoralisée.

Les 20.000 hommes qui avaient été concentrés autour de Pei-tsang, à 12 kilomètres seulement en amont de Tien-tsin, en travers du Pei-Ho et de la voie ferrée, à l'abri de fortifications considérables et avec l'appui d'une artillerie puissante, pour empêcher les alliés de se porter vers Pékin, devaient céder au premier choc. Le 5 août, l'armée chinoise bat en retraite après un combat de quelques heures, dans lequel l'action décisive est exercée par l'artillerie française. Après cette déroute, la marche des alliés sur Pékin et l'entrée dans la capitale de l'Empire du Milieu s'effectuaient sans obstacle.

Cependant, un autre combat et une autre victoire nous étaient réservés dans la ville même. 600 Français, appuyés par quelques compagnies étrangères, avaient le périlleux devoir de s'emparer du Pei-tsang que gardaient plus de 6.000 réguliers et de nombreux Boxeurs. Le 16 août, ils en étaient maîtres, après un combat où nous perdions encore 4 hommes et où nous avions de nombreux blessés, dont plusieurs très grièvement.

Grâce à la rapidité et à l'énergie de l'action des troupes européennes, les représentants de l'Europe et les amis qu'elle compte parmi les indigènes étaient désormais à l'abri de toute menace et quelques milliers d'hommes avaient obtenu un résultat pour lequel, un mois auparavant, les conseils militaires internationaux, réunis en rade de Takou, estimaient que 40.000 ou 50.000 hommes seraient indispensables.

Dans cette belle œuvre de guerre, nos avant-gardes avaient accompli, suivant l'expression d'un ordre du jour adressé aux troupes européennes par le major général russe Stessel, après la prise de Tien-tsin, « des faits d'armes dignes d'être placés à la hauteur des actions célèbres de leurs ancêtres ».

Il ne restait plus qu'à occuper les territoires du Petchili, afin de les mettre à l'abri de toute atteinte des Boxeurs ou des réguliers chinois, tandis que les représentants de l'Europe, rentrés en jouissance de tous leurs droits après deux mois de souffrances morales et physiques vaillamment supportées, fixeraient les justes réparations auxquelles l'Europe avait droit.

C'est à vous, mon cher général, qu'incomba cette tâche dont les difficultés étaient considérables, car il s'agissait, non seulement de réprimer avec énergie toute tentative nouvelle de rébellion ou de résistance, mais encore d'inspirer aux populations paisibles le sentiment qu'elles n'avaient rien à redouter de ces Européens contre lesquels on les avait tant, et depuis si longtemps, excitées, tandis qu'elles en pourraient recevoir l'initiation à tous les progrès économiques, politiques et sociaux de la civilisation.

Malgré la prudence avec laquelle vous avez accompli, mon cher général, la première partie de cette tâche délicate, vous avez eu encore, pendant les diverses opérations faites dans le Petchili, 4 tués, dont 1 officier et 37 blessés, dont 1 officier. En diverses circonstances, en effet, la résistance des rebelles fut très énergique et nos pertes auraient été beaucoup plus considérables sans les sages précautions que, par vos ordres, prirent nos officiers pour les réduire autant que possible.

Quant à la deuxième partie de la mission que vous aviez à remplir, elle l'a été dans des conditions telles que, d'après tous les témoignages venus à ma connaissance, c'est avec une faveur marquée que les populations chinoises accueillaient nos troupes. A défaut de ces témoignages, j'en trouverais encore l'irréfutable preuve dans ce fait que, partout où passaient nos soldats, les villages se hâtaient de hisser le drapeau tricolore sur leurs maisons afin de leur assurer sa protection et que les habitants se portaient de préférence dans les quartiers occupés par nos détachements. Je lis, en effet, dans un rapport du général Bailloud, que partout où sont les troupes françaises « la confiance renaît vite, les habitants rentrent dans les villages qu'ils avaient abandonnés, les marchés s'ouvrent et fonctionnent comme par le passé, et des relations amicales s'établissent entre les populations et les soldats.

Vous-même, mon cher général, en réponse à un commandant de troupes étrangères qui s'étonnait, je pourrais dire qui se plaignait, de voir flotter le drapeau français sur un trop grand nombre de maisons, vous écriviez : « Il nous est difficile d'empêcher les villages chinois d'essayer de trouver une protection sous nos couleurs ; nous avons toujours eu, vis-à-vis des populations paisibles, une attitude qui les a rapprochées de nous ; nous les avons traitées avec douceur et elles savent que leurs biens, leurs propriétés et leurs vies sont en sûreté à côté de nous ; c'est ce qui explique peut-être l'abus des drapeaux français qu'elles ont fait. Pour changer cet état de choses, il faudrait changer l'état d'esprit des populations à notre égard. Mais notre devoir est de continuer, dans la mesure de nos forces, à nous inspirer des idées d'humanité et de justice qui font l'honneur de toutes les nations civilisées et qui font souvent la force de leurs armes. »

Dans ce noble et fier langage, mon cher général, vous traduisiez à merveille les sentiments qui animent le soldat français, sentiments dont j'ai pu constater moi-même les manifestations dans nos colonies et qui sont d'autant plus vivaces que leur source se trouve dans le cœur même de la famille française.

Le paysan chinois ne pouvait s'y tromper et c'est son jugement qu'un fin modèleur indigène a exprimé dans les deux charmantes figurines que l'amiral Pottier a bien voulu m'envoyer : un soldat français chaudement enveloppé dans sa longue capote bleue, coiffé d'un béret qui ombrage une figure gaillarde, tient sur ses bras un enfant chinois dont la physionomie s'épanouit en un bon sourire et dont le petit bras entoure le cou du troupier. « Voilà, m'écrivit le commandant de notre division de l'Extrême-Orient, l'impression qui restera au pays chinois du corps expéditionnaire français : des hommes bons pour les enfants. »

Cette bonté n'a pas été, d'ailleurs, sans profiter à nos

troupes ; en facilitant leurs relations avec les indigènes, elle a rendu moins triste leur séjour dans les villages si éloignés et si distincts de ceux où ils avaient leurs affections et elle leur a permis d'ajouter sans peine les ressources matérielles du Petchili à celles que le gouvernement de la République avait mises à leur disposition.

Ceci me conduit, messieurs, à féliciter et remercier ici publiquement les collaborateurs dévoués et habiles qui m'ont assisté dans la préparation et dans l'organisation de l'expédition. Parmi eux, je tiens à féliciter particulièrement le vice-amiral Bienaimé, chef d'état-major de la marine ; le colonel Famin, directeur des troupes ; le vice-amiral de Beaumont, préfet maritime à Toulon, et le contre-amiral Besson, ancien commandant de la marine à Marseille. Grâce au souci éclairé qu'ils apportèrent dans l'organisation de tous les services du corps expéditionnaire, nos troupes ont pu jouir en Chine d'un bien-être tel que, fréquemment, elles purent le faire partager à leurs camarades moins favorisés des autres nations et que leur mortalité a été réduite aux proportions les plus faibles qu'il fût possible d'espérer. En effet, nos pertes par la maladie n'ont même pas atteint 2 %, c'est-à-dire qu'elles sont inférieures, dans une très forte proportion, à la moyenne des pertes subies dans toutes les expéditions antérieures. D'un autre côté, pendant les traversées d'aller et de retour que les événements nous ont contraints d'effectuer dans les mois les plus chauds de l'année, qui sont aussi ceux où les mauvais temps sévissent avec le plus de rigueur dans les mers de l'Inde et de la Chine, nos pertes n'ont été que de 0,3 %.

Juge impartial d'une organisation à laquelle il fut entièrement étranger, mais qu'il a pu apprécier dans tous ses détails au cours des laborieuses manœuvres d'embarquement qu'il a dirigées avec tant d'intelligence et d'activité, l'amiral Pottier me donnait, dans son dernier rapport, une appréciation que je tiens à reproduire :

« En résumé, disait-il, j'attribue la plupart des critiques qui ont été formulées à une connaissance imparfaite des situations où, de part et d'autre, on s'est trouvé. L'expédition a été organisée sous la pression d'événements qui ne permettaient aucun retard. Les navires de commerce disponibles étaient insuffisants. Sans parler des troupes envoyées d'Indo-Chine, près de 48.000 hommes et plus de 3.000 chevaux et mulets ont souffert, au cours d'une longue traversée, des températures les plus élevées de la mer Rouge. Matériel et vivres, encombrant 79.000 mètres cubes, devaient à tout prix être débarqués en Chine avant l'hivernage. Partout, à Paris, à Marseille, dans le Petchili, on s'est trouvé en présence de grandes difficultés à vaincre. L'opération n'en a pas moins été heureuse et brillante, grâce au zèle de chacun, et le déficit en hommes ne représente que le minimum des pertes auxquelles tout marin devait s'attendre. Sans doute, l'expérience qui vient d'avoir lieu contient des enseignements que nous mettons à profit ; mais qu'une autre expédition du même genre devienne nécessaire, je souhaite au département qui en aura la direction d'y rencontrer, avec moins d'écueils, le succès dont l'évidence, en face de leurs mécomptes, a frappé les marines étrangères qui nous ont vus à l'œuvre. »

Vous-même, mon cher général, dans le rapport par lequel vous avez clos l'exposé des actes du corps expéditionnaire, au moment où vous alliez vous séparer de ces troupes que vous aviez si bien conduites et entourées de tant de soins paternels, en indiquant les légitimes récompenses que vous demandiez pour elles, vous exprimiez la même pensée dans des paroles que mes collaborateurs immédiats seront heureux d'entendre reproduire ici, car c'est véritablement à eux qu'elles s'adressent :

« J'ose espérer, m'écriviez-vous, que vous, qui avez pré-

sidé à l'organisation difficile et rapide du corps expéditionnaire de Chine, qui avez, grâce à votre haute prévoyance, su le doter de tout ce qui devait assurer son succès, vous serez encore une fois son interprète auprès du gouvernement. Il compte sur cette nouvelle marque de votre haute bienveillance et de votre haute sympathie. »

Le gouvernement et les Chambres ont bien voulu, mon cher général, entendre vos paroles et accorder au corps expéditionnaire de Chine les récompenses que vous m'aviez demandées pour lui. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui féliciter publiquement tous ceux qui les ont obtenues.

Quant aux officiers, soldats et marins qui ont été tués au cours de l'expédition de Chine, leurs noms seront publiés au *Journal officiel* avec l'hommage que j'adresse d'ici à leurs familles.

Dans ces tristes et officielles circonstances, notre armée et notre marine se sont montrées au plus haut degré dignes de la démocratie qui, depuis trente ans, les a entourées de tant de sympathies et leur a prodigué tant de marques d'intérêt, car elles ont su joindre aux plus belles qualités militaires les plus nobles sentiments d'humanité.

Et c'est, j'en suis convaincu, dans cette simple constatation, faite ici au nom du gouvernement et devant le pays, que vous-même, mon cher général, vous trouverez la récompense la plus digne des éminents services que vous avez rendus à la France et à la République.

M. de Lanessan n'a pas assez insisté sur la bonne harmonie qui a régné entre la population chinoise et nos troupiers — du moins ceux qui ne sont pas arrivés tout à fait à la première heure, pendant le siège des Légations. Nos soldats, étrangers à la morgue germanique et à la brutale raideur des Anglais, ont été si vite appréciés par les Chinois comme de bons diables, parmi les « diables de l'Occident », qu'à l'approche des colonnes alliées les villages chinois se couvraient du drapeau français comme d'une sauvegarde contre les brutalités redoutées et trop souvent subies. Notre caractère bon enfant, qui a souvent de graves inconvénients dans nos relations avec les races indigènes, a du moins eu le mérite de nous concilier les paysans du Tchi-Li fort effrayés des mouvements de troupes étrangères. Ces Chinois avaient tout de suite distingué notre humanité.

Parlant dans une interview, le général Voyron a dit à ce sujet : « Dès que les services ont pu être organisés, le corps expéditionnaire français a donné le plus grand exemple du respect de la propriété et des vies humaines. La preuve en est dans la réception faite à nos soldats par les Chinois. Nous étions en guerre et la population nous accueillait, comme elle aurait reçu ses propres troupes. L'entrée dans les villes n'était pas celle d'une armée ennemie ; on eût dit des troupes en manœuvres gagnant leurs cantonnements : même foule sur le passage des soldats, mêmes cris, mêmes acclamations à notre départ. Les Chinois nous ont montré leur gratitude par de réelles ovations. »

LES OBSÈQUES DU PRINCE HENRI D'ORLÉANS

Ce même jour, où nous saluions avec une joie patriotique le retour du général Voyron, fut cependant aussi pour nous un jour de deuil. L'*Océanien*, qui rapatriait le commandant en chef du corps expéditionnaire de Chine, ramenait en terre de France la dépouille mortelle du prince Henri d'Orléans. Les amis du prince étaient venus en grand nombre, à Marseille, désirant s'associer, par ce dernier hommage de leur admiration et de leur affection, au deuil d'une famille si terriblement éprouvée. Après une courte cérémonie religieuse, le corps a été respectueusement escorté par une foule émue jusqu'au train spécial qui l'a ramené à Dreux.

C'est dans cette ville, dans la chapelle où reposent du dernier sommeil les membres défunts de la famille d'Orléans, que les obsèques solennelles du prince Henri ont été célébrées le lendemain, 28 septembre, en présence de tous ceux qui l'avaient connu et aimé. Le deuil était conduit par le duc de Chartres, entouré du duc de Guise, du duc d'Alençon, du comte d'Eu, du prince Waldemar, du commandant de Mac-Mahon et de tous les princes de la Maison de France.

L'émotion était grande et sincère et le spectacle saisissant de cette assistance choisie s'inclinant dans une même douleur et pleurant ensemble l'homme de cœur et d'audace, le savant et le bon Français que fut Henri d'Orléans.

Il laisse du moins derrière lui une grande et belle œuvre, et qui sera continuée. Ses amis, en effet, sur l'initiative de M. Jean Béraud, ont décidé de se réunir périodiquement afin de poursuivre la réalisation des idées généreuses et des projets dont il aimait à s'entretenir avec eux.

LA MORT DE L'ÉMIR D'AFGHANISTAN

Abdur-Rhaman, émir d'Afghanistan, est mort le 3 octobre. Cet événement était l'une des éventualités les plus redoutées du gouvernement anglais en Asie. On craignait à Londres que la mort de l'émir, étant données les complications et les rivalités qui s'élèvent lors de l'ouverture de toute succession au trône en ce pays, ne fût le signal de troubles à la faveur desquels l'influence anglaise eût pu être détournée au profit de l'influence russe. Dans ces conditions, on comprend l'inquiétude que fit naître à Londres la nouvelle de la mort d'Abdur-Rhaman; elle ne pouvait venir plus inopportunément alors que l'Angleterre est incapable de toute action vraiment sérieuse, paralysée qu'elle est par la guerre sud-africaine. Cependant, les circonstances, si défavorables en apparence aux Anglais, ne paraissent pas devoir l'être jusqu'au

bout; si l'on en croit au moins les dernières nouvelles, Habib Oullah, le fils que l'émir avait désigné pour lui succéder, aurait été reconnu par ses frères et les sirdars. Jusqu'ici aucun trouble ne paraît avoir accompagné la transmission des pouvoirs. C'est déjà un grand point; mais le successeur d'Abdur-Rhaman aura-t-il les qualités qui distinguaient celui-ci et qui sont nécessaires au souverain de l'Afghanistan?

En ces royaumes orientaux où les rivalités et les discordes sont fréquentes et vives, il faut au maître, pour les dominer, un grand prestige et une grande autorité. Quand, par surcroît, ce pays indépendant est entouré de territoires possédés ou soumis à l'influence de grandes puissances européennes, il faut ajouter aux qualités premières toutes les ressources d'une habile diplomatie pour vivre en paix avec l'un des voisins sans s'attirer l'inimitié de l'autre. Ce sont là beaucoup de conditions, difficiles à remplir. Abdur-Rhaman y était parvenu.

Né en 1845, Abdur-Rhaman avait vingt ans à peine lorsqu'éclata une révolution contre son oncle, Shere Ali, fils du grand émir, Dost Mohammed. Abdur-Rhaman se mit à la tête des insurgés et gagna sur lui deux batailles; mais le fils de Shere Ali, Yakoub khan, parvint à rétablir, après quatre années de lutte, le pouvoir de son père et força Abdur-Rhaman à chercher refuge en Russie, où le gouvernement du tsar lui attribua une pension de 25.000 roubles, avec droit de résidence à Samarcande.

Dix ans plus tard, de graves événements se produisaient, avec une précipitation qui favorisait singulièrement les projets du prince exilé. Shere Ali refusait de recevoir une mission britannique, bien qu'il eût accueilli, comme avait fait son père, un envoyé du tsar, et la seconde guerre anglo-afghane éclatait. Après une brillante campagne, le général Roberts, maintenant lord Roberts, occupa Caboul et mit en fuite Shere Ali, qui alla mourir en Turkestan. Son fils Yakoub fut proclamé émir; un résident anglais, le major Cavagnari, fut installé dans la citadelle de la capitale. Ce fonctionnaire, qui était aussi bon soldat que mauvais diplomate, se voyait attaqué en septembre 1879 par des mercenaires mutinés de Hérat et périssait, avec presque tous ses compagnons, après une résistance héroïque.

Après l'assassinat de Cavagnari, Abdur-Rhaman profita de la nouvelle invasion des troupes anglaises pour rentrer dans son pays et se faire proclamer émir par des khans et notables de la province de Caboul. Le gouvernement de la reine Victoria le reconnaissait pour souverain de l'Afghanistan en juillet 1880 et lui allouait une pension annuelle de 4 millions de francs, qui a été augmentée, en 1893, en échange de concessions qu'obtenait sir Mortimer Durand, alors secrétaire pour les affaires étrangères dans le gouvernement vice-royal.

C'est avec sir Mortimer Durand qu'Abdur-Rhaman s'entendit pour délimiter d'une manière définitive la frontière hindo-afghane. Abdur-Rhaman, avec certains côtés très orientaux, avec

une croyance très grande aux fétiches, apparaît à travers les mémoires qu'ont écrits sur lui certains de ses conseillers européens comme un prince philosophe et intelligent, une sorte de Marc-Aurèle asiatique. Cette intelligence qui se révéla dans sa manière de se conduire à l'égard de ses puissants voisins, se manifesta aussi dans les affaires intérieures. Entouré de quelques conseillers européens, il réorganisa son armée qui compte environ 50.000 hommes régulièrement enrôlés et exercés, et il réforma l'administration de son royaume divisé en 4 provinces : Caboul, Turkestan, Hérat, Kandahar.

Avec ce prince à la tête de l'Afghanistan, et en dépit de certains troubles qui de temps en temps éclataient aux environs de la frontière indienne, les Anglais étaient tranquilles. Leur ami et protégé leur donnait maintenant toute sécurité, aussi se préoccupaient-ils fort de son état de santé. Dans une note relative à la répression des Jagès dont nous parlons d'autre part, le *Times* disait que le « darbar », dans lequel Abdur-Rhaman avait fait connaître ses intentions à l'égard de cette tribu, avait duré quelques heures et que l'apparence de Sa Majesté et la vigueur de son discours ne confirmaient point les rapports alarmants qui avaient été faits quelques mois auparavant au sujet de sa santé. On admettait seulement que, par suite de ses infirmités, il était incapable de marcher. Ce darbar dans lequel Abdur-Rhaman était apparu comme étant dans un état de santé satisfaisant avait été tenu le 19 août dernier, jour anniversaire de son accession au trône. Il devait mourir cependant quelques semaines plus tard, après avoir régné pendant plus de vingt et un ans.

Le nouvel émir, Habib Oullah, n'a que vingt-cinq ans. Il est le fils d'une esclave et, paraît-il, il bégaye : ce ne sont pas là des atouts dans son jeu ; de plus, il est le gendre du khan de Jandol, Umra, qui provoqua naguère la terrible guerre du Tchitral par sa rébellion contre l'Angleterre et qui se réfugia à la cour de Caboul d'où le gouvernement des Indes tenta vainement d'obtenir son extradition. Habib Oullah pourra-t-il maintenir la turbulence des tribus, faire taire les ambitions de ses concurrents au pouvoir suprême et se maintenir en bonnes relations avec l'Angleterre sans s'aliéner les Russes ? Ce sont là autant de questions que l'on ne peut résoudre dans l'incertitude où l'on est encore, en dépit des dépêches optimistes, sur la façon dont son accession va être accueillie par le pays tout entier. Les journaux anglais, sans dissimuler leurs inquiétudes, espèrent néanmoins « qu'avec la promesse plus ou moins explicite du gouvernement russe de respecter l'intégrité de l'Afghanistan et la prudence et l'énergie du vice-roi des Indes, lord Curzon », il ne se produira aucune difficulté grave. Un heureux hasard ou une inespérée bonne chance, comme on voudra, fera peut-être en effet que la mort de l'émir Abdur-Rhaman n'amènera immédiatement aucune complication désagréable pour l'Angleterre, mais cet événement n'en aura pas moins fait ressortir de façon éclatante, aux yeux des moins perspicaces,

tout ce que comporte de folle imprévoyance politique la criminelle attitude de l'Angleterre en Afrique australe.

EDOUARD PAYEN.

LES ANGLAIS DANS LES MERS DE CHINE

BORNÉO

Dans son ouvrage sur *l'Expansion de l'Angleterre*, si remarquable par tant d'endroits, si contestable en plusieurs, l'historien anglais Seeley emprunte à l'École du géographe allemand Carl Ritter une vue curieuse. La civilisation se pourrait diviser en trois périodes, que déterminent des conditions géographiques : la période *potamique*, qui tient aux rivières, la *thalassique*, qui gravite autour des mers intérieures, et enfin l'*océanique*. Je n'aime pas beaucoup ces dénominations en *ique* ; elles sentent leur pédant. Il me semble, cependant, qu'elles recouvrent une théorie juste, peu originale d'ailleurs, — puisqu'elle revient à dire que la connaissance du globe est allée toujours en s'agrandissant, et que la découverte de l'Amérique ne fut pas qu'un fait-divers quotidien, — et ensuite incomplète. Car, aujourd'hui, il faudrait ajouter une quatrième période, qu'on pourrait appeler *grand-océanique*, ou autrement. Après les rivières des origines, après les Méditerranées, après les Océans mineurs, l'Atlantique et l'Indien, voici que le Pacifique, au bruit des canons de la bataille de Manille, a fait son entrée sur la scène.

L'importance historique d'un événement, c'est-à-dire la richesse des conséquences qui sortiront de lui, il est clair que seule l'histoire future la saura ; cependant, peut-être pourrait-on avancer, dès ce jour, que l'un des événements les plus considérables de cette fin du XIX^e siècle, ce fut précisément le progrès des Européens dans les continents et les îles du Pacifique. Au cours d'un siècle, d'une part, naquirent là et les États-Unis de l'Ouest, et les Républiques latines du Sud, et la République australasienne, et l'Indo-Chine française, de l'autre, s'ouvrirent et la Chine (éventrée, plutôt), et le Japon. Des faits plus récents, l'établissement des Américains tout au travers du Grand-Océan, aux îles Hawaï, aux Philippines, l'apparition des Allemands, la poussée des Russes, l'attribution, enfin, des derniers îlots des antipodes, sont venus préciser encore cette nouvelle question internationale, la question du Plus-Extrême-Orient. Question compliquée, s'il en fût ! Question proprement œcuménique, puisqu'elle met face à face, en attendant de les mettre aux prises, et les peuples d'Europe, Anglais, Allemands, Français, Russes, et ceux d'Asie, Chinois, Japonais, et ceux d'Océanie, jeunes Australasiens, et ceux d'Amérique, États-Unis !

Dans ce *Bulletin*, où ne sont abordées que les

choses d'Asie, et dans la mesure où elles intéressent la France, nous devons nous borner à ne considérer, de cette question, qu'une face. Il faut laisser de la besogne à ce Comité de l'Océanie française qui éclora, sans doute, un de ces printemps. Mais, justement, le coin du Pacifique dont nous avons le droit ici de parler — puisque, d'ordinaire, on le dénomme *Archipel Asiatique* — est celui dont l'importance politique est pour l'heure la plus grande. Ce sont les mers qui s'étendent, en latitude, de la Corée à l'Indo-Chine, et qui baignent les Philippines,

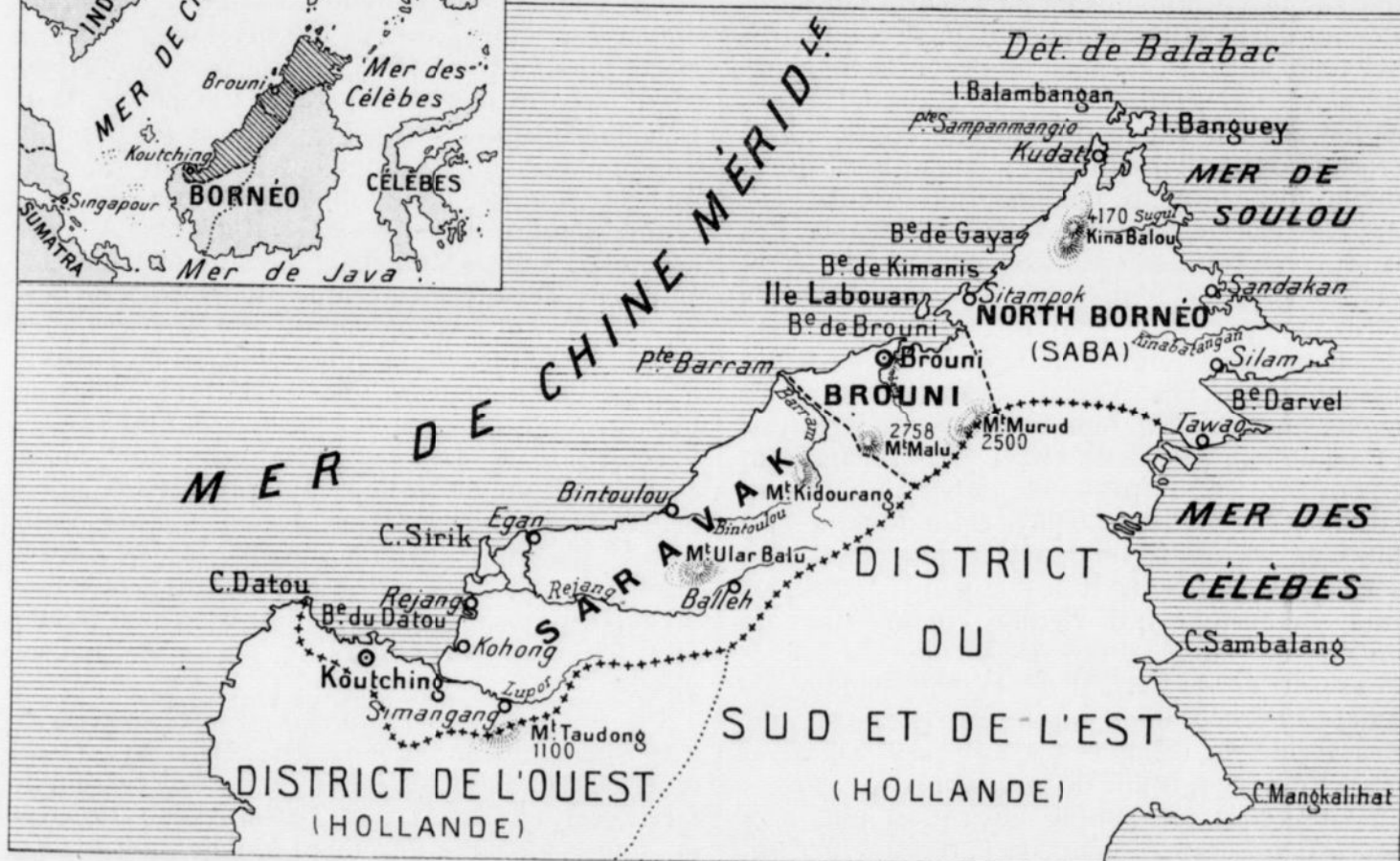
l'Angleterre. La frontière commune a été fixée par le traité du 20 juin 1894.

La Hollande possède, au sud, — nominale-ment du moins — plus des deux tiers de l'île; son territoire, divisé en deux résidences, *Borneo's Wester-Afdeeling* (Bornéo Occidental), et *Borneo's Suider-en-Ooster-Afdeeling* (Bornéo Sud-Oriental), occupe une superficie de 528.900 kilomètres carrés, d'après les géographes Wagner et Supan, de 552.695 d'après le *Kolonial Verslag*; il est peuplé d'environ 1.230.000 habitants. L'autre tiers est anglais : 207.600 ki-



LES POSSESSIONS, ANGLAISES A BORNEO

Protectorats du North Borneo, de Brouni, de Saravak.
Colonie de Labouan



Bornéo, l'archipel hollandais. Ces mers ne nous laisseront pas sans besogne. Nos petits soldats y ont été; ils y reviendront. En attendant, pour éclaircir la question, peut-être ne serait-il pas tout à fait inutile de ramener le lecteur vers ces parages peu connus... Or, voici qu'en face de la Cochinchine française flotte au vent du large le drapeau britannique. Les Anglais sont là, aussi : à Bornéo. Y pensiez-vous? Voyons aujourd'hui ce qu'ils y font.

..

La grande île de Bornéo est grande plus d'une fois et demie comme la France; l'Australie considérée comme un continent, c'est, après la Grande-Guinée, l'île la plus étendue du globe. Elle appartient, par inégales parties, à la Hollande et à

l'Angleterre. Ce Bornéo anglais se compose de trois pièces rapportées. Le Saba, ou *British North-Borneo*, occupe la pointe septentrionale de l'île; tout en demeurant la propriété d'une Compagnie à charte, il est cependant passé, en 1888, sous le protectorat direct de la Couronne. Il mesure 80.575 kilomètres carrés, et compte 175.000 habitants. Le Brouni et le Saravak sont également des

Etats protégés, le premier d'une superficie de 7.800 kilomètres carrés, d'une population de 25.000 habitants, le second d'une superficie de 130.000 kilomètres carrés, d'une population de 300.000 habitants. L'île de Labouan est une colonie de la Couronne; en 1889, elle a été placée cependant sous le gouvernement de la Compagnie à charte du *British North-Borneo*. Situation complexe, en vérité: une Compagnie à charte sous le protectorat anglais; une colonie anglaise sous le gouvernement de cette même Compagnie! A côté, deux Etats protégés, gouvernés l'un par un prince indigène, l'autre par un rajah d'origine anglaise! Cela méritait d'être éclairci.

D'ailleurs, c'est à plus d'un point de vue qu'il faut s'intéresser à la colonisation anglaise à Bornéo. Nous autres Français, nous pouvons puiser ici plus qu'une leçon. — D'abord, nous prenons sur le vif, une fois de plus, l'ordinaire procédé que les Anglais emploient pour s'impatrier chez autrui. Les anciens Scandinaves, content, paraît-il, les antiques Sagas, étant débarqués sur les côtes d'Allemagne, furent reçus à bras ouverts par les habitants, ces bons Chérusques. Ceux-ci, fort poliment, demandèrent à leurs visiteurs quel cadeau leur serait le plus agréable. Les Scandinaves répondirent: Une poignée de terre. C'était témoigner d'un drôle de goût! Mais les Chérusques gardèrent pour eux leurs réflexions, s'ils en firent, et donnèrent la poignée de terre. C'est alors que les Anglais... je veux dire les anciens Scandinaves, montrèrent ce qu'il y avait au fond de leur sac. Cette terre, ils la répandirent en poussière sur le pays tout entier, puis dirent aux bons Chérusques: Ce pays est à nous, c'est à vous d'en sortir. Ils étaient les plus forts; les Chérusques sortirent. Il n'y a point, parmi les nations, d'exempt qui vienne, comme dans la comédie de Molière, prendre au dernier acte la défense du droit. Parlant de l'établissement des Anglais à Bornéo, nous aurons à redire, sous une autre forme, la légende des antiques Sagas. — Qu'un Européen, armé de ses seules ressources, s'en aille chez un peuple éloigné et plus qu'à demi sauvage, et, s'étant fait reconnaître roi, fonde une dynastie, voilà, je crois, une bonne histoire qu'on rencontre plus souvent dans les contes de la Mère l'Oie que dans la réalité. On sait le succès de récentes tentatives, quasi burlesque, sur les plateaux annamites et dans l'ancien contesté franco-brésilien. Or, la bonne histoire a été réalisée à Bornéo, et par un Anglais: il la faudra conter. — Sans doute, avez-vous encore les oreilles pleines du bruit que firent, peu d'années y a, les grandes compagnies anglaises de colonisation. D'elles, nous n'eûmes guère à nous louer; ni les Boers non plus. Car, si l'*Imperial British East Africa Company* et, surtout, la *Royal Niger Company* nous créèrent les ennuis qu'on sait, ce fut la *British South Africa Chartered Company* qui amena la guerre commencée il y a juste deux ans. C'est sa guerre. Nous verrons à l'œuvre leur émule et leur aînée, la *British North Borneo Com-*

pany. — Enfin, autre source d'intérêt et autre occasion de leçon: l'Angleterre, en s'établissant à Bornéo, a donné une preuve nouvelle, non nécessaire, de l'intelligence politique qui la guide dans ses conquêtes. Qui parcourt les commencements de cette conquête pourrait croire que les Anglais n'ont été menés ici que par le hasard; ce n'est que simple apparence, ou c'est, alors, que le hasard est anglais.

*
*

Le nord de la grande île fut un pays intermédiaire, une sorte de marche, que se disputaient et conquéraient tour à tour les sultans de Brouni et de Soulou. Déjà, au siècle dernier, les Anglais avaient jeté les yeux de ce côté; on raconte qu'en 1763 Dalrymple, agent de cette fameuse *East India Company* qui devait donner à l'Angleterre un empire, prit possession d'une partie du Saba; mais il aurait été mal soutenu, et il abandonna son entreprise. Ce ne fut que près d'un siècle plus tard, en 1845, que le pavillon britannique reparut dans ces parages: la petite île de Labouan fut annexée. On sait que ce fut toujours une maxime de l'Angleterre moderne de conquérir, sur les flancs des continents, le plus grand nombre d'îles possible. Devant l'Afrique orientale, elle a Zanzibar; devant Madagascar, Maurice; devant l'Amérique du Nord, les Bermudes; devant l'Amérique du Sud, les Falkland; devant la Chine, Hong-Kong; devant la Turquie d'Asie, Chypre; devant l'Italie, Malte; et... devant la France, Guernesey et Jersey. Deux ans après l'occupation de Labouan, un traité était conclu avec le sultan de Brouni, qui rendait les sujets britanniques indépendants des juridictions indigènes. L'action officielle s'arrêta là; le terrain était préparé: selon une autre maxime constante de la politique anglaise, il fallait à présent laisser aux bras des particuliers le temps de l'ensemencer.

On se hâta, lorsqu'on vit des étrangers se disposer à entrer en jeu. En 1865, un consul américain obtenait du sultan de Brouni cession de territoires, et fondait, pour l'exploitation de ceux-ci, une compagnie purement américaine, l'*American Trading Company of Borneo*. Quelques postes furent établis sur la rivière Kimanis. Mais les temps n'étaient pas encore venus pour les Etats-Unis de l'impérialisme triomphant et des conquêtes lointaines; l'entreprise échoua. Du moins, est-il curieux de voir, trente années avant la conquête des Philippines, des Américains tenter de s'établir sur la terre, toute voisine, du Bornéo septentrional.

Le baron von Overbeck, consul autrichien à Hong-Kong, avait racheté les droits des derniers actionnaires américains. Comme il cherchait des capitaux, un Anglais, M. Alfred Dent, s'offrit à lui et fonda avec lui une Compagnie nouvelle. Le 29 décembre 1877, on obtenait du sultan de Brouni le gouvernement de tout le territoire qui s'étend de la rivière Kimanis, à l'Ouest, à Sibuco, à l'Est; on paya une redevance annuelle au sultan de

Brouni, et, comme le sultan de Soulou prétendait lui aussi à la souveraineté de la région, on paya aussi redevance à ce dernier. Mais ce fut une autre histoire! L'Espagne, qui faisait alors figure dans ce coin du globe de très gros personnage, et prétendait exercer un protectorat sur les possessions du sultan de Soulou, protesta; même, elle envoya dans les eaux de Sandakan un navire de guerre, canons chargés. Cela se passait en 1879. Il fallut négocier: le différend ne reçut une solution définitive qu'en 1885, par la renonciation de l'Espagne aux droits mis en avant.

M. Alfred Dent, désormais, pouvait se mettre au travail: il fonda ses premières stations, à Sandakan, à Tampassuk, à Papar; il demanda à son gouvernement un appui officiel. Les droits régaliens qu'il avait reçus des sultans indigènes, il offrait de les transmettre à une compagnie souveraine anglaise. De 1878 à 1881, on hésita, à Londres. C'est que le gouvernement était embarrassé. Les grandes compagnies de colonisation qui avaient joui, aux XVII^e et XVIII^e siècles, d'une faveur universelle, les idées libérales les avaient fait condamner; la plus fameuse, celle de l'Inde, n'avait pu subsister que jusqu'en 1858. On répugnait à les ressusciter. Ce fut un libéral, cependant, Gladstone, qui vainquit cette répugnance. Lord Granville, chef du *Foreign Office* dans son cabinet, légittima devant la Chambre des Lords l'intervention officielle à Bornéo, en ces termes: « Lorsque la demande d'une charte nous fut faite, nous avons trois partis à prendre: ou bien annexer directement ces vastes territoires, ou bien en laisser l'administration à M. Dent et à ses associés, ou bien enfin livrer le pays entier à l'absorption inévitable des nations étrangères. Il y avait contre la première et contre la troisième solutions des objections graves, qui ne semblaient pas exister contre la seconde. » Voilà des paroles officielles d'un intérêt singulier, et qui projettent un jour cru sur l'intime d'un homme d'Etat anglais! Le Nord Bornéo n'appartient pas à l'Angleterre; mais on le dit terre riche, et, pour le moins, il occupe une situation stratégique d'importance. « En effet, déclarait vers le même temps sir Rutherford Alcock, de Singapour à Hong-Kong, nous n'avons pas un seul port de refuge en cas de guerre; Bornéo en offrirait d'excellents. » Que faire donc? Annexer? L'Espagne, la Hollande récriminent; peut-être créeraient-elles des ennuis. Autoriser la Compagnie à charte? Il y a les répugnances d'ordre dogmatique, que nous avons dites. Renoncer à Bornéo? Ah! pour cela, non! non! Et pourquoi? Quelles sont ces objections graves, auxquelles le ministre faisait une discrète objection? Ecoutez encore sir Rutherford Alcock: « Aussi, serait-il plus sage de prendre Bornéo, quand nous le pouvons, que de la laisser prendre et fortifier par d'autres. » Voilà donc la maxime essentielle qui guide l'Angleterre dans ses conquêtes! Du droit, elle n'a cure; et la valeur propre d'un pays même est pour elle secondaire. Ce qui importe, c'est que nul point du globe ne tombe aux mains d'autrui. Pour éviter ce mal-

heur, pour réserver aux indigènes lointains le bénéfice de la paix anglaise, de cette paix anglaise qui commence à régner dans les vastes cimetières du Transvaal, l'Angleterre est prête à tous les sacrifices; elle se dévouerait, à la rigueur, jusqu'à la conquête intégrale de notre globe terrestre.

Dans l'espèce, M. Gladstone jeta par-dessus bord ses répugnances libérales, il accorda à M. Dent l'octroi de sa charte.

Cette charte mérite notre attention.

C'est elle qui créa, au XIX^e siècle, le type de ces puissantes compagnies souveraines, dont nous avons vu, ces dernières années, l'action.

D'abord elle reconnaît formellement les concessions faites, trois ans plus tôt, par les sultans de Brouni et de Soulou. Or, le sultan de Brouni avait nommé M. Dent « maharajah de Saba et rajah de Gaya et Sandakan, avec pouvoir de vie et de mort sur les habitants, et avec tous les droits du sultan lui-même sur le territoire, droit d'en disposer, de jouir de ses productions de toute nature, de battre monnaie, de percevoir les recettes douanières et d'établir des taxes, enfin d'exercer tous les droits et pouvoirs appartenant communément à un souverain légitime ». M. Dent était donc roi de Saba. La charte le reconnut comme tel, mais ajouta qu'il était roi anglais. Elle disait: « La Compagnie sera et restera toujours anglaise par son caractère, et par son siège social qui devra être établi en Angleterre. Tous les membres de la Cour des Directeurs, ainsi que le représentant de celle-ci à Bornéo, devront toujours être sujets britanniques... La Compagnie pourra arborer sur ses établissements et sur ses navires un pavillon propre, mais indiquant son caractère anglais. Elle donnera toutes facilités aux navires de guerre anglais pour entrer et séjourner dans ses ports... Elle ne pourra transférer tout ou partie des concessions obtenues par elle sans le consentement du gouvernement... Tout différend avec les sultans de Bornéo ou de Soulou sera soumis à l'arbitrage du gouvernement... » Enfin, une dernière disposition réservait à la Couronne le droit, dans certains cas prévus, de révoquer la Charte. Cet acte, on l'a remarqué, s'éloignait fort des chartes accordées au cours des siècles précédents; en effet, et M. Gladstone, à la Chambre des Communes, et lord Granville à la Chambre des Lords, déclarèrent formellement que son octroi n'entraînait nullement, et contrairement à ce qui avait lieu jusqu'alors, une reconnaissance de souveraineté britannique sur les territoires possédés par la Compagnie. C'était vrai, mais d'une vérité purement formelle, et, pour ainsi dire, protocolaire. Ne convenait-il point de calmer ainsi, et les inquiétudes de l'Espagne, de la Hollande, et les plaintes des *Little Englanders*, c'est-à-dire des Anglais (des électeurs) opposés à des conquêtes trop rapides? En fait, nous l'avons dit, l'Angleterre reconnaissait M. Dent pour roi de Saba et proclamait son protectorat sur M. Dent. Quant au sultan de Brouni, quelqu'un pensait-il encore à lui? Du moins fut-il complètement oublié, lorsque, en mai 1888, l'Angleterre se résolut à faire un nouveau pas, et proclama

officiellement son protectorat formel sur les domaines de la Compagnie. C'est avec celle-ci, uniquement, qu'elle s'arrangea, sans qu'il fut même question d'en référer au suzerain indigène... La maison n'était plus à lui.

Et c'est ainsi qu'il suffit de onze années à M. Dent pour doter son pays, sans que nul ne réclamât, d'un territoire vaste et riche.

* * *

Il nous faut examiner, à présent, quelle fut, dans le pays même, l'œuvre de la Compagnie.

Lors de son installation, ce coin septentrional de la grande île, disputé par les sultans de Brouni et de Soulou, et dont les côtes étaient la proie habituelle des écumeurs de ces mers mal famées, était dans un état politique anarchique, dans un état économique déplorable. La terre, cependant, était prometteuse de richesses. Ses vastes forêts devaient être de l'exploitation la plus aisée, à cause des rivières qui les parcourent, en descendant vers la mer. Le tabac se trouvait ici dans un lieu d'élection. Le sous-sol recélait du charbon. Les indigènes étaient assez peu nombreux, 200.000 peut-être; et, si les Bajows, d'origine malaise, n'étaient pas sans quelque penchant vers la paresse et la piraterie, les Dayaks étaient gens paisibles et travailleurs suffisamment. En résumé, il y avait là des éléments de prospérité; mais il fallait tout organiser et tout mettre en valeur.

Or, la Compagnie entreprenait une telle œuvre avec un capital versé assez faible, neuf à dix millions de francs. Elle eut la sagesse de ne point monopoliser l'exploitation totale du pays: au contraire, elle y attira d'autres capitaux, d'autres travailleurs. Voici, d'après M. Treacher, le premier gouverneur nommé par elle, quel fut son programme: « *Les Anglais, dit cet excellent M. Treacher, n'ont pas coutume de dépenser des centaines de mille livres dans le seul but philanthropique de fournir une meilleure administration aux races orientales...* » De ceci, l'on s'en doutait. Mais quel besoin d'avouer? « Le vrai but a été de chercher des revenus dans les opérations suivantes: la location du droit d'exploiter les forêts et les mines; l'établissement de droits de douane raisonnables; l'affermage ou la vente de l'alcool, de l'opium et du tabac; la vente des terres après leur mise en valeur par la main-d'œuvre chinoise. » Ces principes posés, la Compagnie divisa le pays en neuf provinces, à chacune desquelles fut donné le nom d'un des fondateurs: Provinces Alcock, Cualiffe, Dent, Dewhurst, Elphinstone, Keppel, Martin, Mayne, Myburgh. Un corps, peu nombreux, de fonctionnaires fut choisi: le gouverneur général, un trésorier, douze juges et magistrats, deux résidents, trois officiers de santé, un *commissioner of lands* chargé de veiller à la vente des terres, deux capitaines de port; et c'est à peu près tout. Les appointements, au total, s'élevaient seulement à 325.000 francs! Bel exemple pour d'autres nations colonisatrices! Ajoutons tout de suite que les dépenses militaires ne sont pas plus élevées, et ne dépassent non plus

de beaucoup 300.000 francs. Tous les pouvoirs militaires et civils appartiennent au gouverneur général. Il représente la *Court of Directors*, qui siège à Londres et règle souverainement les affaires de la Compagnie. — Grâce à cette administration si simple et aux principes de gouvernement que nous avons dits, quels ont été les résultats?

L'ordre a d'abord été établi. Il ne faut guère signaler que la révolte suscitée, en 1898, par un indigène, Mat Salleh; elle fut aisément réprimée. C'est que le régime auquel sont soumis les indigènes n'a ici rien de vexatoire; l'impôt qu'ils paient ne se monte qu'à 1 shilling et quart (1 fr. 55) par tête, au lieu de 5 à 12 shillings dans l'Inde, 6 à 16 à Java. De tous côtés la mise en valeur a été entreprise: forêts défrichées; plus de 400.000 hectares de terrain concédés; cultures propagées; ligne télégraphique établie de Sandakan à Labouan, où atterrit le câble d'Europe; chemin de fer, de la côte occidentale à la côte orientale, en voie de construction, vapeurs circulant sur les principales rivières; organisation d'un commerce d'exportation qui porte surtout sur le tabac, les bois, les rotins, la farine de sagou, la cire, les nids d'hirondelle, les noix de coco, les résines, le poivre, les perles, et dont la valeur approche aujourd'hui de 3.000.000 de dollars. Ce commerce se fait par Sandakan, Silam (Darvel bay), Kudat et Gaya. Singapoor et Hong-Kong sont les principaux débouchés. Peut-être estimera-t-on ces résultats matériels peu méprisables. Mais il faut ajouter un mot, après avoir parlé de la mise en valeur, sur ce que j'appellerai la mise en civilisation. La législation est basée sur les codes de l'Inde (pénal, d'instruction criminelle et de procédure civile) et sur les proclamations et ordonnances des gouverneurs. Il y a, de plus, à Sandakan, un tribunal de l'imam pour la loi civile musulmane. Deux missions ont été introduites, l'une catholique, l'autre protestante; celle-ci a une église et une école à Sandakan, avec une annexe à Kudat.

Enfin, une dernière considération, la plus importante, sans doute, pour tout bon Anglais, est celle-ci: en 1881, l'Angleterre n'eût pu, sans protestations de puissances étrangères et aussi d'une fraction de l'opinion publique nationale, occuper une parcelle de Bornéo; demain, s'il lui plaît, elle peut racheter à la Compagnie ses droits et proclamer ce coin de terre, sans grand danger, colonie de la Couronne... Mais à quoi pourrait bien lui servir ce changement, puisque, aujourd'hui, le *North Borneo* est anglais, et bien anglais?

* * *

D'une importance moindre, à l'heure actuelle, sont pour l'Angleterre ses protectorats de Brouni et de Saravak. Le Brouni, restes misérables d'un vaste sultanat ne compte plus guère qu'une population de 25.000 habitants. Nous avons vu qu'il fut un temps où ses souverains disputaient à ceux de Soulou l'hégémonie sur toute la moitié septentrionale de la grande île. En 1839 le Saravak, en

1846 l'île de Labouan, en 1865 le Saba, furent successivement détachés du Brouni, dont le sultan, pour conserver quelque chose, s'empressa, le 17 septembre 1888, d'accepter le protectorat anglais. C'est ainsi qu'il peut encore jouir de la propriété du bassin du fleuve Limbang, dont un des bras arrose la capitale, fameuse par son insalubrité, Brouni. Son palais n'est qu'une case. Ses derniers sujets vivent de pêche et de la culture du riz. A peine s'il fait encore figure de prince. Et son crime? Ce fut d'accueillir trop bien les Anglais.

Au Sud du Brouni, s'étend l'Etat protégé de Saravak. Il est — nous avons donné les chiffres — beaucoup plus étendu et beaucoup mieux peuplé. Son histoire est non moins curieuse que celle du Saba. Ce dernier pays a été donné à l'Angleterre par un homme, M. Dent; le Saravak lui a été donné par un autre homme, sir Brooke. Mais, au lieu que M. Dent fut aidé par une puissante compagnie à charte, sir Brooke, lui, opéra tout seul. En plein XIX^e siècle, il sut de ses mains se tailler un vaste royaume; voici la recette.

Sir James Brooke, après avoir servi dans l'armée de l'Inde, s'embarqua sur un petit yacht et cingla vers l'archipel asiatique. Il se trouvait sur les côtes de Bornéo, à Koutching, qui devait être un jour sa capitale, lorsque des troubles violents éclatèrent dans le pays. Les indigènes refusaient de travailler dans les mines d'antimoine et se révoltaient. On était en 1839. Déjà, vers cette époque, le sultan de Brouni n'était plus très redoutable, même pour ses sujets. Il fit appel à l'Anglais. Celui-ci débarque incontinent, rétablit l'ordre, se fait bien venir et auprès des chefs et auprès du peuple, bref, fait tant que le sultan lui offre, en toute souveraineté, ce territoire qui depuis longtemps ne lui rapportait plus rien. Sir James Brooke promet de payer tribut, et le voilà roi de tout le pays, du cap Datou à l'embouchure du fleuve Samarahan, soit 95 kilomètres de côtes. Il avait alors, en 1841, trente-huit ans. Vingt ans plus tard, pour une nouvelle aide apportée au sultan, il voit doubler ses états: il reçoit les territoires situés plus à l'Est, entre l'embouchure du Samarahan et le cap Kidourong, près de l'embouchure du Bintoulou. Le radjah anglais mourut en 1868, ayant désigné pour son successeur, comme les empereurs romains, son neveu, Charles Brooke, ancien aspirant de la marine anglaise. Celui-ci obtint du sultan une nouvelle rectification, fort avantageuse pour lui, de frontières: en 1882, il annexait le vaste pays compris entre la rivière Bintoulou et la rivière Barram (plus de 160 kilomètres de côtes). En 1883, de plus, il obtenait la vallée du Trouosan, qui forme enclave dans le Brouni. Ici encore, d'ailleurs, c'était pour l'Angleterre qu'avaient travaillé ses énergiques enfants: on le vit bien, lorsqu'on apprit, en 1888, que le radjah anglais de Saravak avait demandé le protectorat anglais.

Ce n'était point annexion méprisable. Les Brooke avaient déjà accompli dans le Saravak ce qu'avait accompli, dans le *North Borneo*, la com-

pagnie à charte, c'est-à-dire l'organisation et la mise en valeur du pays. Leur pouvoir n'était limité par aucune constitution écrite; cependant, ils avaient institué auprès de leur personne: un Conseil d'administration, composé de quatre ou cinq chefs malais; un Conseil suprême, composé de fonctionnaires européens et de chefs malais, et qui connaissait de toutes les affaires d'intérêt général, tout comme un conseil de ministres; enfin, le Conseil général, qui réunissait, à époques fixes, tous les fonctionnaires européens et les principaux chefs indigènes. Ceux-ci, dans les différents districts, avaient conservé leurs pouvoirs locaux, mais ils avaient des assistants européens. Une justice de première instance et d'appel avait été organisée, l'esclavage supprimé par de sages mesures successives. Une armée de 300 hommes suffisait pour maintenir l'ordre. Même, le radjah possédait, en bon Anglais, sa marine, deux petites canonnières et des chaloupes à vapeur. Auprès des principaux villages, lieux de résidence de fonctionnaires européens, avaient été établis des postes fortifiés. L'unique ville, la capitale Koutching, avait été embellie et agrandie. Les richesses minérales et agricoles avaient été reconnues; des gisements de houille, de diamants, d'antimoine, de mercure, exploités; la culture du sagou, du cocotier, du poivre, du gambir, développées, si bien que les produits en étaient exportés; celles du tabac et du cacao, essayées; les exploitations forestières, bois de fer, gutta-percha, caoutchouc, rotang, favorisées avec succès. Des ressources permanentes avaient été créées: fermes de l'opium, du sel, des alcools, taxe de capitation sur les Malais, quelques impôts payés par les Dayaks, droits d'entrée sur le tabac, le sel, le pétrole, l'huile, les vins et les alcools. En un mot, c'était une colonie déjà florissante, que les deux Brooke avaient préparée pour leur patrie, sans que celle-ci ait eu à faire la moindre dépense, à concevoir le moindre souci. Heureuse Angleterre!...

Et voilà comment l'Angleterre possède, entre Singapour et Hong-Kong, en face de notre Indochine, une nouvelle colonie d'une étendue de plus de deux cent mille kilomètres carrés, et qui est un poste stratégique de première importance.

GASTON ROUVIER.

AVIS IMPORTANT

Pour être adhérent à l'œuvre du Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une souscription quelconque.

1° Les adhérents qui versent une souscription annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

2° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

3° Les adhérents versant une souscription de 12 francs et au-dessus reçoivent le Bulletin du Comité pendant les douze mois qui suivent leur souscription.

LES
POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES
 DE L'INDO-CHINE

(Suite.)

II

LES PRODUITS (suite) (1).

2° Produits alimentaires (suite). — En dehors du riz, et en laissant de côté les plantes potagères, telles que haricots, dolies, etc., qui n'ont guère qu'une importance locale de consommation (2), non négligeable il est vrai, il n'y a guère à mentionner, comme servant plus spécialement à l'alimentation de l'homme, que le maïs, qui est, avec le riz de montagne, la nourriture des habitants des terres élevées. Mais quelle que soit l'étendue encore disponible pour cette culture — et elle est considérable — nous ne pensons pas qu'elle prenne jamais une place importante dans l'avenir économique de l'Indo-Chine, faute de débouchés. Sur place, on aura toujours avantage à augmenter la production du riz pour lequel il reste, nous l'avons vu, encore tant de terres utilisables; — dans la métropole et en Europe, le maïs indo-chinois ne pourra jamais lutter contre le maïs américain (3), sans compter la concurrence possible de l'Afrique.

On a beaucoup prôné, depuis un an ou deux, surtout au Tonkin, la culture des plantes à tige ou racine féculentes, et notamment les sagoutiers et le manioc. L'arbre (palmier) à sagou proprement dit (Metroxylon), fréquent dans la péninsule de Malacca et dans les îles de la Sonde, surtout à Bornéo, n'a jamais été signalé, que nous sachions, en Indo-Chine (4). On peut se demander s'il y aurait avantage à l'y multi-

(1) Voir le *Bulletin de l'Asie française*, nos 5-6.

(2) C'est pour la même raison que nous laissons complètement de côté dans cet exposé le chapitre des fruits tropicaux. Bien que l'Indo-Chine produise la banane, la mangue, le mangoustan, le litchi, la mandarine, l'orange, la papaye, l'ananas, la pomme-cannelle, la pomme-acajou, l'avocat, la pomme-cythere, la goyave, le kaki, la nêfle du Japon, le jaque, ou fruit du jacquier, — pour ne citer que les plus connus, — ces fruits (nous visons surtout la banane et l'ananas) d'un transport d'ailleurs toujours difficile, ne pourront jamais lutter sur les marchés européens contre leurs congénères originaires des Antilles ou de l'Amérique centrale, sans parler de l'Afrique.

Quant aux fruits des climats tempérés, si certaines régions du Haut-Tonkin et du Laos (le *Tran-ninh* notamment) leur paraissent favorables, le débouché local sera, à l'inverse de ce qui se passe pour les précédents toujours restreint — et le *Yun-nan*, notre voisin, est encore plus indiqué pour leur culture.

(3) La production du maïs aux États-Unis a atteint 757.837.000 hectolitres en 1900. Rappelons, comme terme de comparaison, que la production du blé en France en 1899, année exceptionnellement favorable, a été de 128.400.000 hectolitres. La population des États-Unis (1900) est de 75.600.000 âmes, celle de la France (1896) 38.500.000.

(4) On y trouve (en Cochinchine et au Cambodge), mais en petites quantités, deux palmiers : le *Caryota mitis* (*cay dunq dinh*, des Annamites) et l'*Arenga saccharifera* (*cay duac*) qui peuvent fournir des sortes inférieures de sagou, — mais ce sont surtout des palmiers à sève sucrée, dont on extrait, dans les pays où ils sont très abondants, et pour la consommation indigène, des vins de palme. Les Cycas (*Cycas inermis*. Lour) existent aussi en Cochinchine, et pourraient également fournir du sagou.

plier. Il faut attendre la récolte pendant douze à quinze ans. A ce moment, l'arbre est abattu, et rendrait, en moyenne, 360 kilogrammes de fécule. En comptant 1.000 sagoutiers à l'hectare — ce qui est sans doute un maximum — cela donne le joli chiffre de 36 tonnes de fécule à l'hectare — mais, ramenée à la production annuelle, cela ne fait plus que trois tonnes environ.

Or, dans nos pays tempérés, sur des terrains favorables, les bonnes années, on peut obtenir, en choisissant bien les espèces les plus riches en fécule (20 %) de quatre à cinq tonnes de fécule de pomme de terre à l'hectare (1).

La question semble se poser différemment pour le manioc. En effet, dans un pays où les rendements sont loin d'être les plus élevés observés, la péninsule Malaise, on obtiendrait, paraît-il, vingt-cinq tonnes de tubercules et quatre tonnes de fécule à l'hectare, mais pour le rendement particulièrement faible de 16 % de fécule. Or Semler, dont le nom fait autorité en matière de cultures tropicales, indique que la proportion en fécule, dans le manioc, peut atteindre plus de 30 %; et d'autre part, dans les pays vraiment propices à sa culture, comme le Brésil, la récolte en poids oscillerait de 40 à 60.000 kilos de tubercules à l'hectare — soit, en tablant seulement sur un rendement de 23 % en fécule (2), de 9 tonnes 2 à 13 tonnes 8 de fécule à l'hectare. Si des chiffres pareils pouvaient être atteints en Indo-Chine (on les a indiqués pour l'Annam, dans un rapport officiel dont l'origine ne nous paraît pas suffisamment sûre), il est évident que la question mériterait la plus sérieuse attention. Elle s'impose en tous cas au moins à titre d'expérience. Mais, quels que soient les résultats obtenus sur le terrain, on fera bien de ne pas perdre de vue la production de 15 millions de tonnes de pommes de terre en France, qui, même en tenant compte de la consommation alimentaire courante, laisse disponible des quantités considérables pour l'usage industriel (féculerie, industrie des apprêts (tissus et papiers), glucoserie, etc.), sans parler des ressources toutes proches de l'Allemagne (3). Il faudra s'attendre à des résistances inévitables, et en somme légitimes, de la part de la pomme de terre métropolitaine, qui représente en superficie environ 1/20 du sol arable de la France.

Quoi qu'il en soit, resterait toujours l'usage alimentaire de ces féculés tropicales, auxquelles il faudrait joindre celle des *Maranta* (*Arrowroot* des Anglais) (4), mais le débouché, sous cet aspect, est beaucoup plus restreint.

(1) Nous prenons des rendements de 20 à 25.000 kilos de tubercules à l'hectare. Ce sont des moyennes de bonnes et de très bonnes récoltes établies par trente ans d'observations dans l'est de la France. Les rendements de 30.000 kilos à l'hectare, que l'on cite quelquefois, sont des récoltes exceptionnelles.

(2) C'est le résultat des expériences de Payen.

(3) D'autres plantes que le manioc, notamment les *Canna* (*edulis* et d'autres variétés) qui réussissent admirablement en Cochinchine ont des rhizomes extrêmement riches en fécule (28 %), s'il faut en croire des expériences faites dans le Queensland.

(4) Quelques plantations d'arrowroot, sur des surfaces peu importantes, ont été tentées au Tonkin et en Annam, et paraissent réussir.

Encore une fois donc, c'est à l'extension de la production du riz que l'on doit avant tout s'attacher, au point de vue des « possibilités » des cultures alimentaires proprement dites en Indo-Chine.

Parmi les autres produits alimentaires tropicaux importants auxquels quelque chose de plus qu'une mention est due, il est impossible de ne pas passer au moins sommairement en revue ceux que l'usage désigne sous le nom de *Denrées coloniales*, c'est-à-dire : le thé, le café, le cacao, le sucre de canne et les épices.

Le thé est en train de prendre une place importante en Annam, surtout dans la province de Quang-Nam aux environs de Tourane. Sur les premières pentes de la chaîne annamitique, les terrains favorables existent encore en bien des endroits. Il en est de même au Tonkin, sur le pourtour du Delta, dans les provinces de Ninh-Binh, Sontay, Hung-hoa, Thai-nguyen, Bac-ninh, Bac-giang. Le thé annamite est une variété du thé de Chine. La proportion de *théine* qu'il contient est particulièrement élevée (1), ce qui rend son usage plus économique puisque l'effet utile du principe actif peut être produit par une dose moindre de thé.

Les exportations de l'Annam vers la métropole sont allées sans cesse croissant ; 10.000 kilogr. en 1897 ; 181.200 kilogr. en 1900. Le paiement du demi-droit d'entrée (104 au lieu de 208 francs les 100 kilog.) constitue un encouragement à cette culture. Il existe encore une marge considérable pour l'importation du thé indo-chinois en France puisque la *consommation* du thé en France paraît en hausse régulière : 774.000 kilogrammes en 1897 ; 839.000 kilogrammes en 1899. L'importation totale (commerce général) a été de 1.992.000 kilogrammes en 1899. Il faut noter que la France réexporte plus d'un million de kilogr. de thé par an, vers la Turquie, la Russie, la Suisse. Les marchés algériens et marocains devraient nous préoccuper. Il y a aussi le marché local. L'Indo-Chine importe encore tous les ans plus d'un million de kilogrammes de thé de Chine. Cet appel à l'étranger diminuera forcément. Déjà les quantités exportées en cabotage de l'Annam vers d'autres parties de l'Indo-Chine ont passé de 192.547 kilogr. en 1898 à 287.800 kilogr. en 1900. Pour les autres marchés éventuels il convient de se rappeler la surproduction actuelle des Indes anglaises et de Ceylan, sans compter la possibilité pour la Chine, sous des influences plus modernes, d'augmenter une production actuellement en décadence. Java, et surtout le Japon, sont aussi des concurrents qu'il est impossible de négliger (2).

(1) Elle peut atteindre jusqu'à 5.04 % (thé *extra* ; 4.60 % dans le *fin*) d'après les analyses faites par le laboratoire du Ministère du commerce, en France. Le thé Souchong chinois de bonne qualité ne contient en moyenne que 2.90 % de théine. Le thé de Ceylan : 4.08 % en moyenne ; maximum : 4.96 %. Voir *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, n° 16, p. 553, et n° 35, p. 418.

(2) Voici les chiffres les plus récents pour la production du thé ; en tonnes :

Le café en est encore à la période *expérimentale* en Indo-Chine. D'après un recensement fait par les soins des Directions locales d'agriculture, le nombre de pieds de caféiers existant dans la colonie, à la fin de 1899, aurait été de 1.232.000 pieds environ (1). Depuis ce nombre a dû s'accroître au Tonkin ; mais, d'autre part, certaines plantations ont été abandonnées en Annam et en Cochinchine. Au Tonkin même, les colons ne sont pas d'accord sur les chances de réussite de la plante (2). Des hivers souvent trop rudes, des pluies à des moments peu propices, de grandes difficultés pour le *séchage*, sont des conditions défavorables. Cependant on ne peut encore se prononcer d'une façon absolue pour la négative, et certaines plantations du sud-ouest du Tonkin (province de Ninh-Binh et district de Chiné) paraissent en voie de prospérité. *A priori*, il semble bien aussi que des terrains bien choisis en Annam, ou dans la région des *terres rouges* (Est de la Cochinchine et sud du Laos), quand elles seront plus accessibles à la colonisation, devront donner de bons résultats. La *consommation* (3) du café en France est si considérable (81.400 tonnes en 1899), et la part actuellement fournie par nos colonies si faible (1.344 tonnes) qu'à l'abri du dégrèvement de la moitié du droit d'entrée (68 au lieu de 136 fr. aux 100 kilogs), l'extension de cette culture, si vraiment elle est adaptée au climat de l'Indo-Chine, est tentante. Néanmoins on ne doit l'aborder qu'avec prudence et il conviendrait d'attendre les résultats bien acquis des expériences poursuivies. Il conviendrait aussi, comme pour la culture précédente, de ne pas cesser d'avoir présentes à l'esprit les concurrences actuelles, ou possibles, ailleurs, et notamment l'énorme avance du Brésil, qui produit *plus des deux tiers du café du monde entier* (630.000 tonnes sur 917.000 tonnes pendant la campagne 1899-1900). Un autre aspect des plus importants du problème est le côté *fiscal*. La consommation pourrait certainement s'étendre avec un abaissement des droits, qu'il faut espérer, sans trop y compter.

Le cacao paraît appelé à réussir au Cambodge, surtout dans la région qui borde le golfe du Siam, où il trouverait les terres profondes et l'humidité qui lui sont indispensables ; — mais aucune expérience concluante n'a encore été tentée ; la concurrence serait vive avec d'autres pays placés dans de meilleures conditions de production (Antilles, Amérique centrale, Vénézuéla,

Chine (Exportation 1899) : 98.500 (Maximum : 1895 : 112.600 tonnes).

Inde (Production 1899-1900) : 79.200.

Ceylan (Production 1900) : 62.500.

Japon (Production 1898) : 34.400 (Exportation 1899 : 20.906 tonnes).

Java : (Exportation 1899) : 5.600.

Voir *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, n° 27.

(1) Cochinchine, 161.000 pieds ; Tonkin, 800.000 pieds ; Annam, 234.000 pieds ; Cambodge, 37.000 pieds. D'après le *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, n° 22, p. 184.

(2) Au Tonkin et en Annam, c'est la variété *Arabica* qui est la plus cultivée ; en Cochinchine, le *Liberica*, qui, bien que supérieur au Santos, n'a pas encore pu s'imposer au goût de la clientèle française ou aux combinaisons de nos importateurs.

(3) L'importation (commerce général) est environ du double : 167.700 tonnes en 1899.

Guyane, etc.); les facultés de consommation ne sont pas indéfiniment extensibles. Des trois plantes : théier, caféier, cacaoyer, c'est la première sans aucun doute qui doit attirer avant tout l'attention dans notre colonie. Elle y est indigène, ou du moins y pousse très facilement; les Annamites ont l'habitude de cette culture; les débouchés, local et métropolitain, offrent encore de la marge au thé; et enfin sa préparation, assez délicate, ne l'est guère plus que celle du café, ni du cacao.

La culture de la *canne à sucre* est encore très loin d'avoir pris en Indo-Chine l'extension qu'elle pourrait prendre. Pour le moment, c'est la province du Quang-ngai (1), en Annam, qui seule peut fournir à l'exportation; — mais on cultive la canne sur bien d'autres points du territoire. En additionnant les exportations par cabotage de l'Annam, et ses expéditions directes vers l'étranger et la métropole, on voit que ce pays dispose actuellement d'une moyenne de 6 à 8.000 tonnes de sucre *brut* pour l'exportation. Le chiffre est faible en comparaison de 6 à 800.000 tonnes expédiées, suivant les années, de Java par exemple. Mais non seulement la culture pourrait devenir plus extensive, mais aussi plus intensive. La quantité de sucre de premier jet récoltée à l'hectare en Indo-Chine ne dépasse pas 2 tonnes à 2 tonnes 1/2. A Java, on obtient en moyenne 9 tonnes 8 à l'hectare de ce même sucre de premier jet; on peut atteindre jusqu'à 11 tonnes; et le minimum est de 3 tonnes 2 (2). Au commencement du siècle, la moyenne du rendement par hectare n'atteignait pas deux tonnes. On voit ce qu'ont pu produire des méthodes vraiment scientifiques de culture et d'extraction du jus. Rien n'empêche qu'on les applique en Indo-Chine.

Au point de vue des *débouchés*, il y a encore une certaine marge locale, puisque l'Indo-Chine importe du sucre métropolitain (2.744 tonnes de sucre raffiné en 1899) et que la consommation par tête d'habitant pourrait être notablement plus élevée. Il ne semble pas que la colonie soit naturellement désignée, par sa situation géographique, pour expédier des sucres bruts de canne vers la métropole. Et cependant, grâce au régime artificiel et de faveur des primes à l'exportation pour les sucres coloniaux, l'exportation des sucres de l'Annam en France, insignifiante jusqu'à l'année dernière, a pris subitement en 1900 une certaine importance (2.054 tonnes). C'est peu dans le total des sucres de canne importés en France (109.800 tonnes en 1899); mais le mouvement ne paraît pas s'être arrêté en 1901, bien au contraire. Si, du reste, au point de vue de l'élasticité de la faculté de consommation métropolitaine, il est bon de se rappeler que la France produit tous les ans plus de 800.000 tonnes de sucre de betterave dont elle n'absorbe qu'environ la moitié, on pourrait cher-

cher ailleurs, en Chine surtout, et même au Japon malgré Formose, des marchés pour les sucres indo-chinois.

Restent les *épices*. La plus importante de beaucoup est le *poivre*. L'Indo-Chine, c'est-à-dire les provinces de Hatien en Cochinchine et de Kampot au Cambodge (1), est devenue le grand fournisseur de la métropole. L'année dernière a marqué le maximum dans l'exportation, qui a lieu tout entière de Saïgon.

1897.....	1.323 tonnes
1898.....	2.325 —
1899.....	2.016 —
1900.....	2.538 —

C'est-à-dire que l'exportation indo-chinoise a presque *doublé* en quatre ans. L'extension des cultures poivrières au Cambodge assure des disponibilités encore plus fortes pour l'exportation dans les années qui vont suivre. Il y aurait plus d'un million de pieds, qui seront tous en rapport dans un assez court délai. La direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce de l'Indo-Chine n'a cessé d'attirer l'attention des planteurs sur la faible marge qui restait à fournir à la métropole, dont la consommation varie très peu d'une année à l'autre, ainsi que le prouvent les chiffres officiels suivants :

1897.....	2.927 tonnes.	} Quantités effectivement mises en consommation.
1898.....	2.853 —	
1899.....	2.882 —	

Les poivres cochinchinois et cambodgiens ont maintenant dépassé de beaucoup les poivres d'origine indienne sur le marché français, puisque, en 1899 déjà — et sans parler de l'importation encore plus forte de 1900, — ils représentaient une quantité de 4.814 tonnes contre 1.052 de poivres indiens.

Dans toute cette question des poivres, il est nécessaire de ne pas perdre de vue les trois faits permanents suivants, aux conséquences desquelles il est impossible de se soustraire :

1° L'Indo-Chine n'est pas le seul pays producteur de poivres. Il n'occupe que le quatrième rang parmi les producteurs, qui se classeraient ainsi, d'après les derniers renseignements que nous ayons pu rassembler.

	Exportation	
	Tonnes	
Péninsule Malaise.....	17.025	(1898)
Inde.....	5.528	(1898-99)
Indes néerlandaises.....	3.930	(1898)
Cochinchine et Cambodge..	2.500	(1900)
Bornéo.....	1.133	(1899)
Siam.....	907	(1898)
	31.023	

L'Indo-Chine ne produirait donc qu'environ 8 0/0 du poivre disponible pour l'exportation. Il est à remarquer que l'exportation de la péninsule

(1) Et un peu aussi le Phu Yen, depuis quelque temps.

(2) Aux îles Hawaï, la culture forcée d'espèces sélectionnées avec soin (*Yellow Caledonia*), dans des terres exceptionnellement favorables, a rendu jusqu'à 18 tonnes de sucre à l'hectare. Mais on ne saurait généraliser de pareils résultats.

(1) La province de Baria, l'île de Phu quoc ont aussi des poivrières en rapport. Le poivre peut réussir ailleurs, notamment en Annam.

Malaise et des Indes néerlandaises a diminué depuis quelques années.

2° Le planteur de poivre indo-chinois a voulu naturellement profiter d'une partie au moins de la détaxe de 50 0/0 dont jouissent en France les poivres d'origine coloniale française. C'est pour cette cause, entre autres, que les prix sur le marché de Cholon sont toujours notablement plus élevés que sur celui de Singapour. En 1900, par exemple, le picul (60 k. 4) de poivre noir a valu à Singapour de 28 \$ 50 à 31 \$ 00, tandis qu'à Cholon la variation a été de 46 \$ 50 à 52 \$, prix pratiqué en janvier 1901 pour le picul de poivre noir de 63 k. 800. Ce sont des conditions défavorables pour lutter sur le marché libre.

3° En dehors de la concurrence entre producteurs signalée ci-dessus et qui tend à limiter les bénéfices de cette culture, il y a lieu de noter que les débouchés du poivre ne sont pas indéfinis. Les stocks disponibles, en fin d'année, sur les sept principaux marchés du poivre en Europe n'ont guère varié depuis cinq ans, bien qu'on ait noté en 1899 une légère diminution :

1895.....	24.640 tonnes
1896.....	22.550 —
1897.....	21.030 —
1898.....	21.350 —
1899.....	18.720 —

Le produit ayant certainement diminué depuis quelques années, c'est à ce fait, et non pas à une augmentation de la demande, qu'il faut attribuer la baisse des stocks depuis trois ans. Le poivre n'est pas d'ailleurs par lui-même un produit susceptible d'une consommation grandissante, comme le café ou le thé par exemple.

C'est encore l'Annam qui fournit presque exclusivement la *cannelle* exportée d'Indo-Chine, dans les quantités et pour les valeurs suivantes, d'après les statistiques des Douanes :

	Kilogr.	Francs
1897.....	227.000	563.778
1898.....	286.000 (1)	1.117.800
1899.....	268.000	1.146.000
1900.....	178.000	1.014.000

La valeur sensiblement égale assignée à cette denrée dans les statistiques des Douanes, malgré une diminution sensible dans les quantités exportées, tendrait à prouver que la demande se maintient et fait même hausser les prix. Hong-kong est le principal destinataire de cette marchandise, dont des quantités insignifiantes (220 kilogr., maximum en 1899) sont expédiées vers la métropole. Celle-ci n'importe d'ailleurs que des quantités peu importantes de cannelle (282.000 kilogr. en 1897 ; 224.000 kilogr. en 1899), et en absorbe encore moins (74.000 kilogr. en 1897 ; 52.000 kilogr. en 1899), en provenance surtout de Ceylan, qui est le gros pays producteur (2). Mais le reste de l'Eu-

(1) Le Tonkin en a expédié 21.000 kilos cette année-là (en provenance de l'Annam ou du Laos) sur Hong-kong ; mais ce chiffre ne s'est représenté ni avant, ni depuis.

(2) Exportation de Ceylan : 1.500.000 à 1.700.000 kilos par an. La Chine méridionale exporte d'autre part de 4 à 5 millions de kilos de *Cassia Lignea* (Cannelle inférieure).

rope et les Etats-Unis offrent un certain débouché pour la cannelle. Les premières qualités de cannelle de l'Annam, surtout les spécimens de choix de l'espèce dite Cannelle des forêts (*Quê-Rùng*) atteignent d'énormes prix, même localement (250 à 700 francs les 100 kilogr. d'après la Douane (1)). C'est celle qui provient des districts montagneux de la province de Thanh-hoa (canton de Trinh-vân et chaus de Thuong-xuân, Luong-châu et Quan-hoa) ; on trouve également de la cannelle dans les pays Moïs de la province de Quang-nam (huyên de Trà-mỹ ; ports d'exportation : Faïfo et Tourane). Au Laos, le pays entre le Nam-nhiêp et Namngoun (nord-est de Vientiane) ; et le Muong de Mo (ou Mok), au Tràn-ninh, en fournissent également de très bonne qualité. Elle se rencontre aussi en petites quantités au Cambodge.

A l'exportation de la cannelle peut se rattacher celle des *cardamomes*. Saïgon est le port principal de sortie de cette catégorie d'épice, qui provient soit de la région de Pursat, au Cambodge (qualité supérieure), soit du Laos (province de Saravane surtout). Les chiffres ont été les suivants depuis trois ans :

1897.....	417.882 kilogr.
1898.....	114.600 —
1899.....	286.900 —

La consommation française annuelle n'est guère que de 4.000 kilogr. (1898 et 1899). L'importation de 1899 a été bien plus forte : 28.000 kilos ; mais on voit que ce produit n'offre pas grand intérêt pour la métropole, tandis que la Chine en fait une grosse consommation comme médecine.

Un essai de plantation de *vanillier* a été tenté dans la banlieue de Saïgon et paraît réussir. Il est probable qu'il en serait de même pour le *muscardier* et le *girofler*, en choisissant bien la région de l'Indo-Chine ; mais toutes ces cultures d'épices secondaires ne méritent guère, à notre sens, qu'on s'en préoccupe à cause de la concurrence déjà existante et du peu d'étendue et d'élasticité du débouché.

3° **Produits textiles.** — Il n'en est pas de même des *plantes textiles*, qui sont loin d'avoir pris en Indo-Chine le développement dont elles sont susceptibles, soit que l'on considère les possibilités de culture, soit que l'on envisage l'écoulement des produits.

Au premier rang il faut placer le *coton*. On sait qu'il réussit très bien au Cambodge, sur ce qu'on appelle les *chom-cars*, c'est-à-dire sur les berges silico-argileuses des rives du Mékong entre Kratié

(1) Ce chiffre de 7 francs le kilo paraît invraisemblable, quelle que soit la qualité de la cannelle. Le chiffre local le plus bas pour cette catégorie de cannelle (2 fr. 50 le kilo) se rapproche de la cote donnée à Londres pour la cannelle de *première qualité* de Ceylan (41 à 42 d. la livre anglaise : 2 fr. 50 environ le kilo, en octobre 1900, alors que la qualité moyenne vaut de 5 à 7 d. la livre, soit à peu près 1 franc le kilo. C'est la valeur assignée (1 fr. 10) au kilo de cannelle par la Commission des valeurs en douane de France. D'autre part, la *Cassia Lignea*, sorte inférieure de cannelle, en provenance surtout de la province de Kouang-si, dans la Chine méridionale, vaut (première qualité) environ 0 fr. 60 le kilo sur le marché de Hong-kong.

et Pnom-penh, soumises aux inondations annuelles du grand fleuve. C'est précisément cette inondation annuelle qui est la mesure pour ainsi dire de l'étendue des cultures et du rendement des récoltes. Or, malheureusement, depuis trois ans les crues du Mékong ont été très faibles, d'où, comme on le verra plus loin, une diminution sensible dans la production du coton. Cela est d'autant plus regrettable que le coton du Cambodge possède des qualités naturelles de blancheur et de solidité qui le font rechercher parmi les cotons *courte-soie*, notamment par les Japonais, et coter, par exemple, d'une façon à peu près régulière, sur le marché libre de Hong-kong, de 1 à 2 piastres de plus le picul que le coton indien.

En présence de ces faits, il y aurait tout avantage à pousser cette culture sur d'autres points bien choisis de la vallée du Mékong, où les conditions telluriques et climatiques de la région actuelle de production se trouveraient reproduites. Il y faudra seulement, à cause de l'apathie et de l'absence de connaissances scientifiques et de moyens d'exécution de l'indigène (nécessité d'une irrigation régulière), l'intervention européenne. Celle-ci parviendrait sans doute facilement, en outre, à augmenter la production à l'hectare, qui ne dépasse guère actuellement 120 kilogrammes de coton *égrené* (1). Aux Etats-Unis, le rendement moyen est de 220 kilos.

D'autres parties de l'Indo-Chine se prêteraient également à la culture du coton. Le Than-hoa est actuellement la seule région, avec celle que nous venons de mentionner, qui puisse fournir à l'exportation. On en signale quelques plantations dans l'est de la Cochinchine, dans la province du Binh-thuan, près de Hué, etc. Sur tous ces points, il y a lieu de faire des essais, d'autant plus que les terres disponibles sont encore considérables. Mais nous pensons que la vallée moyenne du Mékong, où il fournit une qualité connue, devrait attirer avant tout les efforts des planteurs et des indigènes. Le coton du Than-hoa est également de bonne qualité. Le fait que tous ces cotons sont des *courte-soie* n'a pas lieu de préoccuper puisque c'est cette sorte que demande l'industrie pour les tissus en usage dans les pays d'Extrême-Orient.

Il n'y a pas lieu de craindre non plus que les débouchés viennent à manquer. D'abord, comme nous le verrons à propos des facultés industrielles de l'Indo-Chine, les filatures locales sont encore loin de pouvoir s'approvisionner sur place. Il y a les marchés chinois et japonais, tout voisins. Et enfin la métropole elle-même, qui aura sans doute toujours avantage, pour les tissus plus fins qu'elle fabrique, à acheter son coton aux Etats-Unis et en Egypte, pourrait faire une certaine place aux cotons *courte-soie* de ses colonies. Ces dernières ne lui fournissent pas actuellement un seul kilo. Mais à ce dernier point de vue, on fera bien de ne pas oublier en Indo-Chine qu'un éminent professeur au Muséum d'histoire naturelle,

(1) On considère généralement que le coton perd environ un tiers de son poids à l'égrenage.

M. Cornù, signalait (1) « la région située entre les 15° 1/2 et 13° au Soudan, de Bammakou à Tombouctou, et surtout la région de Dienné », comme un pays « tout à fait comparable à l'Egypte », et pouvant devenir notre Egypte à nous, si on la défendait contre les pillards du désert.

Dans l'ordre d'idées où nous nous sommes placés dans cette revue des ressources naturelles de notre grande colonie extrême-orientale, c'est-à-dire ayant en vue l'exploitation pratique et rémunératrice du pays, nous pensons que la culture qui mérite le plus d'attention, après celle du coton, est celle des *mûriers*, comme producteurs indirects de la *soie*, le produit textile par excellence de l'Extrême-Orient.

Les exportations de *soies grèges* de l'Indo-Chine ne varient guère et se maintiennent aux environs de 190.000 kilogrammes par an (2). Le principal destinataire est Hong-kong, c'est-à-dire *Canton*, où ces grèges sont redévidées et réexpédiées soit aux Indes, soit dans les pays musulmans du sud de la Méditerranée, quelquefois même en France. La métropole n'a reçu directement en trois ans (1897-99) que 24.400 kilos de soies grèges indo-chinoises.

C'est là un résultat médiocre; mais la vérité est que les ressources séricicoles de l'Indo-Chine sont loin d'être exploitées comme elles pourraient l'être. Au Tonkin, en dehors des provinces de Bac-ninh, de Bac-giang, de Nam-dinh et de Ninh-binh, où les plantations de mûriers nains sur les berges des fleuves pourraient prendre beaucoup d'extension, la région moyenne, notamment dans les provinces de Son-tây, de Hung-hoa, de Thai-nguyên et dans le Yên-thê, se prêtent au développement du mûrier-arbre. La région moyenne du Thanh-hoa produit également de la soie. Les mûriers sont abondants au Binh-dinh (environs de Quinhone) et au Quang-ngai, en Annam. On les rencontre disséminés en Basse-Cochinchine, au Cambodge et au Laos. Mais, en ne faisant porter l'effort de développement de cette culture et de cette industrie que dans celles des régions susmentionnées où elle est déjà importante, et où les indigènes la connaissent bien, on pourrait obtenir d'excellents résultats.

L'administration a installé un embryon de magnanerie et de filature modèle à Nam-dinh, qui pourra fonctionner d'ici à un an ou deux d'une façon complète. Sans parler des essais de croisements avec des races plus vigoureuses que la race polyvoltine du Delta tonkinois, à cinq ou six élevages par an, notamment avec certaines races chinoises, — la *sélection* pratiquée dans la race indigène suivant les principes extrêmement simples de Pasteur pourrait se répandre parmi les grainiers annamites et aurait certainement de bons effets.

Deux chiffres fixeront immédiatement les idées

(1) *Bulletin de la Société nationale d'Agriculture*, cité par JUMELLE. *Les Cultures coloniales*, II, p. 13.

(2) 1897: 193.000 kilos; 1898: 190.800 kilos; 1899: 185.400 kil. L'Indo-Chine exporte en outre près de 100.000 kilos de *bourre de soie*, presque tout entière, en France.

à ce sujet. Le déchet actuel dans les élevages en France varie de 2 à 3 0/0; — au Tonkin, ce déchet est couramment de 40 à 50 %, d'après les spécialistes. On voit la place qui est laissée aux améliorations.

La question de la filature est également très importante au point de vue de la valeur commerciale des produits. Les grèges filées par la petite filature modèle de Nam-dinh, au commencement de la campagne de 1900, sous la direction de M. Dadre, ont été cotées 35 francs le kilogr. en France; alors que la soie filée à l'indigène vaudrait au maximum de 15 à 18 francs sur le marché de Lyon. L'existence de cette petite filature a déjà eu une certaine répercussion sur la filature indigène par la leçon de choses — la seule à laquelle les indigènes soient sensibles — qu'elle a donnée. Les fileuses indigènes commencent, dans certains villages des environs de Nam-dinh, à prendre l'habitude de filer à un nombre presque toujours à peu près égal de cocons de façon à obtenir un fil régulier de soie, au lieu du fil très irrégulier qu'elles produisaient jusqu'ici. La question du « Guindrage » (c'est-à-dire de la dimension de la flotte de soie), importante au point de vue commercial, commence aussi à recevoir des indigènes, sous l'influence de la filature-modèle, l'attention qu'elle mérite.

Il est bon de rappeler, à propos de la sériciculture indo-chinoise, que la France reçoit tous les ans la plus grosse partie des grèges filées à l'euro-péenne de Canton (1). Or nos grèges du Tonkin et de l'Annam, le fait est acquis, peuvent rivaliser avec les grèges de Canton. Elles ont un éclat (les soies sont jaunes) qui rappelle certaines belles espèces d'Italie. D'autre part, d'après certains spécialistes, elles seraient moins duveteuses et auraient plus de ténacité et d'élasticité que celles de Canton. La valeur du commerce de soies grèges de Canton a représenté plus de 64 millions de francs en 1899, dont 60 millions pour les « filatures » à l'euro-péenne. L'Indo-Chine ne réussirait-elle à se substituer à Canton que pour un dixième seulement dans ce commerce, l'on aperçoit néanmoins les bénéfices qui en résulteraient pour la colonie. D'autre part, cette perspective n'a rien qui puisse effrayer nos sériciculteurs métropolitains, puisque la France est obligée d'importer tous les ans de 6 à 8 millions de kilogrammes de soies grèges, alors qu'elle n'en produit que 550.000 kil. environ (2). La « Fabrique Lyonnaise » a produit, en 1899, pour près d'un demi-milliard de francs

de soieries de toutes sortes (1), et cette branche tient la tête, comme valeur, de l'industrie française. C'est assez dire l'intérêt qui s'attache à la sériciculture indo-chinoise.

Parmi les textiles proprement dits, il est impossible de ne pas dire un mot des « possibilités » qui s'ouvrent devant la culture de la ramie, ou plus exactement de l'ortie de Chine, puisque c'est cette espèce (2) que l'on rencontre dans plusieurs régions de l'Indo-Chine : au Tonkin, au Thanh-hoa, au Ha-tinh, sur plusieurs autres points de la côte d'Annam, dans l'est de la Cochinchine et enfin dans le bas Laos (province de Khong surtout). Le Laos seul jusqu'ici fournit à l'exportation. Mais puisque l'on aurait (cela ne paraît pas encore tout à fait sûr) solutionné le problème, qui arrêtaient tout jusqu'ici, de l'extraction mécanique des fibres de ramie, dans des conditions économiques, il est bon de se souvenir du fait acquis de la réussite de cette plante dans la colonie. Sa production extraordinairement abondante à l'hectare (3), la finesse, l'éclat soyeux et la solidité de ses fibres en font un textile de premier ordre. La question se pose entre la ramie et le lin. Ce sont les prix obtenus par ce dernier qui constituent le criterium du succès possible de la ramie et des bénéfices que planteurs et industriels peuvent en espérer. Pour nous, nous ne croyons pas à une solution favorable du problème autrement que par l'extraction mécanique de la filasse, sur place, ou à proximité de la plantation.

A côté du coton et de la ramie, il y a place pour une série de plantes filamenteuses dont les produits ne sont pas destinés à la fabrication de tissus, mais de sacs, de cordages, de nattes, en mélange avec des jones, de brosses, etc. Parmi celles-ci il faut mentionner plus spécialement le jute, l'abaca, et diverses autres plantes dont les unes, comme les *Sansevière*, l'*Hibiscus Mesnyi* (Pierre) (4), paraissent indigènes et d'autres : le *Crotalaria juncea* (*Sunn hemp*, des Anglais, cultivé dans l'Inde), le *Fourcroya gigantea* ou chanvre de Maurice et diverses *Agaves* (chanvre de Sisal ou Hennequen) pourraient être introduites. C'est dans la première de ces deux catégories qu'il faut ranger un produit très intéressant, la fibre de noix de coco ou coir.

Le jute est la plus tentante de ces cultures au premier abord à cause de l'énorme consommation de sacs de jute que nécessite l'exportation annuelle des 800.000 tonnes et plus de riz de l'Indo-Chine, les envois de poivre, de coprah, etc. (Im-

(1) Exportation de Canton (grèges indigènes, à destination des Indes et filatures européennes, à destination de l'Europe et des Etats-Unis) :

1898.....	2.295.000 kilogs
1899.....	2.230.000 —

(2) Chiffres du *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon*, pour 1899 :

<i>Importations françaises de soies grèges.</i>	
1897.....	7.706.000 kilogs
1898.....	6.255.000 —
1899.....	8.314.000 —
<i>Production française de soies grèges.</i>	
1898.....	550.000 kilogs
1899.....	560.000 —

(1) 451 millions de francs. Estimation de la Chambre de Commerce de Lyon, même document.

(2) C'est la *Bœhmeria nivea* des botanistes ; la ramie (*ramèh*, à Java) est la *Bœhmeria utilis*.

(3) Le Congrès de la ramie, réuni à Paris en 1900, et dont les comptes rendus ont été publiés par la *Revue des Cultures coloniales*, a admis comme rendement moyen à l'hectare 800 kilogs de filasse entièrement dégommée. On peut compter en Indo-Chine sur trois récoltes au moins. Cela ferait donc 2.400 kilogs de filasse, prête pour l'usage industriel. Rapproché du rendement du lin-600 kilogs en moyenne à l'hectare, on voit quel avantage énorme a la plante tropicale. Le rendement du chanvre est d'environ 700 kilogs.

(4) Se rattache à l'*Hibiscus cannabinus*, ou chanvre du Deccan, de l'Inde.

portation annuelle de Saïgon, de 10 à 15 millions de sacs. Un premier essai au Tonkin n'a guère réussi. Un colon sérieux procède en ce moment à une seconde tentative qui sera plus heureuse, il faut l'espérer. Le rendement moyen du jute en fibres à l'hectare, dans les bonnes terres, serait de 1.343 kilos. Mais il s'agit de savoir si c'est en fibres immédiatement utilisables par l'industrie ; et de plus, d'après Watt, qui fait autorité en matière de cultures dans l'Inde, les rendements varient de 3 à 36, suivant les terrains et les années. Dans ces conditions, on peut se demander s'il ne serait pas préférable de chercher une plante indigène à rendements moins forts, mais plus réguliers.

On a songé aux *bananiers sauvages* (Voir une étude dans le *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, n° 33, p. 217-226), qui foisonnent dans les vallées basses du Haut-Tonkin. L'expérience est à tenter.

C'est la présence de ces bananiers sauvages qui a poussé à essayer la culture du bananier textile des Philippines (*Abaca*). Les quelques plants existant aux environs de Phu-doan (rivière Claire) paraissent réussir ; mais on ne pourra se prononcer que dans quelques années.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut retenir pour ces fibres à cordage, c'est que le régulateur du marché est le chanvre de Manille. L'exportation des Philippines a varié jusqu'en 1899 entre 80 et 100.000 tonnes par an (1), et le prix normal sur le marché de Londres est de 5 à 600 francs la tonne. Après une baisse considérable des approvisionnements en 1899, l'année 1900 a vu se rétablir les choses (arrivages à Manille : 116.000 tonnes). La seule fibre dont les usages soient analogues à ceux du chanvre de Manille, le chanvre de Sisal, ou *hennequen*, du Yucatan (2), n'est pas loin d'atteindre l'importance de l'*abaca* (Exportation du Mexique en 1900 : 81.271 tonnes contre 66.313 tonnes en 1896), et ses prix sur le marché de New-York sont à surveiller (3).

A ces fibres pour sacs, cordages et nattes se rattachent les fibres à papier. A l'heure actuelle, la matière première surtout employée pour la fabrication du papier indigène, de même que pour le papier chinois, est une certaine espèce de bambou. Plusieurs plantes du genre *Broussonnetia papyrifera* (Mûrier à papier) et *Edgeworthia (cay gio, en annamite)* sont cultivées dans le moyen Tonkin, et

pourraient s'y étendre. Elles servent localement à la préparation des sortes plus fines de papier. On pourrait, sans doute, en fabriquer des pâtes à papier pour l'exportation.

4° Produits oléagineux. — Nous avons déjà parlé, en passant en revue les produits forestiers (1), des huiles *siccatives* et à *laquer* fournies par divers arbres, il est question ici des huiles industrielles (fabrication des savons), lampantes et alimentaires telles que l'*huile de coco*, d'*arachide*, de *sésame*, l'*huile de ricin*, etc., et aussi des huiles essentielles.

Le plus important de beaucoup des produits oléagineux susceptibles d'exportation est le *coprah*, ou amande de la noix de coco. La production est encore faible puisque l'exportation maxima a été de 4.224 tonnes en 1899 (2), dont 3.685 à destination de la France. Mais la culture du cocotier, concentrée actuellement dans quelques provinces du Delta cochinchinois, pourrait s'étendre notablement dans les provinces maritimes du golfe de Siam et sur la côte d'Annam jusqu'aux environs de Tourane. On sait quelle consommation considérable la métropole fait du coprah : environ 72.000 tonnes par an, en provenance surtout de Java et des Philippines. La France est, d'ailleurs, un débouché exceptionnel pour les graines et fruits oléagineux de toutes espèces (Importation : 5 à 600.000 tonnes par an). Le cocotier, avec l'utilisation possible de la fibre de sa noix ou *coir*, sans compter le débouché local des fruits comme rafraîchissants, avant la formation de l'albumen, constitue une culture particulièrement avantageuse quand des capitaux suffisants permettent d'attendre la période de plein rapport de l'arbre (10 ans). C'est la présence de sa fibre qui rend son exploitation plus avantageuse que celle de son rival africain au point de vue de la matière première fournie à l'industrie de la savonnerie et de stéarinerie : le *Palmiste (Elæis guineensis)*.

L'autre plante oléagineuse, dont la culture paraît devoir le mieux réussir en Indo-Chine est le *ricin*, qui, au Tonkin surtout, donne de bons résultats. L'exportation de l'huile sur Hong-kong est encore extrêmement faible (174 tonnes en 1899), mais elle pourrait augmenter. D'autres régions, le Cambodge notamment, se prêtent à cette culture. L'emploi de l'huile pour la fabrication des savons, comme lubrifiant pour les machines, et dans l'industrie de la teinture (comme mordant avec les sulfures), lui assure des débouchés importants. Mais il faudra songer tout d'abord aux débouchés locaux. La Cochinchine importe encore une bonne partie de son huile de ricin de Singapour (43 tonnes et demie en 1899). La France, outre sa consommation intérieure, exporte tous les ans environ 7.000 tonnes d'huile de ricin. Envisagée comme lubrifiant, il est bon de ne pas oublier la concurrence que peuvent lui faire les huiles lourdes de pétrole. Ces dernières se vendent meilleur marché à Saïgon

(1) Maximum 115.200 tonnes (1897).

(2) Extrait des feuilles de l'*Agave rigida*. Une autre espèce d'Agave, l'*Agave hetera-cantha* fournit une fibre connue sous le nom de fibre de Tampico (nom mexicain : *ixtle*) beaucoup plus courte, utilisable pour la brosse. Exportation du Mexique en 1900 : 9.440 tonnes (en 1899 : 9.843 tonnes). Ce que les Anglais appellent le *broom root* (racine à balai) donne lieu à une exportation qui varie de 3 à 4.000 tonnes. (*Rapport consulaire anglais sur le commerce du Mexique*, en 1900.)

(3) L'action des trusts, pour ce produit comme pour tant d'autres, vient détruire l'action normale de la loi de l'offre et de la demande. C'est ainsi qu'en 1899, le prix de la tonne d'*hennequen* a atteint jusqu'à 1.312 francs (contre-coup aussi de la guerre des Philippines sur l'*abaca*) par suite de leurs spéculations. A la suite de leur échec, la cote s'abattit brusquement à 262 francs. Le prix naturel du chanvre de sisal devait osciller entre 375 et 500 fr. — Ces détails d'après l'excellent *Journal d'Agriculture tropicale* de J. VILBOUCHEVITCH, n° 1, juillet 1901.

(1) Voir *Bulletin de l'Asie*, n° 6.

(2) 3.311 tonnes en 1900.

que l'huile de ricin, et ce sont des huiles lourdes d'origine américaine. Celles de Sumatra et de Bornéo sont encore dans de meilleures conditions de lutte. Mais les autres emplois de l'huile de ricin demeurent, et même, comme lubrifiant, elle est en réalité supérieure et use moins les machines.

Le *sésame*, dont la culture pourrait s'étendre en Cochinchine, au Cambodge, et dans la région des « terres rouges » du Laos et du sud de l'Annam, ne donne encore lieu qu'à une faible exportation (378 tonnes en 1900, maximum); mais sa production à l'hectare et son rendement en huiles sont supérieurs à ceux du ricin.

L'*arachide* est actuellement surtout cultivée dans les terres légères de l'Annam (1), et un peu en Cochinchine. Rien ne s'oppose à son développement; mais, de même que pour le sésame l'Inde paraît un milieu plus propice, pour l'arachide il faut compter avec la concurrence de nos colonies africaines. C'est ce qui nous empêche d'insister davantage sur ces deux cultures.

Le jour où le *coton* aura pris l'extension qu'il peut prendre, l'huile extraite de ses graines sera une nouvelle source de richesse pour l'Indo-Chine. On sait l'importance énorme que ce sous-produit a pris aux Etats-Unis.

Tous ces oléagineux ne sont pas seulement intéressants par eux-mêmes, mais par les *tourteaux* qu'ils fournissent, soit pour l'alimentation du bétail, soit comme engrais.

Parmi les huiles bouchables, il faut signaler celle qu'on peut extraire du *Camelia oleosa* qui réussit très bien dans le moyen Tonkin.

Quant aux *huiles essentielles*, nous avons déjà parlé de celle fournie par les fruits du *badianier* (voir *Produits forestiers*).

5° Produits divers. — Pour ne pas multiplier à l'infini les divisions, nous croyons pouvoir ranger sous cette rubrique :

a) Les plantes *tinctoriales*;

b) Les plantes *narcotiques, médicinales* et les *masticatoires* (arac et bétel).

L'importance des plantes tinctoriales a bien diminué depuis l'emploi des teintures artificielles extraites des résidus de la distillation de la houille. L'*indigo* lui-même est bien menacé par l'invention de l'« indigo synthétique » allemand. Cependant, plus courageux que ceux de Java dont beaucoup paraissent renoncer à la partie, les planteurs d'indigo de l'Inde (Béhar surtout) ne désespèrent pas encore, et pensent par une culture et une fabrication plus scientifiques pouvoir lutter contre le produit chimique. Cela étant, à condition de n'employer que les procédés les plus perfectionnés, et en tenant compte d'autre part du débouché local considérable, il est bon de signaler comme « possibilité économique » de l'Indo-Chine la cul-

ture de l'*indigo*, qui réussit au Cambodge et dans certaines régions du Tonkin et de l'Annam (1). Mais l'Indo-Chine, pour le moment, est encore obligée d'en importer.

L'intérêt présenté par l'*opium* provient de la consommation fâcheuse, mais, semble-t-il, irrépressible, qui en est faite par la population indigène, et surtout par les Chinois immigrés. L'importation annuelle varie de 100 à 120.000 kilogrammes. Elle est en réalité notablement supérieure à cause de l'introduction en fraude, qui porte sur des quantités considérables, surtout au Tonkin avec le voisinage du Yunnan. Plusieurs tentatives ont été faites pour l'introduction de cette culture dans la colonie, sur les terres hautes du Tonkin et du Laos. Au Tonkin, elles paraissent avoir été nettement défavorables, et bien qu'on n'ait pas encore renoncé aux essais et qu'ils viennent d'être repris par deux colons au Laos, nous ne croyons guère à leur succès. Il conviendra en tous cas que l'administration réglemente sévèrement cette culture.

La question du *tabac* se pose dans d'autres termes. L'Indo-Chine est encore loin de pouvoir fournir à la consommation locale, et cependant sur bien des points du Laos, dans la vallée du Mékong près de Vien-Tiane, dans les « terres rouges » du sud de la chaîne annamitique, au Cambodge, dans l'Est de la Cochinchine, dans les provinces de Khan-hoa, de Quang-tri, de Quang-binh et de Ha-tinh en Annam, pour ne citer que les centres actuellement occupés par quelques plantations, celles-ci pourraient prendre un bien autre développement. Les hauts plateaux du Yunnan, qui ne produisent que peu de tabac, seraient aussi à fournir. Enfin il faut noter que la France achète tous les ans à l'étranger pour une valeur de 25 à 30 millions de francs de tabac (en côtes ou en feuilles). Il doit y avoir quelque malentendu pour le tabac indo-chinois, cultivé et fermenté par des procédés scientifiques, car le planteur français du sud de l'Annam (région de Phan-rang) qui est le seul jusqu'ici à se livrer à cette culture et à cette préparation n'a pas réussi, malgré plusieurs tentatives, à faire accepter ses échantillons par la Régie métropolitaine. Or ses produits ont obtenu une excellente cote (45 à 50 dollars le picul, 1 fr. 87 le kilo), sur le marché libre de Singapour, cote supérieure aux prix obtenus par les tabacs de Java, Sumatra et des Philippines. Il importe de bien spécifier qu'il s'agit là de tabacs de la Havane modifiés par le milieu et bien fermentés, et non pas de tabacs *indigènes* dont la valeur n'est, à Singapour, que de 18 piastres le picul; mais rien n'empêcherait l'extension d'espèces sélectionnées sur des terrains bien choisis, et une préparation méthodique. Il y faudra pourtant, comme pour tant d'autres cultures, l'intervention européenne.

Parmi les plantes *médicinales*, et sans parler

(1) Exportation maxima de l'Annam en huile d'arachide : 302 tonnes en 1897. En 1898 : 89 tonnes ; en 1899 : 221 tonnes. L'administration se préoccupe de remplacer l'espèce indigène épuisée par l'arachide de Java.

(1) Une plante fournissant aussi de l'indigo existe en quantités considérables au Laos, mais elle paraît être le *Ruellia tinctoria*, et non pas l'indigotier proprement dit.

de certaines espèces plus ou moins indigènes comme le *Ko-sam*, spécifique contre la dysenterie, certaines lianes probablement fébrifuges du Laos, et bien d'autres plantes encore indéterminées scientifiquement, il semble bien que certaines régions de l'Indo-Chine, notamment celle du mont Bavi, près de Hanoï, au Tonkin, se prêteraient à la culture des *Cinchona*. Java est actuellement le grand pays exportateur de la quinine. Nous pourrions nous inspirer de ce qui s'y fait.

L'*aréquier* et le *bétel* (*piper betel*) sont des cultures dont les produits trouvent un écoulement exclusivement local pour le masticatoire national, mais l'usage de mâcher des fragments de noix d'arec, mêlés à un peu de chaux et enveloppés d'une feuille de bétel, est si répandu d'un bout à l'autre de l'Indo-Chine que ces cultures sont encore susceptibles d'extension, bien qu'elles intéressent à un degré bien moindre que beaucoup d'autres la prospérité future de la colonie.

6° Plantes fourragères et élevage. — Un mot seulement sur ces sources de richesse : on a déjà vu que les plateaux (1), la vallée du Mékong, et certaines provinces de l'Annam (Phu-Yen et Bin-thuan surtout) se prêteraient à une augmentation sérieuse du capital animal de la colonie, en buffles, bœufs et chevaux. Les questions d'amélioration de la race par des croisements judicieux, une sélection intelligente et l'amélioration des conditions de vie des animaux a déjà préoccupé l'Administration. Faute, sans doute, d'une persévérance suffisante, on ne peut pas dire que ces efforts aient eu tout le succès qu'on était en droit d'attendre. Un autre aspect de la question est en train de recevoir depuis quelque temps plus de considération, et à juste titre : c'est la question d'une meilleure *alimentation* de tout ce bétail, surtout en saison sèche. L'introduction de plantes fourragères nouvelles, telles que l'*herbe de Para* et l'*herbe de Guinée*, ou diverses espèces de *millets*; l'emploi de l'*ensilage*; le mélange, aux fourrages proprement dits, d'autres aliments tels que les *tourteaux*, ou une meilleure utilisation des ressources locales, telles que les *fanés d'arachide* ou les *bananiers*; autant de progrès que l'on peut déjà signaler, et qui ne sont qu'à leur début (2).

L'Indo-Chine, avec ses énormes réserves de terre, pourrait alors devenir un pays exportateur de bétail, et c'est à ce résultat qu'il faut tendre.

7° Produits maritimes et fluviaux. — Pisciculture. — Sel marin. — L'Indo-Chine est déjà un pays exportateur de *poissons secs*, salés et frais (21.500 tonnes, 9 millions de francs en 1900)

(1) Le *Tran-ninh* surtout, quand il sera mis en contact plus facile avec le monde extérieur.

(2) Il y aurait lieu, par exemple, de se préoccuper de l'introduction dans les parties les plus exposées à la sécheresse de ce cactus sans épine (*Opuntia inermis*) qui a donné de bons résultats en Algérie.

et de *sel*. Le développement considérable de ses côtes (plus de 2.000 kilomètres), sans compter les grands lacs du Cambodge et l'immense Mékong, assurent à la pisciculture, et aux industries connexes (salaison et séchage, huile de poisson, engrais de détritiques de poissons) un avenir indéfini, que des procédés scientifiques de repeuplement et une réglementation intelligente allongeraient encore. Les débouchés pour notre sel marin pourraient être élargis.

Force nous est de clore ce trop long exposé, incomplet cependant. A en repasser les grandes lignes, nous pouvons récapituler ainsi les ressources naturelles et possibles de l'Indo-Chine :

1° De très belles essences de *bois durs de construction et d'ébénisterie* à conserver ou à développer ; le *teck*, sur une faible étendue ;

2° Le *caoutchouc*, présent dans d'innombrables lianes répandues en peuplements plus ou moins denses, sur tous les points d'un territoire de 817.000 kilomètres carrés ; un arbre à *gutta-percha*, multipliable au Cambodge ;

3° Des gommés, résines et huiles siccatives d'un emploi industriel certain, l'*huile d'abrasin* (faux bancoulier) étant la plus importante ;

4° Les 915.000 tonnes de *riz* (sous toutes ses formes) exportées en 1900 (1), assurant à l'Indo-Chine le second rang parmi les pays exportateurs de cette denrée dans le monde entier, et susceptible à ne considérer que l'étendue des terres encore cultivables de *doubler* au moins dans un avenir plus ou moins lointain, tout en prévoyant la consommation d'une population accrue ;

5° Parmi les autres plantes alimentaires, beaucoup de chances de succès pour le *manioc* (fécule) ;

6° Le *thé* d'Annam prenant déjà une place importante dans la consommation métropolitaine et susceptible d'une grande extension dans ce pays et au Tonkin ;

7° La *canne à sucre* à encourager ;

8° L'avenir du *coton* assuré ; d'excellentes conditions pour la *sericiculture* ; des « possibilités » pour la *ramie* et le *jute* ;

9° Le *cocotier* à recommander, pour son *coprah* et ses fibres (*coir*) ;

10° Le *tabac*, d'un succès certain dans certaines conditions ;

11° Pour mémoire, l'*élevage* et la *pisciculture*.

Et ce ne sont là, on aura pu s'en convaincre, que les produits *les plus importants* d'un pays admirablement doué par la nature.

Il est temps d'étudier le *facteur humain* dans l'élaboration actuelle ou future de ces richesses.

(A suivre.)

PIERRE PADARAN.

(1) C'est le chiffre définitif de l'exportation de 1900 d'après les derniers renseignements. Il est supérieur à celui indiqué dans le n° 6 du *Bulletin de l'Asie*.

ASIE FRANÇAISE

Le commerce de l'Indo-Chine pendant le 1^{er} trimestre de 1901. — Le Gouvernement général de l'Indo-Chine vient de publier le rapport du directeur des douanes et régies sur le mouvement commercial de la colonie (commerce extérieur) pendant le 1^{er} trimestre de l'année courante. L'importance des transactions qui se sont effectuées en Indo-Chine durant cette période est représentée par les chiffres suivants, qu'il est intéressant de comparer avec les chiffres de la période correspondante de 1900 :

Commerce extérieur

	1 ^{er} TRIMESTRE	1 ^{er} TRIMESTRE	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1901	1900	1901	1900
	francs	francs	francs	francs
Importations...	52.391.321	32.870.298	19.521.023	»
Exportations...	34.532.194	35.360.168	»	827.974
	86.923.515	68.230.446	19.521.023	827.974
	En plus.....		18.693.049	

Ce tableau accuse pour le 1^{er} trimestre de 1901 une augmentation importante : 18.693.049 francs. Cette augmentation porte uniquement d'une part sur les importations, de l'autre sur le commerce avec la France. Le mouvement de commerce avec l'étranger est resté sensiblement le même au total, les importations de cette provenance s'étant accrues de 6.567.032 francs, tandis que les exportations pour l'étranger diminuaient de 6.256.170 fr. En ce qui concerne le commerce avec la France, on constate une augmentation de 12.953.391 fr. aux importations et de 5.428.196 francs aux exportations. Pour la première fois, fait observer le directeur des douanes et régies, l'importation française surpasse l'importation étrangère. Le Tonkin seul entre pour 7 millions dans cette augmentation.

Aux importations, les principales plus-values constatées sur les marchandises françaises concernent les tissus de coton pur unis (augmentation de 2.508.000 francs), les articles confectionnés (660.000), les ouvrages en métaux (2.700.000). Cette augmentation est la conséquence des grands travaux en cours d'exécution au Tonkin et porte principalement sur la grosse ferronnerie, la mécanique générale, les vis, pitons, etc.

Aux exportations, on constate dans le commerce avec la France une augmentation de 100 0/0.

Exportations en France, 1^{er} trimestre 1901.. 10.712.626
» » » 1900.. 5.284.430

Cette augmentation considérable porte exclusivement sur les riz. Elle prouve que les riz de

l'Indo-Chine sont de plus en plus appréciés sur le marché de la métropole et d'une façon générale sur les marchés européens, car l'augmentation constatée sur les exportations à destination des pays d'Europe autres que la France est très appréciable. Par contre, le directeur des douanes et régies signale un certain fléchissement dans les exportations de riz à destination de Hong-kong. C'est probablement la conséquence de la gêne apportée au commerce par les mesures sanitaires qui ont été prises dans les divers ports de l'Extrême-Orient contaminés de peste.

Le commerce entre le Yunnan et Hong-kong par le Tonkin. — Les tableaux récapitulatifs relatifs au cabotage accusent une augmentation de 11.875.801 sur la période correspondante de 1900. Au total, 29.896.903 francs contre 18.021.162.

Sur le transit qui s'effectue entre le Yunnan et Hong-kong à travers le Tonkin, nous trouvons dans le rapport de M. Fréjouis quelques indications intéressantes. C'est ainsi que l'on constate que les demandes du Yunnan ont été beaucoup plus considérables pendant les trois premiers mois de l'année 1901 que pendant la même période de 1900. Quelques chiffres permettront de se rendre compte de ces plus-values qui dénotent un accroissement sensible dans le trafic. Ces marchandises sont malheureusement toutes d'origine étrangère. Elles parviennent à l'industrie et au commerce yunnanais par l'intermédiaire des commissionnaires chinois d'Haïphong qui les demandent aux entrepôts de Hong-kong, mais il y a lieu d'espérer qu'avec le développement de nos industries locales, dit M. Fréjouis, cette situation se modifiera bientôt et que les produits tonkinois, tels que cotons filés, tissus, allumettes, iront, à la faveur de nos tarifs douaniers, remplacer les similaires étrangers sur les marchés du Yunnan.

Principaux produits expédiés de Hong-kong au Yunnan par le Tonkin

	1 ^{er} TRIMESTRE 1900	1 ^{er} TRIMESTRE 1901
Cotons filés.....	1.626.317 fr.	4.926.362 fr.
Tabacs chinois.....	269.082	1.000.527
Tissus... ..	408.375	965.421
Produits de pêche....	9.562	51.302

Par contre, le commerce du Yunnan à Hong-kong ne s'est pas accru dans des proportions semblables; on constate la plus-value importante dans la valeur de l'étain du Yunnan qui constitue, comme l'on sait, l'article principal de ce commerce.

Etain en saumons.

1^{er} juin 1900..... 1.290.911 francs.
— 1901..... 2.378.877 —

Mais cette augmentation n'est qu'apparente; elle concerne seulement la valeur; le service des douanes ayant estimé, en 1901, l'étain à 278 francs les 100 kilos, alors qu'en 1900 il n'avait attribué à ce produit qu'une valeur de 130 francs les 100 kilos.

Mouvement de la navigation en Annam, au Tonkin et en Cochinchine. — Le mouvement de la navigation commerciale dans les ports de l'Annam et du Tonkin pendant le premier trimestre 1901 est représenté par les chiffres ci-après. Nous donnons seulement les nombres globaux, nous réservant d'indiquer le détail par nationalité, lorsqu'il sera possible de donner les statistiques de l'année entière. Nous nous bornons à l'indication des entrées.

Tonkin.	
Navires français.....	41 jaugeant 41.229 tonneaux
— étrangers....	44 — 46.501 —
Jonques chinoises...	389 — 6.423 —
	<hr/>
	474 94.153
Annam.	
Navires français.....	59 jaugeant 66.356 tonneaux
Chaloupes françaises	52 — 8.819 —
Navires étrangers...	14 — 9.464 —
Jonques chinoises...	69 — 3.354 —
	<hr/>
	194 87.993

Le mouvement des entrées de navires dans les ports de la Cochinchine pendant les six premiers mois de l'année courante est représenté par les chiffres ci-après :

Navires français...	146 jaugeant 144.222 tonneaux
— étrangers..	179 — 229.972 —
Jonques chinoises.	6 — 220 —
	<hr/>
	331 374.414

Les budgets de 1900. — Une dépêche expédiée de Saïgon dans les derniers jours du mois dernier annonce que les budgets de l'Indo-Chine pour l'année 1900 viennent d'être définitivement réglés. L'excédent des recettes sur les dépenses s'élève à 10 millions 1/2 environ pour le budget général et 2.300.000 francs pour le budget du Tonkin; le reste est fourni par les budgets locaux des autres pays de la colonie.

Les troubles du Laos. — Un mouvement insurrectionnel sur l'origine et sur l'importance duquel on n'est pas encore définitivement fixé a éclaté, il y a quelques semaines, dans la région du Laos moyen, qui est habitée par les tribus Khas. Quelques mesures de rigueur, employées à l'égard de certains villages qui faisaient des difficultés pour payer l'impôt, semblent avoir provoqué une crise que préparaient, depuis quelque temps, certains meneurs indigènes et notamment un sorcier du nom de Bak-My qui, il y a une dizaine d'années, avait, paraît-il, réussi à soulever la région de Luang-Prabang, dans des conditions analogues. Les journaux, arrivés par l'avant-dernier

courrier, avaient annoncé que les Khas n'avaient pas encore désarmé et s'étaient retirés sur les plateaux des Bolovens où les détachements de la milice du Laos devaient se contenter de les bloquer, la saison ne permettant pas d'engager des opérations décisives. Ils faisaient savoir en même temps que le garde principal Henry avait été tué, presque à bout portant, par un ennemi invisible, au passage d'une forêt. La région était, paraît-il, très troublée, à tel point qu'un bateau des Messageries fluviales de Cochinchine aurait été attaqué au village de Somhong, dans le voisinage de Kemmarat, par une bande de pirates bien armés.

Ces nouvelles décidèrent le gouverneur général à se rendre en personne au Laos pour juger de la gravité des événements et décider, de concert avec le colonel Tournier, résident supérieur, les mesures qu'il convenait de prendre pour mettre fin à ce mouvement. On n'a communiqué sur ce voyage de M. Doumer que des renseignements très vagues; on sait seulement que le gouverneur général, après une tournée dans la vallée de Done, a abrégé son séjour à Laos pour rentrer à Saïgon, afin de recevoir le ministre de Russie au Siam, de passage dans le chef lieu de la colonie.

Le dernier courrier, arrivé le 9 de ce mois, n'a pas apporté de nouvelles bien satisfaisantes: « Le mouvement insurrectionnel, lit-on dans l'*Indépendance Tonkinoise*, est loin d'être calmé dans le Bas-Laos. La révolte des Khas Bolovens prend, au contraire, des proportions tellement inquiétantes que les provinces ayant encore des miliciens disponibles ont reçu l'ordre de les diriger sur Bassac. A la date du 7 août, le bruit courait dans le Haut-Laos qu'une colonne, sous les ordres directs du colonel Tournier, avait eu un engagement très vif avec les rebelles. Ceux-ci auraient éprouvé des pertes sensibles; mais nous aurions eu, de notre côté, six miliciens mis hors de combat, tués ou blessés. La poursuite des révoltés est menée très activement; mais elle est très pénible et très difficile en cette saison. »

La pêche dans le Grand-Lac du Cambodge.

M. Adhémar Leclère, administrateur-résident de Pnompenh, à qui nous devons des études très pénétrantes et pleines de faits sur les mœurs et coutumes des Cambodgiens, a adressé récemment au gouvernement général de l'Indo-Chine, un curieux rapport sur une des industries les plus prospères du Cambodge, sur l'industrie de la pêche dans le Grand-Lac. Cette industrie non seulement assure l'existence des riverains, mais encore alimente pour une bonne part la grosse exportation de poisson salé qui se fait sur Singapour et sur Hong-kong (1).

On a, à plusieurs reprises, décrit les opérations variées qu'entraîne cette industrie, et l'animation qu'elle donne aux rives du Ton-lé-sap, dès les premiers jours de décembre; l'installation des claies pour le séchage, la pêche, la fabrication des huiles de poisson (2). L'étude de M. Adhé-

(1) La Cochinchine et le Cambodge ont exporté en 1900 8.974.535 francs de poisson, dont 6.357.930 francs sur Singapour et 2.296.577 sur Hong-kong.

(2) Voir notamment dans les *Excursions et Reconnaissances* un rapport de M. Buchard, sur la mission du Grand-Lac (1880).

EXPOSITION D'HANOÏ EN 1902

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à l'Exposition d'Hanoï, en 1902, les produits agricoles et industriels et les œuvres d'art de la France, des Colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient.

Les objets exposés seront répartis en trois groupes, savoir :

Groupe I. — Archéologie, beaux-arts, enseignement, sciences, etc...

Groupe II. — Agriculture, commerce, industrie, mines, etc...

Groupe III. — Génie civil, mécanique, navigation, transports, travaux publics, chemins de fer, etc...

ART. 2. — Chacun de ces groupes est divisé en classes, conformément à la classification générale annexée au présent règlement.

L'énumération des objets, répartis conformément à cette classification, n'est pas limitative.

ART. 3. — Sont exclues de l'Exposition les matières dangereuses, notamment les matières fulminantes ou détonantes.

Ne seront reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimensions restreintes, les esprits ou alcools, les huiles et les essences, les matières corrosives et, généralement, les corps qui peuvent altérer les autres produits exposés, ou qui peuvent incommoder le public.

Les amorces, les pièces d'artifice, les allumettes chimiques et autres objets analogues ne pourront être admis qu'à l'état d'imitation et sans aucune addition de matière inflammable.

ART. 4. — Les demandes d'admission à l'Exposition seront conformes au modèle arrêté par le Commissaire général.

ART. 5. — Les constructeurs d'appareils exigeant l'emploi de l'eau, de la vapeur ou de l'électricité, devront déclarer, dans leur demande d'admission, la quantité d'eau, de vapeur ou de force électrique qui leur sera nécessaire.

ART. 6. — Les avis de participation et demandes d'admission devront être remis au Commissariat général avant le 1^{er} janvier 1902.

ART. 7. — Les objets admis seront reçus à l'Exposition du 1^{er} juin au 30 septembre 1902.

Les exposants seront avisés, en temps utile, des réductions de tarifs qui seraient consenties par les Compagnies de chemin de fer et par les entreprises de navigation maritime ou fluviale pour le transport des objets, soit à l'aller, soit au retour.

ART. 8. — Aucun loyer ne sera exigé des exposants pour les emplacements qu'ils occuperont dans le palais et les pavillons construits par l'administration de l'Exposition.

L'eau, la vapeur et la force motrice nécessaires au fonctionnement des appareils exposés seront fournies gratuitement. Mais les exposants devront établir, à leurs frais, les branchements sur les conduites de distribution d'eau ou de vapeur, ainsi que les transmissions intermédiaires destinées à recueillir la force motrice sur les arbres de transmission générale.

ART. 9. — Les exposants auront à supporter les frais d'emballage, de transport, de réemballage et de réexpédition.

Les frais d'installation à la charge des exposants sont limités aux vitrines particulières et à la décoration spéciale que chaque exposant voudra adopter et qu'il devra faire approuver, au préalable, par le Commissaire général.

ART. 10. — Des constructions particulières pourront, avec l'approbation du Commissaire général, être élevées par les exposants et à leurs frais.

ART. 11. — Les exposants, qui n'auront pas de représentant au Tonkin, devront en aviser le Commissariat général, qui se chargera de l'installation de leur exposition particulière à leurs risques et périls.

Dans ce cas, la demande d'admission devra fournir toutes les indications nécessaires à la disposition des objets.

ART. 12. — Les produits seront exposés sous le nom du signataire de la demande d'admission.

Les exposants sont invités à inscrire, s'il y a lieu, à la suite de leur nom et de leur raison sociale, les noms des coopérateurs de tout genre et de tout grade qui auraient contribué à la confection des objets exposés.

ART. 13. — En vue de faciliter le travail d'appréciation du jury et d'édifier le public, les exposants pourront indiquer le prix marchand des objets exposés.

ART. 14. — A toute époque, le Commissariat général aura le droit de faire retirer les objets qui, par leur nature, ou leur aspect, lui paraîtraient nuisibles, ou incompatibles avec le but ou les convenances de l'Exposition.

ART. 15. — Aucun objet ne pourra être enlevé avant la clôture de l'Exposition, sans une autorisation spéciale délivrée par le Commissaire général.

Cette interdiction ne s'applique pas aux produits que certains exposants seraient autorisés à fabriquer sous les yeux des visiteurs.

ART. 16. — Les produits exposés, ainsi que les installations et constructions de toute nature, devront être enlevés, au plus tard, dans un délai de deux mois à compter de la clôture de l'Exposition.

Passé ce délai, l'administration y procédera d'office aux frais et risques des exposants.

Elle consignera, à leur compte, les objets et matériaux dans un magasin public.

Faute de retrait et de remboursement des débours faits par l'administration avant le 30 juin 1903, les objets et matériaux seront vendus publiquement; le produit net de la vente pourra être réclamé par l'exposant, jusqu'au 1^{er} octobre 1903. Après cette date, ce produit sera versé au Trésor au compte de l'Exposition.

ART. 17. — Les locaux affectés à l'Exposition de Hanoï en 1902 sont constitués en entrepôt réel des Douanes.

ART. 18. — Les produits étrangers destinés à l'Exposition devront être accompagnés d'un bulletin de l'expéditeur, annexé à l'acquit de transit, et indiquant leur nature, leur espèce, leur poids, ainsi que leur origine.

ART. 19. — Les envois pourront être faits en connaissance directe sur les locaux de l'Exposition.

Tous les produits destinés à l'Exposition sont exonérés du droit de statistique.

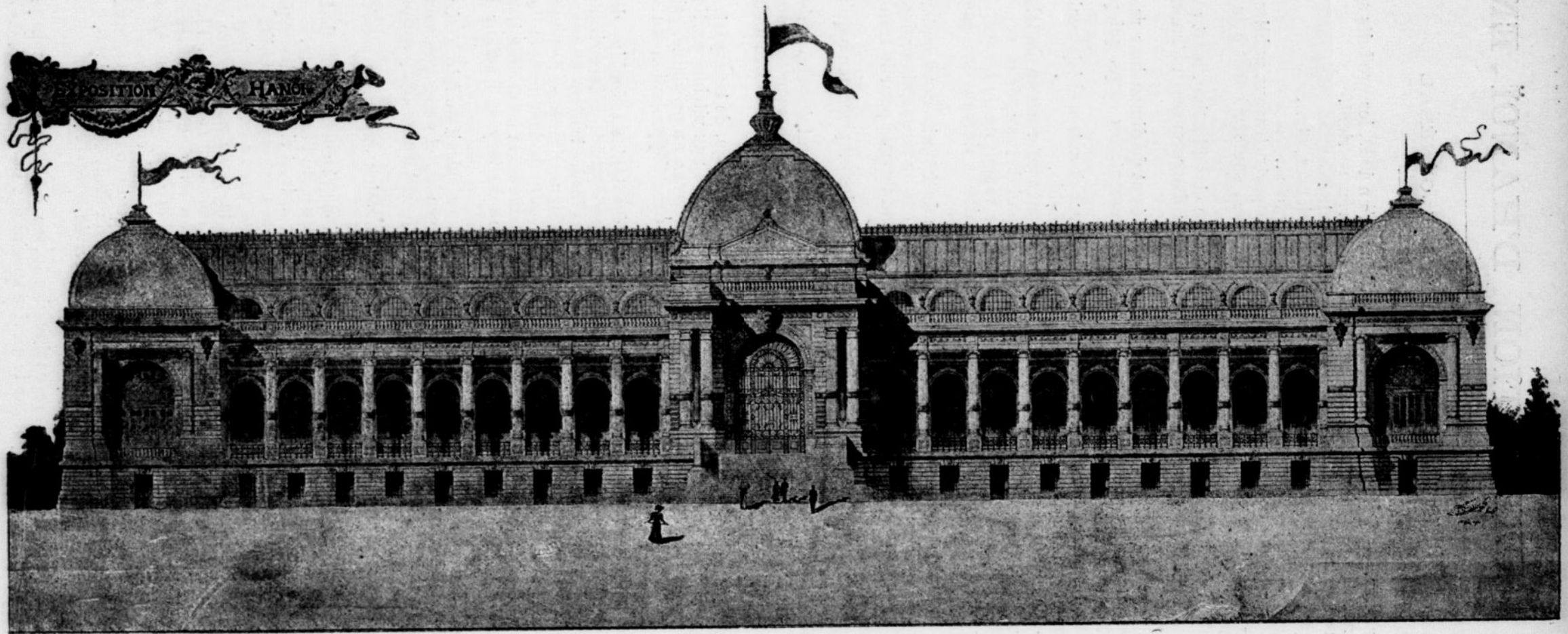
L'expédition en transit a lieu sans visite au port d'arrivée.

Les plombs sont apposés gratuitement.

ART. 20. — Les produits étrangers reçus dans les locaux de l'Exposition sont pris en charge, conformément aux règles applicables en matière d'entrepôt par le service spécial des Douanes et Régies attaché à l'Exposition.

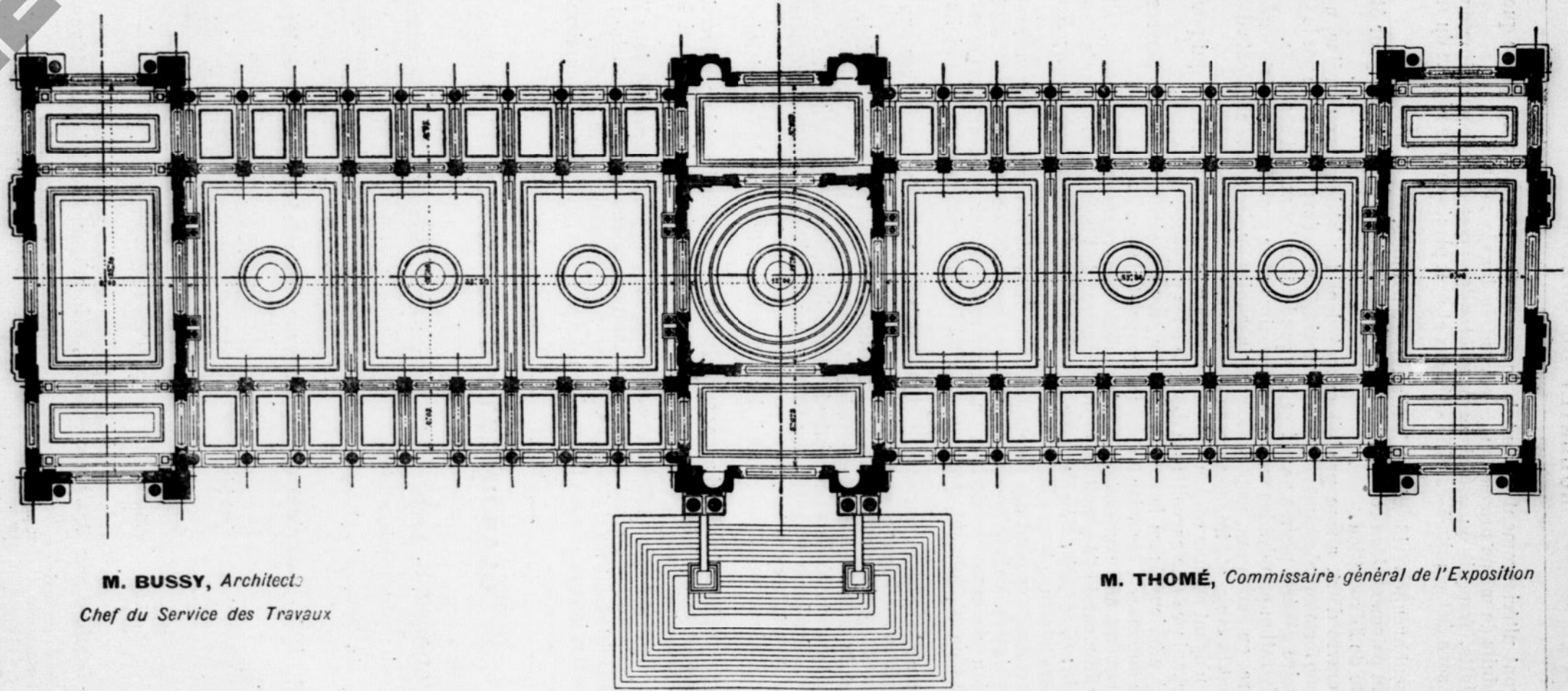
RETRO
NEWS

EXPOSITION D'HANOÏ EN 1902



FAÇADE DU PALAIS

RETRO
NEWS



M. BUSSY, Architecte
Chef du Service des Travaux

M. THOMÉ, Commissaire général de l'Exposition

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Les produits qui seront ultérieurement livrés à la consommation supporteront, quelle que soit leur origine, les droits applicables aux produits de même provenance à leur entrée dans la colonie.

ART. 21. — Les produits, français ou coloniaux, passibles des taxes de consommation ou de circulation, sont expédiés vers l'Exposition sous des acquits-à-caution spéciaux et sont placés sous le régime du transit et de l'entrepôt particulier de régie.

Ces produits ne subissent aucune vérification à leur arrivée au Tonkin.

Ils ne sont passibles du paiement des taxes locales que s'ils sont retirés de l'entrepôt pour être mis en consommation en dehors de l'enceinte de l'Exposition.

ART. 22. — Aucune œuvre d'art, aucun produit exposé dans les bâtiments ou jardins, ne pourra être dessiné, copié, ou reproduit, sous une forme quelconque, sans une autorisation de l'exposant, visée par le Commissariat général. Toutefois, le Commissaire général pourra autoriser la reproduction des vues d'ensemble.

ART. 23. — L'Administration prendra les mesures nécessaires pour protéger les objets exposés. Néanmoins, elle ne sera, en aucun cas, responsable des incendies ou des autres accidents dont les objets auraient à souffrir, quelles que soient la cause et l'importance du dommage.

ART. 24. — Bien que n'ayant aucune responsabilité pour les vols et détournements qui pourraient être commis, le Commissariat général organisera une surveillance destinée à les prévenir.

ART. 25. — Un arrêté ultérieur fixera la composition du jury des récompenses des œuvres et produits exposés, ainsi que le nombre de récompenses à accorder à chaque groupe et classe.

ART. 26. — Les récompenses aux exposants et à leurs collaborateurs seront décernées sous forme de médailles et de diplômes signés par le Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine et par le Commissaire général. Elles se composeront de : *Grand prix; Médailles d'or; Médailles d'argent; Médailles de bronze; Mentions honorables.* Une médaille commémorative sera décernée à tous les exposants.

ART. 27. — Les producteurs, exposant des objets différents dans plusieurs classes, pourront recevoir des récompenses dans chacune de ces classes. Mais la pluralité des récompenses dans une même classe est interdite.

ART. 28. — L'utilisation commune de vitrines ou autres meubles par plusieurs exposants n'empêchera pas ces exposants de concourir, chacun séparément, pour la distribution des récompenses, quand ils auront exposé à titre personnel et individuel.

Il ne sera attribué qu'une récompense aux expositions collectives. Toutefois, lorsque ces expositions seront pluri-nominales, chacun des membres participants recevra un diplôme portant tous les noms.

ART. 29. — Un règlement spécial des entrées à l'Exposition sera ultérieurement arrêté, sur la proposition du Directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine et sur le rapport du Commissaire général.

ART. 30. — Il pourra être accordé dans l'enceinte de l'Exposition, sur la proposition du Commissaire général, des autorisations d'expositions particulières payantes, des concessions d'établissements de consommations ou de spectacle, et toutes autres concessions utiles à l'Exposition.

Ces autorisations et concessions seront soumises à des redevances à fixer par le Commissaire général au profit du budget de l'Exposition.

ART. 31. — Dans chaque cas, le cahier des charges spécifiera les règles relatives à la construction et à l'exploitation. Les concessionnaires seront tenus, à toute époque, de se conformer aux injonctions qui leur seront adressées par le Commissaire général dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et du bon ordre.

ART. 32. — Aucune publicité par voie d'affiches, prospectus, etc., ne pourra être faite dans l'enceinte de l'Exposition par les exposants, par les concessionnaires ou par toute autre personne, sans une autorisation régulière du Commissaire général, et sans l'acquittement préalable des redevances qui pourraient être exigées.

ART. 33. — Les communications relatives à l'Exposition doivent être adressées au Commissaire général à Hanoï.

CLASSIFICATION GÉNÉRALE

PREMIER GROUPE. — Archéologie, Beaux-Arts, Sciences, Enseignements.

CLASSE 1. — Archéologie, art ancien, ethnographie, religions.

CLASSE 2. — Peinture, sculpture, architecture.

CLASSE 3. — Gravure, lithographie, typographie, photographie, librairie.

CLASSE 4. — Musique et art théâtral.

CLASSE 5. — Cartes et plans, instruments de précision.

CLASSE 6. — Economie sociale et colonisation.

CLASSE 7. — Médecine, chirurgie, hygiène, salubrité publique.

DEUXIÈME GROUPE. — Agriculture, Commerce, Industrie, Mines et Métallurgie.

CLASSE 8. — Matériel agricole.

CLASSE 9. — Industries agricoles.

CLASSE 10. — Produits agricoles, alimentaires et industriels.

CLASSE 11. — Boissons fermentées et spiritueux.

CLASSE 12. — Sériciculture, pisciculture, aviculture, etc.

CLASSE 13. — Produits des forêts.

CLASSE 14. — Horticulture et plantes d'ornement.

CLASSE 15. — Mobilier, décoration, chauffage et ventilation.

CLASSE 16. — Céramique, cristallerie, verrerie.

CLASSE 17. — Fils, tissus, vêtements.

CLASSE 18. — Cuir, peaux, fourrures.

CLASSE 19. — Parfumerie et bimbeloterie.

CLASSE 20. — Orfèvrerie, bijouterie, horlogerie, coutellerie.

CLASSE 21. — Produits chimiques et pharmaceutiques.

CLASSE 22. — Industrie du papier.

CLASSE 23. — Mines et carrières.

CLASSE 24. — Métallurgie.

TROISIÈME GROUPE. — Génie Civil, Travaux Publics, Mécanique, Électricité, Moyens de Transport.

CLASSE 25. — Matériel et procédés du génie civil.

CLASSE 26. — Modèles, plans et dessins de travaux publics.

CLASSE 27. — Machines à vapeur et machines diverses.

CLASSE 28. — Machines-outils et appareils divers de la mécanique.

CLASSE 29. — Électricité.

CLASSE 30. — Electrochimie.

CLASSE 31. — Applications diverses de l'électricité.

CLASSE 32. — Matériel de chemins de fer.

CLASSE 33. — Matériel de la navigation.

CLASSE 34. — Aérostation.

mar Leclère présente un intérêt nouveau; les renseignements qu'il nous donne, il les a recueillis auprès de l'un des plus vieux pêcheurs du Lac, et son rapport constitue ainsi une sorte de monographie d'une profession indigène intéressante. Aussi avons-nous pensé que les lecteurs du *Bulletin* seraient heureux de pouvoir en lire ici les principaux passages.

Lê-thuong-Tieng, dit M. Adh. Leclère, est venu pêcher dans le grand lac avec son père, il y a près de cinquante-cinq ans. Il est certainement l'homme qui connaît le mieux les lacs, qui les a le mieux observés et qui est le mieux renseigné sur les changements qui s'y sont produits depuis son enfance jusqu'à aujourd'hui. Son père en était déjà le principal pêcheur, il y a un demi-siècle. La mise de fonds annuelle de ce dernier s'élevait alors à 3.000 piastres. Sa pêche lui procurait environ 1.000 piculs (1) de poisson et son bénéfice annuel variait entre 1.000 et 1.500 piastres.

Depuis cinquante-cinq ans, la mise de fonds s'est accrue de campagne en campagne de pêches. Il y a trois ans et les quelques années précédentes — car il ne pêche plus depuis trois années — Lê-thuong-Tieng marchait sur un fonds de roulement de 15.000 piastres, cinq fois plus fort, par conséquent, que celui de son père il y a cinquante-cinq ans, et recueillait 5.000 piculs de poisson, c'est-à-dire cinq fois plus que son père. Son bénéfice annuel était sept à huit fois plus important : 8 à 10.000 piastres chaque année, malgré le loyer plus cher des lieux de pêche, et le salaire deux fois plus élevé des ouvriers et des ouvrières. Le poisson, que l'on livrait pour 0 piastre 50 cents, il y a cinquante-cinq ans, est aujourd'hui vendu 15 à 20 piastres. Cela s'explique par la rareté du numéraire à cette époque, et aussi par l'ouverture de nouveaux débouchés au commerce du poisson salé ou séché. Le personnel de Lê-thuong-Tieng comptait la dernière année 80 hommes et 40 femmes. Le salaire qu'il leur donnait représentait une somme annuelle de 5 à 6.000 piastres. Son installation lui coûtait 240 piastres de bambous, 100 piastres de bois de construction, et ses achats de sel (2.000 piculs de sel pour 5.000 de poisson) s'élevaient à 3.800 piastres. Il faut, en effet, 1 picul de sel pour 2 piculs $\frac{1}{2}$ de poisson.

Le poisson. — Lê-thuong-Tieng estime qu'il y a aujourd'hui, cent fois moins de poisson dans le grand lac qu'il y a cinquante-cinq ans; que, partant, les pêches y sont moins fructueuses et qu'il faut trois fois plus de travail pour obtenir le même produit. Mais, comme il déclare que les pêcheurs sont plus nombreux qu'autrefois et qu'on pêche 250.000 piculs de poisson chaque année, alors qu'on n'en pêchait que 30 à 40.000 il y a cinquante-cinq ans, il est probable que son évaluation est inexacte. Cependant je dois noter qu'un autre pêcheur estime que le poisson a diminué de 50 0/0 depuis quinze ans.

D'après Lê-thuong-Tieng toujours, la pêche du grand fleuve est à celle du grand lac comme le rapport de 1 est à 100, bien que, selon lui, une

partie du poisson qui jadis allait au grand lac prenne la route de Krachés et s'en aille parquer jusque dans les rapides de Samboc-Sambor. Le tout petit poisson, dit *ca-linh* par les Annamites, utilisé pour la fabrication d'une huile de bonne qualité, aurait surtout pris cette route. Lê-thuong-Tieng a essayé de pêcher dans les rapides de Samboc-Sambor; mais il n'a pu y manœuvrer ses filets, à cause des roches nombreuses qui les arrêtaient et les déchiraient, et en a été pour son argent et pour ses efforts.

La raison qu'il donne de la diminution du poisson dans le grand lac serait, non la direction nouvelle qu'il prend, sur les modifications que subissent le grand lac, le Veal Phoc et le Ton-lê-sap, non la présence des chaloupes à vapeur qui, à Pnomh-Penh, sont très nombreuses, effrayent le poisson et retardent peut-être sa marche quand il remonte le courant, mais les pêches de plus en plus épuisantes qu'il subit chaque année.

*
* *

Sur la marche du poisson et la production de la partie du lac qui appartient au Siam, le vieux pêcheur a donné à M. Adhemar Leclère les renseignements suivants :

Du 9^e au 2^e mois annamite, c'est-à-dire en 1900-1901, du 23 octobre 1900 au 20 mars 1901, le poisson descend du grand lac vers la mer jusqu'à la rencontre de l'eau salée, aux environs de Mytho. Les plus petits, dits *ca-linh*, qui servent à fabriquer l'huile, remontent au commencement du 3^e mois (en avril). Le poisson de moyenne grosseur remonte en juin et juillet; les grands poissons, en août, septembre et octobre.

La partie du lac appartenant au Siam produit à peu près le dixième du poisson pêché dans les lacs, la partie cambodgienne les neuf autres dixièmes, mais presque tout, c'est-à-dire les 97/100^e, est vendu au Cambodge. Les pêcheurs, originaires des provinces de Battambang et de Siân-Réap, viennent en grand nombre pêcher dans les eaux cambodgiennes, parce que, le lac étant beaucoup plus profond au nord, la pêche y est plus difficile et moins fructueuse et parce que le poisson préfère les fonds élevés.

*
* *

On sait que la région du Ton-lê-sap est de formation géologique relativement récente et qu'elle se transforme chaque jour sous l'action du Grand-Fleuve. Il est intéressant de connaître, sur les modifications survenues dans les lacs depuis soixante ans, l'opinion du vieux pêcheur.

D'après Lê-thuong-Tieng, le lac se colmate rapidement sur ses rives sans que la profondeur d'eau du lac en général ait apparemment changé. Ce colmatage se ferait par couches épaisses et successives de sable dur, de boue, de sable; il a trouvé l'an dernier jusqu'à six couches ainsi superposées. Il pense que le sable se dépose d'abord pendant les hautes eaux parce qu'il est plus lourd que la vase, puisque celle-ci, quand l'eau baisse, se dépose à son tour sur le sable. Ces couches diverses pourraient être ainsi formées à

(1) Le picul = 60 kilogr. 400.

raison d'une couche de sable et d'une couche de boue chaque année, par ce fait que les eaux du Grand-Fleuve apportent le sable qui se dépose aussitôt qu'elles rencontrent les rives des lacs, et par cet autre fait que les eaux qui recouvrent les terres voisines des lacs, moins agitées à leur descente que les eaux du fleuve à leur arrivée, entraînent plus de boue que de sable et que cette boue, étant donné le peu d'agitation des eaux, se dépose sur les rives dès qu'elle rencontre les flots plus agités des lacs.

Il prétend aussi qu'il est formé au-dessous de ces couches de boue une couche très solide d'argile dure.

Il a encore observé que les couches de vase du centre deviennent plus solides et que là où l'on trouvait 15 mètres de boue il y a cinquante ans, on n'en trouve plus que cinq mètres. Les dix mètres inférieurs se sont solidifiés, dit-il, sans que la couche d'eau, à la surface, ait varié. Cette couche d'eau est en général aujourd'hui ce qu'elle était dans le lac il y a cinquante ans.

Kôs-snok-trou n'a pas varié non plus. Le père de Lê-thuong-Tieng l'a défriché il y a soixante-dix ans. Il était à peu de chose près ce qu'il est aujourd'hui; cependant la passe Ouest est maintenant plus étroite à la saison des basses eaux qu'autrefois; la passe Est n'a pas changé.

Un archipel d'îlots vaseux qui se suivent en ligne s'est peu à peu formé au-dessus de Snok-trou. Lê-thuong-Tieng le connaissait il y a cinquante ans, alors qu'il ne s'y trouvait pas un brin d'herbe. Il y a quinze ans, les premières herbes ont paru et maintenant cet archipel en est couvert aux basses eaux.

Dans le Veal Phok, le colmatage par la boue est assez rapide. Lê-thuong-Tieng croit pouvoir évaluer qu'il a atteint une coudée au cours des cinquante dernières années.

* * *

L'article de M. Leclère se termine par quelques indications intéressantes sur une des industries qui dérivent de la pêche et sur la fabrication de l'huile de poisson.

Lê-thuong-tieng m'a déclaré, dit-il, qu'on fabrique aujourd'hui dix fois plus d'huile de poisson qu'il y a cinquante ans, parce qu'il n'y avait alors point d'acheteurs et que les demandes sont devenues très nombreuses. Il pense qu'on pourrait en extraire encore dix ou quinze fois plus, mais le bois de chauffage est difficile à se procurer, et très cher.

Il approuve une idée que je lui soumetts d'extraire l'huile de poisson en le hachant à l'aide d'une machine, en comprimant toute cette chair hachée et en faisant cuire l'huile afin qu'elle se conserve.

Il déclare que l'huile ainsi produite serait supérieure à celle qu'on obtient par la cuisson de poisson *link*, surtout à celle qu'on peut retirer des débris de poisson, et que sa fabrication, nécessitant moins de bois, coûterait moins cher et pourrait être entreprise peut-être avec avantage.

Mais, pense-t-il, il est indispensable que le poisson et ses débris soient triturés dans les vingt-quatre heures, dans les trente-six heures au plus, qui suivent sa mort; une fois corrompu, il donnerait une huile inférieure. Or, les pêcheries sont éloignées les unes des autres et le seraient par conséquent de la fabrique, même établie sur radeau au centre des pêcheries. Il faudrait des bateaux pour aller chercher partout les débris et les amener rapidement à la fabrique; il craint que dans ce cas les frais de transport soient très considérables; il est à prévoir, en effet, que les pêcheurs n'abandonneront pas sans rétribution les débris de poissons qu'ils jettent aujourd'hui, quand ils verront qu'une fabrique les utilise et qu'ils peuvent en tirer parti. Ils les vendront bon marché d'abord, puis leur prix augmentera et enfin se fixera à un taux satisfaisant à la fois l'acheteur et le vendeur.

J'estime, ajoute M. Leclère, que cette question de l'huile de poisson est très importante, mérite d'attirer l'attention des commerçants, des industriels et des exportateurs, qu'il faut l'étudier de très près et qu'il y a une sorte de devoir à ne pas laisser perdre les milliers de piculs d'huile qui, sous forme de débris, sont jetés aux lacs.

Suivant l'avis de M. Leclère, une entreprise de fabrication d'huile ne pourrait être que rémunératrice et n'exigerait, pour être engagée, qu'une faible mise de fonds.

Un nouveau service de navigation entre la France et l'Indo-Chine. — La Compagnie des Chargeurs-Réunis vient d'ajouter à ses lignes de l'Amérique du Sud, de l'Afrique occidentale et orientale une ligne commerciale sur l'Indo-Chine. Le nouveau service qui reliera Dunkerque, le Havre, Bordeaux et Marseille à Haïphong, avec escales à Colombo, Singapour et Saïgon, a été inauguré le 25 septembre dernier, par l'*Amiral-Duperré*, le premier des six paquebots neufs que la Compagnie a fait construire spécialement pour la ligne de l'Indo-Chine. Ce sont des cargo-boats de 5.300 tonneaux de jauge brute qui mesurent 123 mètres de longueur sur 15^m20 de largeur. Les départs auront lieu mensuellement aux dates ci-après: départ de Dunkerque, le 25; du Havre, le 28; de Bordeaux, le 2 du mois suivant et de Marseille, le 11.

— Nous apprenons avec plaisir qu'il est question de la création en Indo-Chine d'une Banque Industrielle et Commerciale, création qui se ferait d'accord avec la Banque d'Indo-Chine.

Cette nouvelle banque, par sa nature, concourrait grandement au développement commercial de notre colonie d'Extrême-Orient.

— Le Gouverneur général de l'Indo-Chine vient de décider la création, à Hanoi, d'une école de médecine ouverte aux indigènes de la colonie et à laquelle serait annexé un hôpital indigène. A cette école seraient attachés deux professeurs, un médecin militaire et un médecin civil.

SIAM

La France et le développement économique du Siam. — Une dépêche de Bangkok, paraissant inspirée, a été récemment communiquée aux journaux par l'Agence Havas. Elle était ainsi conçue : « M. Klobukowski, ministre de France au Siam, est arrivé. Il est chargé d'obtenir du Siam pour la France, dans la zone du Ménam, des privilèges économiques égaux à ceux qui ont été conférés aux autres nations et qui ont été promis par le roi à M. Doumer. »

On peut croire qu'il y a là l'indication d'une politique. La France réclamerait sa part du bénéfice du développement de la région du Ménam, la seule partie actuellement riche et peuplée du royaume siamois. Elle pourrait l'obtenir non en menaçant le Siam, à Bangkok même, d'une action que nous avons commise l'erreur de nous interdire par l'accord franco-anglais du 15 janvier 1896, mais en exerçant sur le gouvernement siamois une pression suffisante dans la région du Mékong, dont ce même arrangement a implicitement fait une zone d'influence française. Là, nous pouvons librement agir, et le gouvernement siamois préfère sans doute nous accorder quelques avantages sur le Ménam, plutôt que de voir son autorité complètement détruite dans le bassin du Mékong. Telles sont les deux alternatives que lui laisserait notre volonté, fondée sur l'accord du 15 janvier 1896, et qui, quelle que soit l'attitude du gouvernement siamois, fera tourner la situation à notre avantage, soit dans la zone neutralisée du Ménam, soit dans la zone française du Mékong.

Ce n'est pas, en effet, un vain mot que de dire que le gouvernement siamois peut faire bénéficier nos nationaux d'une part des avantages résultant du développement économique de la vallée du Ménam. Il y a là autre chose que la libre concurrence de commerçants étrangers sur laquelle l'attitude du gouvernement local n'a que peu d'action. Sans parler des mauvais traitements infligés à nos nationaux et à nos protégés, et qui doivent cesser, il se fait, dans la vallée du Ménam, des nominations de hauts fonctionnaires étrangers, il s'accomplit des travaux publics, nominations et travaux dans lesquels le gouvernement siamois peut faire une place aux Français. En ce qui concerne les premières, on peut encore signaler récemment la constitution d'une gendarmerie sous les ordres d'officiers danois et la création d'un poste de conseiller aux irrigations auquel on a nommé un Hollandais.

Les travaux publics que l'on fait au Siam sont surtout des chemins de fer qui ont au premier chef un caractère gouvernemental, puisque ce sont rarement des entreprises « payantes » par elles-mêmes. Il s'agit le plus souvent de voies ferrées politiques destinées à bien montrer et à confirmer la domination du Siam dans l'intérieur. Telle est la ligne qui va être construite vers le Chieng-Maï, telle est celle qui a été poussée jusqu'à Korat, en novembre dernier. Cette voie ferrée de Korat avait

évidemment pour but de relier plus étroitement à Bangkok une partie du bassin du Mékong menacé par la France.

Le caractère nettement politique de cette ligne de 265 kilomètres résulte assez clairement des conditions financières dans lesquelles elle est exploitée. Pour le tronçon de Bangkok à Ayuthia, c'est-à-dire celui qui s'étend sur les régions du delta du Ménam, le trafic des passagers et des marchandises permet de distribuer aux actionnaires un intérêt de 3 0/0 environ. De Ayuthia à Genkoi, le trafic ne donne plus qu'un bénéfice de 2 0/0 ; pour le reste, c'est-à-dire la plus grande partie de la ligne, on est en déficit. La Compagnie du *Royal-Railway*, qui exploite cette ligne, n'attend guère le développement du trafic que de la construction problématique et en tous cas peu prochaine de petites lignes affluentes par des compagnies qui exploiteraient des forêts traversées.

La ligne actuellement prospère — elle peut donner 5 à 6 0/0 à ses actionnaires — de Bangkok à Ratbouri va être prolongée dans les régions improductives, jusqu'à Chieng-maï, à 800 kilomètres environ de Bangkok. Le journal anglais, *Bangkok Times*, estime que ce chemin de fer ne rapportera jamais rien. Sur tout son parcours, il n'y a pour ainsi dire pas d'habitants, ni de commerce, sinon celui du Teck dont nous avons parlé dans notre dernier *Bulletin*. Ce commerce continuera à se servir du flottage, car, ou bien le chemin de fer du Chieng-maï devrait transporter le Teck à perte, ou bien il lui faudra renoncer à voir ce produit emprunter sa voie qui paraît destinée à ne jouer, pendant toute la période que nous pouvons raisonnablement prévoir, qu'un rôle économique nul.

Pour toutes ces créations, le plus souvent artificielles, de voies ferrées, le Siam doit dépenser une somme qui ne sera, sans doute, pas inférieure à 951 millions de francs.

En même temps, les Siamois travaillent actuellement à pousser leur télégraphe du nord jusqu'à la frontière de l'Etat chan-birman de Xieng-Tong : on pense qu'il se reliera au réseau hindo-birman ; d'autre part, une route siamoise suit cette direction. Il faut ajouter que des travaux importants se font à Bangkok. On peut donc dire qu'il se produit en ce moment au Siam un mouvement auquel nos nationaux pourraient participer si le gouvernement siamois montrait à leur égard cette bonne volonté que nous ne manquons pas de moyens de lui imposer.

Mais, à côté de ces travaux publics, il faut considérer le commerce proprement dit, dans lequel on ne peut guère espérer de progrès que de l'initiative privée.

A cet égard, nous relevons dans une correspondance adressée récemment de Bangkok au *Times* des renseignements qui ne sont pas satisfaisants. C'est surtout l'Allemagne qui gagne du terrain à Bangkok. « Naguère, écrit le correspondant anglais, plus de 80 0/0 de la navigation du port de Bangkok se faisaient sous pavillon britannique. En 1898, par exemple, 88 0/0 des importations venaient

par navires anglais. A l'heure actuelle l'Allemagne tient la tête, bien qu'elle ne soit pas encore arrivée à prendre la position prédominante anciennement occupée par la Grande-Bretagne. Des 440 vapeurs qui sont entrés à Bangkok en 1900, 44 0/0 étaient sous pavillon allemand, 38 0/0 du tonnage appartenaient aux Allemands, et 37 0/0 aux Anglais; il venait par navires allemands 58 0/0 de la valeur totale des cargaisons importées, et 34 0/0 par navires anglais. Le pavillon français avec 26 vapeurs — le *Donai* touchant à Bangkok tous les quinze jours — arrive troisième pour le nombre des navires, quatrième pour le tonnage, et sixième pour la valeur des cargaisons importées, les pavillons norvégien, hollandais et siamois le dépassant de beaucoup sur ce dernier point. » Nous n'occupons donc pas la situation que notre voisinage indo-chinois nous permettrait de prendre : il est vrai que, sous l'énergique impulsion de M. Doumer, les choses pourraient bien changer.

Le correspondant du *Times* ajoutait les renseignements suivants : « Des cargaisons exportées, 34 0/0 partaient dans des cales allemandes et 34 0/0 dans des cales anglaises, tandis que les vaisseaux norvégiens, y compris sept voiliers, ne portaient pas moins de 6 0/0 du total, les cinq vapeurs danois et les trois russes, 3 0/0. En 1900 les exportations de Bangkok se sont élevées à 81.840.000 fr. et les importations à 66.230.000 fr. Une mauvaise récolte de riz a, d'ailleurs, exercé une influence défavorable sur les exportations. »

CHINE

Les négociations commerciales. — Le 17 septembre, les dernières troupes qui occupaient Pékin, — à l'exception des gardes des légations — sont parties. On s'occupe actuellement de l'organisation qui doit résulter de la crise de l'an dernier. Du côté chinois, on a, assure-t-on, décidé d'autres réformes que celle des examens dont nous avons récemment dit un mot : de nouveaux édits interdiraient la vente des charges, institueraient un étalon monétaire légal, organiseraient un système régulier d'écoles comportant une université par province, un collège par préfecture et une école publique par district. Il est encore impossible de se prononcer sur la véracité des nouvelles qui annoncent la publication de ces édits, ni sur l'efficacité qu'ils pourront avoir s'ils ont réellement été vendus. Ce n'est que beaucoup plus tard et lorsqu'on sera en possession d'un très grand nombre d'informations concordantes, qu'il sera possible de se rendre compte de l'influence réelle que la dernière crise aura exercée sur la Chine.

Pour l'instant l'intérêt pratique se porte sur les modifications douanières résultant du protocole de Pékin et des négociations commerciales que son article XI va permettre d'engager.

L'article VI du protocole du 7 septembre qui autorise la Chine, pour pouvoir payer l'indemnité,

à rendre effectif le droit de 5 0/0 que les traités lui permettaient de percevoir sur toutes les marchandises importées par mer, à l'exception du riz, de la farine et des céréales, prévoyait la transformation des droits *ad valorem* en droits spécifiques, s'élevant à 5 0/0 de la valeur des objets importés. Il va falloir donc établir de nouveaux tarifs. Les importateurs anglais, au cours d'une réunion qu'ils ont tenue à Changhaï ont voté une résolution recommandant de prendre comme base des droits spécifiques à fixer la moyenne des droits pour la période de 1896 à 1900; cette moyenne étant basée elle-même sur le prix des marchandises au lieu de débarquement. Cette résolution recommandant également l'adoption d'un tarif provisoire après l'approbation des chambres de commerce intéressées. Le tarif n'entrera d'ailleurs en vigueur que deux mois après la signature du protocole, c'est-à-dire le 7 novembre, et il ne frappera pas les marchandises parties avant le 17 septembre.

Les Anglais se préoccupent dès à présent beaucoup de la revision des conventions commerciales, prévue par l'article XI du protocole du 7 septembre. Déjà l'Angleterre a désigné les membres de la commission qui sera chargée de reviser le traité de commerce anglo-chinois de 1858.

Sir James Mackay, directeur de la *British India Steam Navigation Co* et membre du conseil des Indes, a été nommé président de cette commission; il sera assisté de M. Cockburn, du service consulaire chinois, d'un secrétaire du Foreign Office et de deux fonctionnaires de Changhaï.

Sir James Mackay s'est embarqué le 11 de ce mois pour Hong-kong et de là il ira visiter les ports à traités les plus importants.

Dans un article récent, le *Times* a indiqué l'esprit dans lequel les Anglais désiraient que ces négociations fussent conduites, en rappelant avec orgueil — sans d'ailleurs vouloir se rendre compte que les chiffres avancés tant de fois outre-Manche sont fondés sur les trompeuses statistiques de Hong-kong que « l'Angleterre fait 60 0/0 du commerce extérieur de la Chine et 84 0/0 de son commerce maritime ». Le *Times*, reprenant d'ailleurs des paroles du Ministre des affaires étrangères, lord Lansdowne, dit qu'il faudra avant tout rechercher une réforme « des droits intérieurs connus sous le nom de likins très gênants et administrés de la manière la plus corrompue ». Pour s'en débarrasser, l'Angleterre consentirait à une surélévation des droits de douane, de manière à fournir aux provinces les ressources tirées jusqu'ici par elles des likins que, pour cette raison, elles défendaient obstinément. Mais le *Times* adresse à la Chine l'avertissement suivant : « Aucune nouvelle revision des tarifs douaniers ne peut être espérée aussi longtemps que les traités n'auront pas été amendés de manière à compenser complètement pour nous les droits additionnels auxquels un tarif majoré soumettrait notre commerce. Nous avons la ferme intention de ne plus rien donner aux Chinois pour des avantages seulement sur le papier, comme ceux avec lesquels ils nous ont si habilement joués — en grande partie grâce à notre

propre faiblesse — surtout en ce qui concerne l'ouverture des voies intérieures de navigation. Nous appliquerons à toute concession relative aux tarifs douaniers que nous pourrions accorder à la Chine l'article additionnel de Tché-Fou, à la convention qui régla, il y a seize ans, les droits que pouvait payer l'opium étranger à l'intérieur de la Chine. Nous donnerons à ces concessions un caractère révocable et nous les révoquerons en fait si les Chinois essaient d'éluder les concessions qu'ils auront faites de leur côté et en considération desquelles nous les aurons consenties. »

Le soin avec lequel l'Angleterre a choisi les membres de la Commission chargée de reviser son traité de commerce avec la Chine, le fait qu'ils visiteront, préalablement à toute négociation, les principaux ports à traité, montrent assez clairement avec quelle méthode les Anglais vont essayer de reviser tout à leur avantage les textes qui régissent leur commerce avec la Chine. Il est désirable que nous agissions de même. Sans doute, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, nous bénéficierons des concessions faites à l'Angleterre. Mais en raison des situations déjà occupées par le commerce étranger en Chine, des tendances du nôtre, ces avantages ne nous profiteront sans doute qu'assez médiocrement. Il ne s'agit pas seulement pour nous d'obtenir de ces concessions qui nous donnent, en théorie, la même situation qu'à des tiers ; nous ne devons pas nous borner à ces clauses générales qui permettent de proférer à la tribune de belles paroles sur notre participation au progrès général. Il nous faut tenir compte d'une situation particulière, qui doit influencer sur la direction générale de notre action de Chine : notre voisinage indo-chinois. Nous avons récemment vu, à propos de l'opium et du sel, comment quelques modifications apportées aux tarifs et aux procédés des douanes du Yunnan pourraient beaucoup profiter au commerce et au transit du Tonkin. C'est à ce point de vue, bien plus qu'en envisageant des généralités, nécessairement un peu théoriques pour nous, que nous devons considérer la révision des traités de commerce chinois. Il est vrai qu'un tel souci exige une collaboration de notre diplomatie avec l'Indo-Chine française, une entente là où malheureusement on a semblé voir des rivaux alors qu'il ne devrait y avoir que des collaborateurs à une même œuvre nationale.

L'Angleterre et la vallée du Yang-Tsé. —

Nous avons déjà eu plus d'une occasion de montrer que l'Angleterre ne paraissait pas avoir pris son parti de suivre une politique déterminée en Chine. Dans l'ensemble du Céleste Empire, elle serait portée à défendre le principe de la « porte ouverte », ou plus exactement du « bas les pattes », comme le prouve l'aigreur impuissante avec laquelle sa presse commente chaque démarche nouvelle de la Russie en Mandchourie. Dans la vallée du Yang-Tsé au Coulrani, qu'elle regarde un peu comme sa part dévolue de droit divin, l'Angleterre ne se résigne pas à renoncer à l'idée des « sphères d'influence », qu'elle prétend cepen-

dant interdire aux autres de suivre dans le reste de la Chine. L'Angleterre a bien montré de nouveau ces visées particulières sur la vallée du Yang-Tsé par la politique isolée qu'elle a essayé d'y suivre l'an dernier, comme d'ailleurs par les clameurs de la presse britannique contre l'action de toute autre puissance dans cette région centrale et par son indignation contre la manière dont les journaux d'outre-Rhin commentent et interprètent l'accord anglo-allemand de novembre 1900.

Les trois derniers Livres bleus relatifs à la Chine nous montrent les efforts faits par l'Angleterre pour se créer une situation particulière dans la région du Yang-Tsé.

En juin 1900, au moment où les puissances, courant au secours de Pékin assiégé, se donnaient l'assurance de ne pas engager d'action séparée, intervient en même temps le cabinet britannique et tout seul à Nankin et Ou-Tchang. Le vice-roi de Nankin, vieux et malade, accueille, dit le « Blue Book 5 », avec empressement, la proposition anglaise de le garantir par la flotte britannique. Tchang-tchi-Tong, vice-roi de Ou-Tchang, refuse au contraire. Il fera appel aux Anglais si l'ordre est menacé (Blue Book 4). Mais, au même moment, il demande que les navires britanniques du Yang-Tsé soient priés d'en sortir (Blue Book 5). Seulement la diplomatie britannique profite du fait accompli. Malgré la protestation collective des vice-rois du centre et du sud, elle maintient ses vaisseaux dans le Yang-Tsé. Le vice-roi de Nankin se contente de l'assurance qu'il n'y en aura pas plus d'un dans chaque port.

C'était un premier succès.

Le 4 juillet, le consul général de Changhaï fait renouveler l'offre d'intervention exclusive des Anglais au vice-roi de Nankin. Celui-ci paraît céder. « Il espère, télégraphie l'amiral Seymour dans les derniers jours de juillet, qu'aucun autre bâtiment de guerre ne remontera le fleuve (Blue Book 4, p. 47). Nouveau succès. A ce moment la police du Yang-Tsé est entièrement britannique avec, en apparence, le concours des vice-rois.

Mais cette situation n'est que le triomphe du fait accompli. Ne pouvant l'empêcher, les vice-rois l'autorisent. La face est sauvée.

Il est vrai que l'attitude des autres puissances a déjoué les calculs de l'Angleterre.

Nous n'avons pas besoin de rappeler comment la France, puis l'Allemagne et le Japon, débarquèrent des troupes à Changhaï. De plus, d'autres navires étrangers que ceux des Anglais remontèrent le Yang-Tsé. Les vice-rois ne protestèrent pas ; il est vrai que les Anglais essayent de faire croire que si leurs vaisseaux étaient bien accueillis des Chinois la présence de ceux des autres pouvait occasionner des discordes. L'amiral Seymour écrivait, en effet, le 10 septembre : « Je n'ai aucune appréhension de troubles dans la vallée du Yang-Tsé, malgré la présence d'éléments qui pourraient provoquer une action des Chinois. »

Cependant, depuis ce temps les canonnières françaises sillonnent le fleuve et un stationnaire allemand est resté à Han-kéou. L'Angleterre en a été

pour ses efforts en vue de l'établissement sournois d'un protectorat exclusif.

Cependant les Anglais ne paraissent pas renoncer. Il faut d'ailleurs reconnaître que, s'ils ont la faiblesse d'être rarement capables de comprendre les sentiments d'autrui et qu'une situation n'est pas ce qu'ils désirent, ils ont la force — qui est parfois bien dangereuse pour eux — de ne tenir compte ni de ces sentiments ni de cette situation. Conformément à une tactique bien connue, les journaux anglais annoncent le prochain départ de la garnison allemande de Changhaï. D'après certaines dépêches, les Anglais recourraient même au vice-roi de Nankin pour obtenir le départ des troupes étrangères. Le coup étant manqué cette fois, ils désireraient évidemment faire place nette, dans l'espoir que des préoccupations européennes leur permettraient de revenir une autre fois, mais seuls. Le correspondant du *Morning-Post* à Changhaï a, en effet, annoncé, que le vice-roi de Nankin a demandé aux consuls de retirer les troupes étrangères de Changhaï et que les consuls ont répondu qu'ils en référerait à Pékin.

Rien ne fait croire que cette consultation aboutira à l'évacuation. D'après toutes les nouvelles, les Allemands construisent à Changhaï des casernes, paraissent y créer un établissement permanent, agissent en somme conformément à tout ce qu'on sait de leur ambitieuse politique en Extrême-Orient. Il est évident que leur conduite entraînera celle des autres, et que, s'ils restent, l'occupation de Changhaï continuera, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Il est évident que, en ce qui nous concerne particulièrement, nous ne saurions retirer nos troupes aussi longtemps qu'il restera des soldats étrangers à Changhaï, à moins que notre départ ne résulte d'une entente internationale nous reconnaissant ailleurs une situation privilégiée.

Si les Anglais s'indignent de voir d'autres puissances les imiter en débarquant des soldats à Changhaï, il est bon de noter que certains d'entre eux, et non des moindres, n'hésitent pas à déclarer à quel point cet exclusivisme est peu fondé. Le général Gaselee, commandant du contingent anglais en Chine, et qui vient de rentrer, a prononcé les paroles suivantes dans une récente interview : « Beaucoup de commentaires semblent avoir été provoqués par le débarquement de troupes allemandes à Changhaï, pourquoi ? Je ne le comprends pas, puisque les Allemands ont autant de droit que nous d'y envoyer des soldats pour le maintien de l'ordre. Il est grand temps que le public anglais se rende compte que la vallée du Yang-tsé n'est pas un terrain clos à l'usage de la Grande-Bretagne. »

Il est curieux de constater en passant avec quel mécontentement l'Angleterre voit l'Allemagne donner à l'accord anglo-allemand de l'automne dernier une interprétation qu'impose la logique la plus élémentaire. Les journaux allemands appellent cet accord « l'arrangement du Yang-tsé ». M. de Bülow lui-même avait d'ailleurs employé à la tribune du Reichstag cette expres-

sion qui exaspère les Anglais. Ils disent que l'accord anglo-allemand tendait seulement à l'intégrité de la Chine. Cela est vrai dans les formules ; mais comme l'Allemagne a formellement décliné toute idée d'agir contre la Russie, la seule puissance qui porte atteinte, dans des conditions non sanctionnées par traité, à l'intégrité du Céleste Empire, il est bien évident que la seule clause de l'accord allemand qui présente une valeur pratique est celle par laquelle les deux puissances s'engagent à s'entendre sur les mesures à décider dans l'intérêt de leur propre politique, si quelque tiers prenait l'initiative d'une atteinte à l'intégrité chinoise. C'est dire qu'en fait l'Angleterre s'est interdit de se donner dans la vallée du Yang-tsé, sans le consentement de l'Allemagne, la situation exclusive qu'elle rêvait d'acquérir. Ce sont même les prétentions anciennes des Anglais, contrecarrées par le traité, qui ont tout naturellement appelé les Allemands, dédaigneux des clauses de pure forme, à aller droit au fait et à parler de l'arrangement du Yang-tsé. »

La mauvaise humeur des Anglais à l'égard des Allemands en Chine se manifeste d'ailleurs sous diverses formes en ce moment. Les Allemands, comme l'an dernier les Russes, auraient enlevé un terrain au chemin de fer anglais de Pékin à Tientsin. De part et d'autre, on aurait placé des sentinelles. Enfin, les Anglais accusent les Allemands d'avoir envoyé des troupes dans le Chan-toung, le long du chemin de fer en construction, bien au delà des limites de l'enclave de Kiao-tchéou. Une pareille accusation n'est d'ailleurs pas, il faut le reconnaître, tout à fait invraisemblable.

Voici, de plus, qu'un nouveau grief surgit. L'Allemagne non seulement favoriserait par sa passivité l'action de la Russie en Mandchourie, mais encore elle serait prête à lui donner une aide financière : « Notre correspondant de Berlin, écrivait récemment le *Times*, vient de nous faire part d'une rumeur relative à la combinaison d'institutions financières allemandes et russes... Un emprunt de 4 millions de livres a été, dit-on, négocié pour la construction d'un certain chemin de fer russe. La plupart des banques intéressées dans l'entreprise sont allemandes, mais la Banque russo-chinoise s'en occupe également. On ajoute que cette institution — qui est dans la pratique un organe du gouvernement russe — cherchera un appui pour ses entreprises et ouvrira une succursale à Berlin. » Et le *Times* accuse la finance allemande, « qui est sous l'influence du gouvernement à un point que des Anglais auraient peine à imaginer », de se mettre au service de la politique asiatique de la Russie. A cette idée le journal anglais manifeste une mauvaise humeur et des inquiétudes qui ne sont pas sans intérêt.

« Ainsi, dit-il, une nouvelle Triple Alliance, dans le domaine financier, sera créée entre les mêmes puissances qui s'unirent pour priver le Japon des fruits de sa victoire dans la guerre de 1895... L'Allemagne, en donnant la sécurité matérielle à la Russie, sera libre de poursuivre sa politique dans la Chine centrale, avec l'assenti-

ment, sinon même avec l'aide active de cette puissance et de son allié français. La Triple Alliance des Bourses russe, française et allemande en Extrême-Orient ne présage pas nécessairement le renouvellement de la Triple Alliance entre les gouvernements russe, français et allemand en Asie, mais elle aplanit évidemment les voies vers une telle combinaison. En tous cas, elle démontre, ce qui d'ailleurs n'a cessé d'être assez évident, que s'appuyer sur l'Allemagne dans des difficultés avec la Russie, c'est bâtir sur du sable. Heureusement, nous ne sommes nullement obligés de rechercher cet appui. Il existe d'autres puissances dont les intérêts en Extrême-Orient sont très sensiblement identiques aux nôtres. C'est de leur côté que nous devons chercher une honnête assistance pour la défense de nos objets connus et non du côté d'un Etat dont l'action dans le monde entier est nécessairement déterminée par la présence de deux nations « amies et alliées » sur ses frontières européennes ». Et le *Times* conclut, comme d'habitude, en faveur du rapprochement avec le Japon.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point cette puissance est disposée à jouer au profit de l'Angleterre le rôle subalterne que l'Allemagne se montre peu disposée à accepter, mais il n'en est pas moins curieux de voir comment tournent les relations anglo-allemandes en Chine. L'Angleterre est mécontente de voir l'Allemagne ne pas la soutenir contre la Russie, d'avoir été jouée dans l'arrangement de l'an dernier, de se trouver en présence d'un pays qui a des prétentions rivales des siennes dans la Chine centrale, et tous ces mécontentements particuliers se greffent sur l'irritation qu'elle éprouve contre une concurrente commerciale dont l'énergie ne cesse d'agir et se manifeste encore à l'heure actuelle par des efforts pour créer un service de navigation sur le lac Toung-ting et les rivières du Hou-nan.

Il y a là une situation dont nous pouvons profiter ; et si l'on se rend compte de la direction des ambitions des trois puissances en Chine on découvre que nous aurions tout avantage à ne pas laisser le *Times* seul envisager la possibilité d'une durable combinaison russo-franco-allemande en Extrême-Orient.

CORÉE

Le développement économique. — La Corée est, comme la Chine, un pays éminemment conservateur des coutumes et des rites, mais il est facile de faire comprendre l'utilité des améliorations matérielles à l'esprit positiviste de ses habitants, si on ne veut pas leur imposer des vaines réformes de mœurs. Ce fut l'erreur commise par les Japonais qui, après la dernière guerre, agissant avec un zèle enfantin et un manque ridicule de discernement coupèrent le chignon, les grandes manches des Coréens et leurs longues jupes croyant les ache-

miner par là dans la voie du progrès. La liste des créations industrielles modernes faites en Corée serait déjà longue. Séoul est éclairé à la lumière électrique, possède des tramways à trolley ; on vient d'y amener l'eau des montagnes par un aqueduc. Des écoles ont été créées où on enseigne toutes les langues de l'Europe et les études occidentales ont été introduites dans les écoles indigènes.

Les mines sont prospectées. Les gisements aurifères ont été concédés à trois puissants syndicats, un américain, un allemand et un anglais. Ce dernier emploie déjà 700 personnes sur sa concession.

La Corée possédera bientôt trois lignes de chemins de fer tout au moins commencées. Celle de Séoul au port de Chémoulpo, longue de vingt-six milles, est en exploitation. Celle de Séoul à Wijou, à la frontière Mandchoue, est actuellement construite par le gouvernement ; elle est achevée jusqu'à la ville de Sougdo. La convention primitive relative à ce chemin de fer, celle du 26 juin 1899, stipulait que le gouvernement coréen ne pourrait y employer que du matériel français et des ingénieurs français. Il serait intéressant de savoir jusqu'à quel point cette clause est actuellement respectée. Quant à la ligne de Séoul à Fousan, concédée aux Japonais, elle n'a été encore l'objet d'aucun travail, sauf la construction de un ou deux ponts. Mais des chantiers ne tarderont pas à être ouverts, car une compagnie vient, comme on le verra, de se constituer au Japon, avec la garantie du gouvernement japonais, pour construire la ligne de Fousan.

Comme on le voit, « le Royaume ermite », s'il est encore dans l'ensemble un pays très arriéré, sort peu à peu de son isolement. Il serait bon de nous rappeler qu'il y a là des places à prendre : le prince Henri d'Orléans avait si bien compris les « possibilités qu'ouvre à l'activité française la phase actuelle du développement de la Corée » que c'est en route pour ce pays dont il voulait faire une sorte d'inventaire, qu'il s'est arrêté en Indo-Chine dont le séjour devait malheureusement lui être cette fois fatal. En dehors de l'or, la Corée renferme tous les métaux et le charbon : son agriculture a grand besoin d'être dirigée.

Le commerce de la péninsule qui progresse rapidement n'est déjà pas négligeable. Il s'est élevé à 72 millions et demi de francs, en 1900. A l'importation, les Japonais, qui sont de plus en plus les maîtres économiques de la péninsule, gagnent surtout sur les cotonnades. Les exportations ont progressé bien davantage et portent principalement sur le riz, les fèves, le ginseng et l'or.

Les denrées alimentaires exportées vont surtout au Japon et ce commerce est exposé à tomber à rien cette année, à moins que la difficulté singulière qui vient de s'élever entre les gouvernements de Séoul et de Tokio ne soit tranchée en faveur de ce dernier. Le traité de commerce entre les deux pays stipule que lorsque, par suite d'une insuffisance de la récolte, le gouvernement coréen pourra prévoir la disette, il sera libre d'interdire l'exportation des grains par tout ou partie du littoral.

ral coréen. Cette interdiction peut d'ailleurs se compliquer de restrictions analogues apportées au commerce intérieur, restrictions qui permettent de gros bénéfices aux mandarins pour lesquels elles n'existent pas et qui vendent fort cher dans les provinces de disette ce qu'ils achètent à bon compte dans les provinces d'abondance. Etant donné les progrès considérables du commerce et des intérêts japonais (nous en parlerons ci-après à la rubrique *Japon*) en Corée, on a expliqué que le gouvernement de Tokio résiste à l'interdiction que Séoul voudrait prononcer et qu'il déclare d'ailleurs fondée sur des conceptions économiques barbares et démodées.

L'emprunt coréen. — Nous avons parlé en son temps (1) de l'emprunt de 5 millions de yen, qui a été émis ce printemps par le gouvernement coréen et souscrit par des capitalistes français. Nous avons signalé les clameurs de la presse japonaise. La *Novoie Vremia* a récemment publié une correspondance de Tokio, qui confirme nos renseignements en les complétant.

Dans la presse japonaise, dès que la nouvelle de l'emprunt a été connue, les articles ont pullulé. Ils ont représenté à l'unanimité les capitaux français comme servant simplement à masquer les manœuvres de la Russie. Il faut « regarder à la racine », disaient-ils. La racine, c'était la banque russo-chinoise, qui, à leur dire, fournissait la totalité de la somme. Naturellement ils ignoraient les termes du contrat. Mais ils pensaient savoir que l'emprunt servirait à trois choses : construire des chemins de fer (qui auraient pour principal effet de relier la Corée au réseau russe de Mandchourie), améliorer la situation monétaire et fonder une banque.

Le Japon ne s'en est pas tenu à des clameurs ; il a agi directement. Vers le milieu d'avril, le ministre japonais à Séoul, dans une audience que lui donnait l'empereur de Corée, a essayé de le mettre en garde contre le nouvel emprunt. D'autre part la banque qui crédite le gouvernement coréen au prorata de ses revenus douaniers, s'est déclarée lésée plus que n'importe qui, si l'emprunt était conclu. En effet, cet emprunt doit être précisément garanti par ces revenus des douanes, qui servent déjà de garantie à la banque.

Comme nous l'avons fait remarquer, la conduite du Japon est d'autant moins justifiée (en supposant que ses hypothèses soient vraies) que lui-même, nous venons de le voir, a entrepris en Corée la construction d'un chemin de fer Séoul-Fousan. Les 25 millions de yen nécessaires à cette entreprise (qui ne présente aucun intérêt commercial) ont été souscrits immédiatement, et cela dans un pays qui retentit de plaintes sur le manque de capitaux et où les plus sérieuses entreprises souffrent aujourd'hui de cette pénurie. Bien plus, la durée des travaux, primitivement fixée à 10 ans, a été réduite à 5 ans. Les fonds ont été répartis de la manière suivante :

Année 1901.....	2.000.000	de yen.
— 1902.....	7.569.576	—
— 1903.....	6.331.235	—
— 1904.....	5.866.348	—
— 1905.....	3.232.841	—
Total.....	25.000.000	—

Le début des travaux a été fixé en septembre, c'est-à-dire qu'ils doivent commencer actuellement. Enfin, cet empressement du Japon à doter la Corée de chemins de fer prend toute sa valeur si on le rapproche de ce fait, que la Corée est déjà dotée de grandes lignes et de tramways électriques, tandis que le Japon lui-même ne possède que des chemins de fer à voie étroite, qui ne font pas plus de 25 milles à l'heure, et qu'il n'a pas un seul véhicule à traction électrique : on n'est pas plus désintéressé, ni moins.

JAPON

Le mouvement commercial. — La situation commerciale paraît s'améliorer pour le Japon. La balance lui est plus favorable. Pendant les huit derniers mois, des exportations se sont élevées à 156 millions de yen contre 123 pendant la période correspondante de 1900 et les importations à 181 millions de yen contre 207 millions l'an dernier. Une récolte excellente de riz viendra sans doute activer cette amélioration.

On signale, d'autre part, que la panique, qui avait provoqué le retrait d'une bonne partie des fonds déposés aux banques d'Osaka et Kioto, s'est calmée et que les dépôts ont été remis. Le gouvernement a profité de l'occasion pour prendre des mesures pour arrêter la constitution désordonnée de banques et imposer une administration plus serrée à celles qui existent déjà.

La politique japonaise en Chine et en Corée. — On s'est souvent demandé quelle était l'explication profonde du recueillement gardé par le Japon pendant la dernière crise chinoise. Il est certain que l'état lamentable des finances japonaises, qu'une incertitude résultant de la déception qui suivit le traité de Simonoséki et aussi du flottement des groupements des puissances en Extrême-Orient, ont pu y contribuer pour une part appréciable. Mais, sans doute, faut-il y voir aussi l'effet de calculs et d'espairs profonds. Le Japon avait rêvé de se mettre à la tête de la rénovation de l'Extrême-Asie, pour en être le principal bénéficiaire, en même temps que le guide. Une pareille idée devait naturellement lui venir de sa position, de ses attaches, de ses souvenirs et même de sa vieille culture de nation asiatique. Si son intérêt et aussi son snobisme de nouvelle grande puissance devait le mettre parmi les Occidentaux pendant la dernière crise, sa collaboration avec eux devait lui paraître un peu accidentelle ; sous une unité apparente, il était certainement animé de tendances distinctes. Tout

(1) Cf. *Bulletin de l'Asie française*, mai 1901.

fait croire qu'il n'a pas renoncé au fond à son vieux rêve de « panasiaticisme », en ce qui concerne l'Extrême-Orient. L'intervention de la Triple Alliance Russo-Franco-Allemande a pu refouler momentanément mais non détruire une idée si naturelle aux Japonais asiatiques, n'ayant pris à l'Occident que ses moyens. On a pu deviner quels sentiments vivaient encore au fond du cœur des Japonais, au ton des paroles récemment échangées à Tokio entre le Mikado et l'envoyé du Fils du Ciel, qui venait présenter des excuses pour l'assassinat du chancelier de la Légation japonaise à Pékin, commis l'an dernier par les Boxeurs. Une certaine cordialité transparait sous ces paroles, bien différentes de celles qui ont résonné à Berlin lorsque le prince Tchoun y a rempli sa mission. Un sentiment de solidarité asiatique s'y laisse deviner. C'est un symptôme intéressant qui mérite d'attirer l'attention sur les documents qui suivent; voici d'abord la traduction de la lettre de l'Empereur de Chine :

Les relations de confiance mutuelle et d'amitié cordiale entre la Chine et le Japon, deux contrées situées également en Asie et géographiquement voisines, n'ont heureusement pas cessé de devenir de plus en plus solides depuis qu'elles ont commencé à s'adresser réciproquement des envoyés en mission permanente.

Par malheur, lorsque la capitale de la Chine s'est trouvée soudainement infestée de Boxeurs insurgés, et que soldats et civils en ont profité pour s'abandonner eux-mêmes, n'étant pas surveillés, à une rage de désordre, le chancelier Sugiyama est tombé victime de leur licence et a perdu la vie. M. Sugiyama faisait partie de la suite du ministre du Japon et avait donc droit à la plus haute protection. Mais, par suite d'une émeute soudaine et inattendue, sa mort n'a pu être évitée.

Nous nous rendons compte que la mort infiniment déplorable d'un fonctionnaire d'une puissance amie, et l'interruption qu'elle a provoquée dans des relations cordiales, sont le résultat de nos fautes, puisque nous avons été hors d'état de l'empêcher au moment de ces troubles.

Nous en ressentons donc le regret le plus profond. Nous avons, en conséquence, ordonné à notre ministre d'accomplir les rites religieux en mémoire du défunt chancelier. En même temps, nous avons fait de notre bourse privée des offrandes en l'honneur du mort.

Nous avons ordonné à un envoyé d'aller au Japon présenter cette lettre en lui recommandant particulièrement de remplir cette mission dans un esprit de respect et de déférence les plus profonds, et de transmettre nos sentiments de vifs regrets faisant ainsi une réparation complète.

Quand les forces japonaises sont arrivées à Pékin, leur premier et principal souci a été d'assurer paix et protection aux habitants. Dans les négociations qui ont suivi, vous avez invariablement fait sentir votre influence bienfaisante dans le règlement des questions importantes. L'heureux maintien dans son intégrité de la situation générale de l'Orient est dû aux vues justes et impartiales que vous avez fait prévaloir dans les conseils des nations.

Votre renommée de souverain juste et humain s'étend maintenant au loin, et, profondément touché de votre attitude bienveillante, nous avons donné ordre à notre envoyé de vous présenter nos sincères remerciements. Il ne nous reste qu'à exprimer notre vœu ardent qu'il puisse vous plaire et, oubliant désormais le déplaisir des événements passés, rendre de plus en plus étroits les liens d'amitié qui unissent les deux empires.

L'Empereur du Japon a répondu :

Dans l'émeute de Pékin, l'année dernière, notre chancelier est tombé victime d'un meurtre cruel perpétré par les soldats de votre pays. L'empereur de Chine, en ressentant un profond regret, a bien voulu vous envoyer en mission spéciale, porteur d'une lettre impériale pour témoigner de la réparation qui nous était due.

En recevant votre Message, il nous convient d'exprimer notre confiance dans le resserrement de plus en plus étroit des relations amicales futures entre les deux pays.

Notre souhait ardent est que la grande œuvre de réforme qui dépend de votre souverain apparaisse bientôt en progrès et que, par elle, soit assurée la paix permanente de l'Asie.

Cette dernière phrase est caractéristique. Le Japon, favorable au fond à l'idée de « l'Asie aux Asiatiques », déclare à la Chine que sa réforme est nécessaire à « la paix permanente de l'Asie ». C'est peut-être une formule discrète et convenable pour désigner l'élimination désirée de l'influence et de la suprématie occidentales de l'Extrême-Orient. Ce n'est sans doute pas d'une manière banale que le Mikado parle du « resserrement de plus en plus étroit des relations amicales futures entre les deux pays ». Il faut d'ailleurs se rappeler que, pendant la crise, le Japon a été au nombre des puissances qui ont le plus ménagé la Chine. Après avoir joué un très grand rôle dans la délivrance des légations de Pékin, il s'est soigneusement abstenu d'organiser des colonnes contre les Boxeurs qui pouvaient rester dans le Tchi-li. Il a modéré le plus qu'il a pu les demandes de têtes princières, d'abord faites par les puissances. Il s'est, de plus, montré assez modeste dans ses réclamations d'indemnité.

La lettre de l'Empereur de Chine au Mikado est remarquable aussi à plus d'un égard. On a pu voir tout d'abord que si les excuses qu'elle fait sont quelque peu entortillées, selon l'immuable habitude des Chinois, du moins elles le sont moins que celles présentées naguère par le prince Tchoun à Guillaume II. Le Fils du Ciel, parlant au Mikado, manifeste plus de bonne grâce et on pourrait presque dire de sincérité. On peut se demander si l'idée exprimée discrètement au début par ces mots : « la Chine et le Japon, deux contrées situées également en Asie », n'y est pas pour quelque chose. D'ailleurs Kouang-sou parle aimablement du Japon; il dit que ses troupes n'ont eu pendant la récente expédition en Chine d'autre souci que « d'assurer paix et protection aux habitants ». Enfin il laisse clairement entendre que c'est à l'influence exercée par le Japon qu'est dû « l'heureux maintien dans son intégrité de la situation générale de l'Orient ». Il y a là comme la reconnaissance de cette solidarité qui est au fond de la pensée japonaise et sous-entendue dans la réponse du Mikado.

Sans doute devons-nous voir là plutôt des indices, un germe, qu'une situation bien développée. Mais cette aurore n'est pas moins intéressante. Il faut constater d'autre part que le Japon fait tout son possible pour développer, sans arriver aux

ruptures qu'il redoute encore, ses intérêts et son influence sur le continent. Une dépêche de Yokohama a récemment signalé que le ministère japonais des affaires étrangères a informé les préfets des provinces, qu'il donnerait toutes les facilités pour l'émigration des Japonais en Chine et en Corée.

Déjà les Nippons occupent dans ce dernier pays une situation grande et qui grandit chaque jour. Leur nombre augmente sans cesse. Protégés par le droit d'exterritorialité, ils se répandent sur tout le pays, prenant grâce à leur esprit plus vif, l'avantage sur les bons et lents coréens. Ils se procurent sans cesse des terres. Rarement un Coréen peut résister à l'offre d'un prêt d'argent, quelles qu'en soient les conditions et même s'il n'a pas un besoin présent de fonds. Les Japonais usent largement de cette faiblesse. Par des prêts hypothécaires, ils se sont emparés de la plus grande partie de l'île de Roze, dans la baie de Chémoulpo. De même ils ont mis la main sur une bonne part des terrains à ginseng près de Songdo. Une puissante compagnie japonaise, le Mitsu Bishi, détient d'ailleurs tout le commerce du ginseng. Les pêcheries de la Corée sont en majeure partie japonaises, les neuf dixièmes de la navigation sont japonais, les télégraphes sont japonais. Les Japonais ont, pour cinq années, le monopole virtuel de l'exploitation des charbonnages de Pin-yang. Presque toute la banque de la péninsule est entre les mains des Japonais, les billets de banque et la monnaie sont japonais. N'oublions pas, enfin, que le chemin de fer de Séoul à Fousan a été concédé à des Japonais.

Nous n'avons pas besoin de rappeler l'activité dont les Japonais font preuve aussi en Chine, bien que sur un terrain où ils jouent un rôle moins prépondérant. Ils prennent une grande part à l'organisation industrielle de la vallée du Yang-tsé et tout dernièrement encore on annonçait que, concurremment avec les Allemands, ils allaient organiser la navigation à vapeur dans les eaux du lac Toung-tsing au centre du réseau fluvial du Yang-tsé.

Il est donc dès à présent certain que les Japonais vont contribuer beaucoup au développement économique de toute l'Asie jaune, et il est possible qu'ils dirigeront sa rénovation dans le sens le plus large du mot. Du moins est-il dès à présent évident qu'ils ont le rêve de devenir le levain de cette rénovation. Sans doute, il y a encore bien des incertitudes sur leur chemin. Comment le Japon lui-même finira-t-il par s'accommoder de transformation qui lui fait subir une crise dont chaque jour révèle la profondeur? Restera-t-il calme, ordonné, capable de regarder en dehors? S'il le fait, montrera-t-il plus de tact que dans ses efforts habiles, ses prétentions ridicules de réformer la Corée à coups de ciseaux dans les manches et les chignons des Coréens? Son hégémonie en Corée, après 1895, fut peu brillante à cet égard. Comment saura-t-il se plier aux ménagements exigés par le conservatisme chinois et ce dernier est-il même susceptible d'accepter quelque direction que ce soit?

Une fois de plus, il faut donc répéter, qu'il y a

loin de la coupe aux lèvres. Néanmoins le ton des communications récemment échangées entre le Mikado et le Fils du Ciel nous rappelle tout au moins des « possibilités » dont il faut tenir compte. Il est étrange, soit dit en passant, que les Anglais paraissent s'en réjouir : quelques-uns de leurs journaux ont adressé au Japon, à propos de la mission chinoise, des flagorneries véritablement ridicules. Ils rêvent évidemment une Chine renouée par un Japon fort et repoussant la Russie. Ils oublient que peut-être la Russie, la plus asiatique des puissances européennes, trouverait moyen de ne pas trop souffrir d'un mouvement de l'Extrême-Orient qui serait dirigé contre les Occidentaux. Ils ne tiennent pas compte dans leurs animosités à courtes vues du fait déjà patent que le Japon fera un tort immense à leur commerce attaqué par ailleurs par l'Allemagne et les Etats-Unis. Mais l'Angleterre, si elle est tenace, n'a pas pour marque une vision très large. Pour l'instant, elle ne songe qu'à l'ours moscovite.

Quant à nous, nous avons, pour parer au danger résultant d'un réveil de la Chine, un seul moyen indiqué dans le manifeste, signé par le Président du Comité de l'Asie, et que nous reproduisons dans chaque *Bulletin*. Pour parer à la rénovation de la Chine, il nous faut rénover l'Indo-Chine, en faire une société vivante, dans laquelle Français et indigènes collaboreront de bonne volonté.

Nous ne saurions nous considérer dans le pays indo-chinois comme une simple garnison étrangère. Les différences entre le Chinois et l'Annamite peuvent d'ailleurs donner une grande solidité à notre association avec ce dernier. Sachant ce que nous voulons, nous organiserons notre Indo-Chine beaucoup plus vite que ne pourra se transformer ou être transformée la Chine tiraillée par tant d'influences contraires. Les actes et les discours du gouverneur général de l'Indo-Chine montrent d'ailleurs qu'il a une conscience très nette des nécessités que nous impose l'avenir qui se prépare peut-être en Extrême-Orient. Il a clairement conçu la méthode nécessaire de notre domination et il donne à l'Indo-Chine une impulsion qui ne saurait cesser, à moins que ses successeurs ne soient choisis, en dehors de toute question de valeur et de capacité, dans l'unique souci de satisfaire à de petites combinaisons de politiciens.

ASIE RUSSE

Les Russes en Mandchourie. — Un des hommes qui connaissent le mieux les choses d'Orient, et qui dans le cas présent est un témoin oculaire, M. Archibald R. Colquhoun, publie dans *The Monthly Review* (1), un très intéressant article qu'il intitule *Manchuria in transformation*.

Voici quelques passages qui peuvent paraître assez significatifs, et qui serviront, en tous cas, de documents. Il faut noter seulement que le publi-

(1) Numéro d'octobre 1901, p. 88-72.

ciste est anglais, aussi porté à exagérer qu'à critiquer le rôle de la Russie :

« On sait que pour maintenir l'ordre sur une frontière, il faut que la paix règne de l'autre côté, et dans l'état troublé et chaotique de la Mandchourie, où la Russie a les importants intérêts du chemin de fer à sauvegarder, ce n'était pas une tâche facile. La Russie l'a accomplie au mieux de son pouvoir, et plutôt que de la laisser imparfaite, elle a négligé les autres intérêts, comme je vais le montrer. Elle a encore aujourd'hui 200.000 hommes cantonnés dans la Transbaikalie, l'Amour, la Province littérale et la Mandchourie; je peux affirmer que ces chiffres m'ont été donnés par des officiers d'état-major russes, et comme un simple détail, sans aucun esprit de vanterie. Une idée assez claire de la nature de l'occupation russe en Mandchourie peut être donnée par ce fait qu'à Khabarovska, quand j'y ai passé, il y a deux mois, il n'y avait pas moins de 29 généraux. La ville, qui n'était il y a quatre ans qu'un petit village, croît rapidement, mais sa population, 15.000 âmes, est entièrement administrative et principalement militaire. Toute la ville était hérissée d'uniformes; des officiers étaient logés dans toutes les maisons; ils dormaient dans tous les coins du cercle militaire; ils étaient six ou sept dans le billard.

« En dehors de l'occupation militaire, des sommes énormes ont été dépensées à fortifier Port-Arthur, et à construire un vaste port et une ville, avec quais, digues et boulevards, à Dalny ou Talién-Ouan, le futur terminus du Transsibérien. On peut ajouter que Dalny a été complètement construit, jusqu'aux promenades publiques, avant que la population n'y arrive, et que le tout a été couronné d'une solide forteresse. La flotte d'Extrême-Orient a été aussi renforcée, et elle est encore presque entièrement concentrée dans les eaux chinoises. Un fait significatif et curieux est que, malgré les récents massacres qu'on en a fait non seulement en Mandchourie, mais, quoique à un degré moindre, dans les environs de Vladivostok, les coolies chinois affluent en grand nombre dans la Mandchourie méridionale et à Port-Arthur où, en travaillant pour les Moscovites, ils aident à la russification de leur propre pays.

« Une autre circonstance significative est que Niou-tchouang, port ouvert par les traités, et issue naturelle de toute la Mandchourie occidentale (1), est aujourd'hui entièrement sous la domination russe. Tandis que toutes les puissances sont censées y jouir de droits égaux, et que la Russie n'y fait pas de commerce parce qu'il est au trois quarts aux mains des Anglais, les Russes y ont donné à leur consul le titre d'*administrateur*, et ils ont pris sur eux toute la charge du gouvernement municipal, calmant toutes les objections avec des assurances jolies, et gagnant l'adhésion des marchands par les améliorations qu'ils appor-

tent. Aujourd'hui tout est parfaitement tranquille, il n'y a pas le moindre besoin d'une dictature militaire, et toute l'affaire ne peut être considérée que comme une partie du plan par lequel la Russie consolide sa situation. Sans doute, sous la pression des puissances, elle peut être amenée à abandonner sa position à Niou-tchouang et même à évacuer la Mandchourie (sur le papier) mais elle y fait des progrès qui y rendent son influence durable à ce point qu'une renonciation serait purement nominale.

« Cependant la perception des taxes maritimes est faite par des fonctionnaires russo-chinois; ce sont des hommes prêtés par les douanes chinoises, formés par Sir Robert Hart, et qui portent cependant l'uniforme russe. Jusqu'à présent les collecteurs des revenus de l'intérieur des terres sont chinois. En même temps, quelques fonctionnaires chinois ont été rétablis dans leurs postes pour reprendre l'administration de la contrée; mais la Russie exerce les fonctions civiles dans le voisinage immédiat de la ligue et dans toutes les principales villes et centres commerciaux. Les fonctionnaires chinois qui ont été maintenus, ont été bien dressés et exercent leur office selon le gré de la Russie. Sur de larges espaces, par exemple depuis l'Oussouri jusqu'à Ningoute, il est impossible de trouver un fonctionnaire chinois. Les troupes russes, les gardes russes du chemin de fer sont partout. Des passeports russes sont exigés pour voyager en Mandchourie; un collecteur russe des taxes est établi à la frontière de Corée; des Russes occupent les docks et les chantiers de constructions navales de Girin. Des bazars russes remplacent les marchés chinois. L'industrie des mines, que le gouvernement chinois s'est formellement réservée, a passé entièrement entre les mains des syndicats russes. Les concessions de terres aux environs des rivières, sont faites par les ingénieurs russes. Les jonques, qui faisaient un trafic considérable sur les rivières mandchoues, ont été remplacées par des steamers et des barges russes. D'énormes sommes d'argent sont dépensées dans toute la Mandchourie, et le prix des salaires a augmenté de 50 à 100 0/0. Si rapide, en fait, est le progrès de la transformation, que sauf dans les parties éloignées, il ne reste que peu de chose de l'ancien régime. D'immenses quantités de matériel de guerre des chemins de fer sont introduites en Mandchourie aussi bien par Talién-Ouan et Port-Arthur que par Vladivostok, et ainsi, par différents moyens, la russification de la Mandchourie avance par sauts et bonds (*by leaps and bounds*).

Le chemin de fer d'Orenbourg à Tachkent.

— Tout le monde connaît ces deux grandes voies de communication lancées par la Russie à travers le continent asiatique : le Transsibérien et le Transcaspien. Que l'on jette cependant les yeux sur une carte, et on verra cette énorme lacune : que le Turkestan n'est pas relié directement à la Russie. Le coton d'Asie centrale, expédié à Moscou pour y être manufacturé, doit prendre le Transcaspien, passer

(1) Il y aurait peut être certaines réserves à faire sur le rôle économique de Niou-tchouang. Cf. POZDNEEF, *Opisanie Mandjchourii*, 1897, t. I. — Géographiquement les vrais ports de la Mandchourie sont les ports sibériens.

par Samarkand, Tchardjouï, Merv, Krasnodovsk, Astrakhan et Samara, subir deux transbordements au moins, à Krasnodovsk et à Astrakhan, et voyager pendant 29 jours pour arriver aux fabriques de la Russie centrale!

Le gouvernement russe s'est donc préoccupé de joindre directement Moscou à Tachkent, au moyen d'une voie ferrée qui constituera le troisième des grands chemins de fer russes en Asie.

La question n'est pas nouvelle. Dès 1874, une commission spéciale, destinée à l'étudier, fut constituée auprès de la section d'Orenbourg de la Société Impériale de Géographie. Cette commission réunit un riche matériel de documents, principalement en ce qui concerne le rôle local de la voie. Mais, à cette époque, le Turkestan n'avait pas l'importance économique qu'il a aujourd'hui. La Russie devait songer elle-même à compléter son propre réseau. Et les choses en restèrent là.

A la fin de 1899, sur l'ordre du tsar, qui paraît avoir joué un rôle très personnel dans toute l'affaire, une conférence eut lieu entre les ministres intéressés, sur la question d'une jonction par voie ferrée de la Russie et de l'Asie centrale. — Trois tracés furent proposés :

1° Un tracé à l'est, qui, de Tachkent, allait rejoindre le chemin de fer sibérien, en passant par la Sémiréchie ;

2° Deux tracés à l'ouest : l'un de Tachkent à Orenbourg ; l'autre de Tchardjouï à la station d'Alexandrov-Gaï, laquelle se trouve sur la ligne de Riazan à l'Oural.

On tomba d'accord pour préférer les voies de l'ouest, soit Tachkent-Orenbourg, soit Tchardjouï-Alexandrov-Gaï. Mais pour décider entre ces deux derniers itinéraires, il fut décidé qu'une enquête sur les conditions techniques et économiques de la construction de ces lignes serait faite par une commission organisée par le ministère des voies de communication ; les ministères des Finances et de la Guerre enverraient également des représentants. La commission travailla pendant l'automne de 1899 et arriva aux résultats suivants :

Elle fixa définitivement deux tracés : l'un partant d'Alexandrov-Gaï dans la province d'Oural atteignait Gebenchtchnikof ; de là il s'enfonçait dans les steppes kirghiz, traversait le plateau de l'Oust-ourt (entre la Caspienne et la mer d'Aral), arrivait à Koungrad (bouches de l'Amou-Daria) et à Khiwa, et rejoignait le Transcaspien à Tchardjouï ;

L'autre partait d'Orenbourg, sur l'Oural, remontait la rive gauche de cette rivière jusqu'à Orsk, de là gagnait par le steppe Tourgaï, puis Turkestan, et remontant alors le Syr Daria par sa rive septentrionale, aboutissait à Tachkent. — La première ligne comptait 1724 verstes, la seconde 1766.

Les ministres à qui ces résultats furent soumis, adoptèrent le second itinéraire, celui d'Orenbourg à Tachkent. Mais en même temps on se demanda s'il n'y avait pas lieu de le modifier, et si, au lieu de le faire passer à l'est par Orsk et Tourgaï, il ne serait pas préférable de le conduire plus à l'ouest,

par les villes d'Iletsk (1), de Temir (2), puis contournant au nord la mer d'Aral, de le pousser par Perovsk et Djoulek (3) jusqu'à la ligne de Samarkand à Andidjan, qu'il atteindrait à la station de Vrevsk. Ainsi la ligne d'Orenbourg-Tachkent, définitivement adoptée comportait elle-même deux variantes : l'une occidentale, l'autre orientale. Il fallut donc faire de nouvelles études, lesquelles établirent :

1° Que les longueurs des deux lignes étaient sensiblement égales, le tracé occidental présentant seulement un bénéfice de quatre verstes (1762 au lieu de 1766) ;

2° Que les difficultés techniques de construction étaient à peu près équivalentes pour les deux lignes, et qu'aucune des deux n'en présente d'exceptionnelles ;

3° Que pour l'approvisionnement d'eau, question très importante dans ces déserts, le tracé occidental, qui longe le Syr Daria sur une partie du parcours, présentait certains avantages. — Par la variante orientale (Orsk-Tourgaï) la part de l'approvisionnement d'eau qui peut être fournie par des rivières ou des sources d'une pérennité et d'une fixité certaines n'est que 50 0/0 du total ; par le tracé occidental, elle atteint 70 0/0. La partie du parcours où elles manquent n'est que de 470 verstes par le tracé occidental, et de 750 par le tracé oriental.

4° Qu'enfin le tracé occidental présentait des avantages économiques. Il est vrai que la variante orientale suit d'abord pendant 180 verstes les terres argileuses et fertiles de la vallée de l'Oural ; mais ensuite, jusqu'à la 321^e verste, cette fertilité est moins grande, par suite de la proximité du sous-sol pierreux, dont les rochers affleurent par endroits ; cependant dans cette région, la culture du blé est encore possible dans les vallées. Au delà, jusqu'à Tourgaï, qui est à la 680^e verste, les terrains argileux alternent avec les terrains sablonneux ; le sol est couvert d'une végétation herbacée ; la population se compose de Kirghiz nomades et pasteurs ; il n'y a d'agriculture que dans les vallées des rivières, où, en irriguant, on arrive à faire un peu de millet. De Tourgaï à la vallée du Syr Daria (1340^e verste) on trouve l'argile, avec de grandes étendues salines. Au total, sur 1766 verstes, la variante orientale en présente plus de 1000, qui ont nettement le caractère de steppe avec une population nomade et un terrain peu propre à être cultivé.

Au contraire, la variante occidentale parcourt soit des régions déjà cultivées, soit cultivables. Pendant les 100 premières verstes à partir d'Orenbourg, on rencontre une population assez dense de cosaques agriculteurs. Puis viennent les salines de la vallée de l'Ilek ; leur exploitation fournira un fret avantageux au chemin de fer. Jusqu'aux monts Mugodjar (450 verstes) la terre sablonneuse ou argileuse, reste propre à la culture.

(1) Sur l'Ilek, affluent de l'Oural.

(2) Le Temir est un affluent de l'Emba, qui se jette dans la Caspienne, à quelque distance au Sud-Ouest de l'Oural.

(3) Sur le Syr Daria.

Ce n'est que dans les monts Mugodjar eux-mêmes que le caractère de steppe apparaît, tandis que la population est presque nulle et que la solitude n'est troublée que rarement par une kibitka kirghise. Ce caractère règne jusqu'à ce qu'on atteigne le domaine du Syr Daria ; là le pays redevient plus vivant, il est parsemé de lacs d'eau douce, que le fleuve alimente pendant les crues. A partir de Kazalinsk, le caractère cultivable s'accroît, et la voie remonte le fleuve en traversant les terres excellentes qui le bordent. Au total, la traversée des régions stériles n'a pas dépassé 450 verstes.

Enfin, il y a entre les deux variantes une dernière différence. Le tracé oriental ne dessert guère, en fait de villes, que Tourgaï, Turkestan et Orsk ; encore celle-ci serait-elle à 40 kilomètres de la voie. Le tracé occidental rencontre successivement Iletsk, Aktioubinsk, Kazalinsk, Perovsk, Djoulek et Turkestan.

Tout militait donc en faveur de la variante occidentale. Elle fut définitivement adoptée. On décida de plus, — au lieu de terminer la voie sur un point de la ligne Samarkand-Andidjan, à Vresk, comme il en avait d'abord été question, — de la conduire directement à Tachkent. Les travaux préliminaires qui ont été poursuivis alors pendant l'été et l'automne de 1900, ont permis de fixer les détails du tracé. En voici le résumé.

Point de départ : *Orenbourg*, où la voie se raccorde à la ligne Samara-Zlataoust, et par là aux réseaux de la Russie centrale. Traversée du fleuve Oural sur un pont de 160 sagènes. De là la voie se dirige droit au sud sur la ville d'*Iletsk*. Là un petit embranchement de 3 v. 58 conduira aux salines. On se trouve alors à 73 verstes d'*Orenbourg*. La voie tourne à l'est et suit la rive droite de l'*Ilek* jusqu'à la 213^e verste ; elle passe alors la rivière et suit la rive gauche jusqu'à la 255^e verste, où elle passe près de la ville d'*Aktioubinsk*, qu'elle laisse à une verste sur la gauche. La voie entre alors dans le domaine de l'*Emba*, qu'elle passe à la 436^e verste, sur un pont de 140 sagènes. Elle franchit les monts Mugodjar au passage de Koum-Assou (478^e verste), suit les vallées de la grande et de la petite Karagandza et du Kaouldjour, traverse les deux déserts de Barsouki, et atteint la mer d'*Aral* à l'extrémité septentrionale du golfe du Syr-Daria. Alors, tantôt suivant le bord de la mer, et tantôt s'en écartant, elle arrive, à travers une région semée de lacs, jusqu'à la ville de Kazalinsk (932^e verste). Il eût été extrêmement difficile d'atteindre la ville même, dont les alentours sont complètement noyés, sur de vastes étendues, à l'époque des hautes eaux, et dont l'importance économique n'est nullement en rapport avec les dépenses qu'il eût fallu faire. La voie laisse donc la ville à une distance de 20 verstes, et continue le long du Syr-Daria, en suivant le tracé de la route postale actuelle, jusqu'au fort n° 2. A partir de là, la route postale contourne des lacs, tandis que la voie, négligeant ces détours, filera droit entre les lacs et le Syr-Daria, sur la ville de Perovsk. Cette partie du trajet (fort n° 2, Perovsk), longue de 140 verstes, présentera quelques difficultés. Il faut

y compter 42 verstes de terres insudées, dont 16 devront être fortement consolidées. La gare de Perovsk sera établie sur un terrain uni, à une verste et demie de la ville. Le chemin de fer, s'écarte ensuite un peu du fleuve pour contourner les terres submergées, et gagne, à travers les buissons de saksoul, la gare de Djoulek, qui sera construite à 6 verstes du village de ce nom ; puis, toujours le long du fleuve, la gare de Turkestan, à 3 verstes 1/2 de cette ville, et à 1508 verstes d'*Orenbourg*. De là, la voie suit la rive droite de l'*Arys*, le passe sur un pont de 90 sagènes, et arrive à la station d'*Arys*. Cette station est importante : elle sera établie de telle sorte qu'il soit possible, dans l'avenir, de lancer de là un embranchement sur Vernyi, qui est un des grands marchés du Turkestan russe avec la Chine. Entre *Arys* et Tachkent se rencontrent les plus grandes difficultés techniques de tout le parcours : il faut franchir la chaîne du Kysy-Kourt. De plus, il serait souhaitable que la ligne passât le plus près possible du centre peuplé et économiquement important de Tchimkent. Or ces deux difficultés semblent contradictoires : car le relief du sol devient plus pénible quand on se rapproche de Tchimkent, et on ne trouve de passage facile qu'en s'en écartant, ce qui au surplus allonge le chemin. On a fini cependant par découvrir un passage qui se trouve sur la ligne droite de Turkestan à Tachkent, n'est écarté de Tchimkent que de 50 verstes, et n'est élevé que de 270 sagènes au-dessus du niveau de la mer. Ce passage conduit du thalweg de l'*Arys* (116 sagènes) à celui de la Djilga (195 sagènes). Le chemin de fer aura donc 154 sagènes à monter et 75 à redescendre ; il traversera encore deux rivières, le Keles et le Sallor, et il aboutira enfin à la gare de *Tachkent*, où il rejoindra la ligne de l'Asie centrale, après un parcours, comme nous l'avons dit, de 1762 verstes.

La rapidité des explorations, qui n'ont commencé qu'à la fin de juillet 1900 pour la partie nord de la ligne, jusqu'à Kazalinsk, et en septembre pour la partie sud, fait penser qu'il faudra apporter quelques modifications de détail au tracé ci-dessus. On en prévoit particulièrement autour de Kazalinsk.

Si nous considérons maintenant l'économie des pays traversés, on peut diviser la voie en trois sections : d'*Orenbourg* aux monts Mugodjar (400 verstes) ; — des monts Mugodjar à Kazalinsk (450 verstes) ; — de Kazalinsk à Tachkent.

La principale ressource de la première section consiste, comme nous l'avons vu, dans les salines de l'*Ilek*, qui expédient à *Orenbourg* jusqu'à 1.500.000 pouds. Ces salines ont été concédées par le ministère de l'agriculture et des Domaines, en vertu d'un bail qui court de 1877 à 1914, à une Société de marchands d'*Orenbourg*. Le président de cette Société a, de plus, fait approuver en 1891 les règlements d'une Société pour la création d'une route aux salines de l'*Ilek*. Les études préliminaires ont été poursuivies ; mais le manque de fonds a empêché la construction de la route. Les gisements sont extrêmement riches. On les

évalue à 100 milliards de pouds, contenant 99 0/0 de chlorure de sodium pur. L'exploitation régulière n'a commencé qu'en 1889 avec un outillage perfectionné et une installation électrique. On pense que le rendement pourrait s'élever jusqu'à 7 millions de pouds, et que la construction du chemin de fer le fera du moins monter immédiatement jusqu'à 2 millions. On jugera à la fois de l'importance d'une voie ferrée et des bénéfices que peut réaliser l'entreprise, si l'on songe que le sel, qui coûte sur place 10 kopecks, se vend 2 roubles à Kazalinsk et sur la mer d'Aral, où on l'emploie au séchage de l'esturgeon et à la préparation du caviar.

En outre, tout le pays est propre soit à la culture, soit à l'élevage. La ville d'Iletsk compte 16.000 habitants, russes pour la plupart, et fait un commerce de 1 million de roubles; la région est couverte d'aouls kirghises ou de stanitsas cosaques. En remontant d'Ilek, dans le district d'Aktioubinsk, mêmes caractères : d'après une statistique de 1897, le district compterait 49.500 verstes carrées, peuplées de 45.376 habitants, lesquels ont cultivé 59.939 déciatines de terre où ils ont semé 122.943 pouds de blé et récolté 4.929.541 pouds. Et d'après un autre document, il y a encore 250.000 déciatines de terre cultivable, c'est-à-dire cinq fois autant qui restent inoccupées. La plupart des habitants vivent dans les aouls et s'occupent d'élevage. Ils possèdent 417.073 têtes de bêtes à cornes. La petite ville d'Aktioubinsk elle-même, avec ses 2.200 habitants, fait un commerce de 400.000 roubles, et sans doute fort supérieur à ce chiffre, puisque les échanges, qui sont d'un usage courant dans le pays, n'y sont pas compris. Enfin la présence du chemin de fer permettra d'exploiter les richesses de sous sols : à cuivre, houille, fer, naphte et or. Malgré le manque de communications, le cuivre a été déjà exploité. On a extrait, à l'usine Emeric, sur la Bourta, jusqu'à 1.200 pouds de minerai, contenant 5 à 8 0/0 de métal pur; mais l'usine a dû s'arrêter, faute de ressources.

La seconde région que traverse la ligne est à peu près déserte; quelques aouls seulement dans les montagnes.

Il en est autrement de la troisième région, surtout à mesure qu'on approche de Tachkent. Les deux districts de Tchimkent et de Tachkent, comptent de 5, 6 à 7, 5 habitants par verste carrée, ce qui est relativement très considérable (4). Le chiffre total de la population de ces deux districts est de 1.500.000 habitants, qui possèdent 6.500.000 têtes de bétail, récoltent 35.000.000 de pouds de blé et font un chiffre d'affaires de 50.000.000 de roubles.

Enfin, quel que soit l'intérêt que présente le nouveau chemin de fer pour le développement des régions particulières qu'il traversera (et on voit que quelques-unes de ces régions sont tout à fait dignes d'attention), il ne faut pas oublier que la ligne a moins pour objet de vivifier la zone parcourue (ce qui était le but principal du Transsibé-

rien) que de rejoindre le Turkestan à la Russie centrale. Faire en 9 jours le trajet qui en exigeait 29; jeter rapidement les troupes de la métropole sur les frontières afghanes; transporter vite et à peu de frais, dans les usines moscovites, les 5 millions de pouds de coton (1) que produit le Turkestan; rapprocher, en un mot, les deux pays, pour le plus grand bien politique et économique de l'un et de l'autre : — voilà le sens même de l'entreprise où la Russie va jeter quelques centaines de millions.

TURQUIE

L'incident franco-turc. — La solution, que le mois dernier nous espérions prochaine, n'est pas encore intervenue; il est même impossible de ne pas penser que les lenteurs calculées et les restrictions procédurières de la Porte ont aggravé le conflit, et que le moment approche où le gouvernement français se devra à lui-même d'en brusquer le dénouement.

On sait que des réclamations présentées par la France, deux, celles du concessionnaire du dessèchement d'Ada Bazar, et celle de la Société des quais de Constantinople, avaient reçu, ou paraissaient avoir reçu satisfaction à la veille de la rupture. Le règlement des créances Tubini et Lorando restait en souffrance.

En ce qui concerne la créance Tubini, la solution ne s'est pas fait trop attendre. Le 10 septembre, à la suite d'un entretien entre le grand vizir et le créancier de la Porte, le gouvernement ottoman consentait à allouer à celui-ci les 162.000 livres qui formaient le montant intégral de la réclamation. Un iradé impérial sanctionnait l'arrangement dès le lendemain, et le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères le portait aussitôt à la connaissance du gérant de l'ambassade de France. Le gouvernement français ne pouvait d'ailleurs qu'en donner acte sans objection, puisqu'il consacrait la solution demandée par lui.

Mais l'affaire Lorando, dont on croyait le règlement en aussi bonne voie, se compliquait par contre de la façon la plus fâcheuse. Alors que le gouvernement français, abaissant les chiffres de la réclamation primitive, s'en tenait à la somme de 344.000 livres, qu'il avait demandée lors des précédentes négociations, la Porte contestait successivement le principal de la créance à raison de prétendus versements d'acompte opérés antérieurement, et les intérêts auxquels elle entendait, tout en se disant d'accord sur le chiffre de 9 %, appliquer des modes de calcul spéciaux. Le 28 septembre le sultan réunissait une commission composée du grand vizir, des ministres de la Justice, des Affaires étrangères et des Finances pour examiner la question. Les conclusions en devaient être soumises le lendemain au conseil impérial. On annonçait déjà que les demandes du gouver-

(4) En Sibérie, dans aucune province, la densité de la population n'atteint 3 h. par verste carrée.

(1) Chiffres de 1895; valeur, 28 millions de roubles.

nement français étaient acceptées et que la Porte allait faire des démarches pour la reprise des relations diplomatiques.

Or, les propositions portées le 1^{er} octobre à M. Bapst par Tewfik Pacha portaient seulement sur 210.000 livres; le surlendemain, à la suite de la découverte d'une soi-disant erreur de calcul, elles tombaient à 180.000 livres. Cela ressemblait à une comédie et nous y jouions le rôle ridicule.

Enfin, le 4 octobre arrivait de Constantinople une nouvelle peut-être plus grave encore. Le ministre des Travaux publics refusait, disait-on, de permettre à la Société des quais de Constantinople de procéder à la délimitation des terrains contigus aux quais, sous le prétexte qu'elle ne devait rien changer à sa situation avant l'expiration du délai d'un an réservé à la Porte pour exercer le rachat.

Faut-il faire remarquer que si cette information est exacte, la satisfaction la plus substantielle obtenue par le gouvernement français est réduite à néant.

Dans ces conditions on ne saurait qu'approuver celui-ci d'avoir répondu à la Porte par une note énergique dans laquelle il exige le paiement intégral de la créance Lorando, et la consignation immédiate entre ses mains de la somme représentant cette créance. Un délai déterminé serait laissé ultérieurement à l'administration ottomane pour établir le montant des acomptes versés aux héritiers Lorando depuis octobre 1897 et dont le total lui serait reversé sur justification.

Ce n'est pas tout: si l'iradé du 24 août est déjà violé, il nous appartient d'en exiger l'exécution intégrale; s'il peut être interprété contre la Société des quais de manière à la paralyser autant qu'avant sa promulgation, il doit être modifié d'urgence. Une duperie serait plus humiliante qu'un refus.

Enfin, s'il est encore permis d'espérer, quoique avec moins de confiance, la solution amiable du conflit, le gouvernement ne peut pas ignorer que la meilleure manière de l'assurer est d'en préparer une autre. La certitude que nos escadres étaient occupées aux fêtes les plus pacifiques a été certainement pour beaucoup dans les procédés de la Sublime Porte. Il ne faudrait pas que le Sultan soit amené à les prolonger, par la croyance que nous remettrons longtemps encore une action énergique.

Il importe que, en vue de cette éventualité, le Gouvernement sache dès aujourd'hui quelles mesures d'exécution doivent être prises, quelles démonstrations faites, quels gages saisis, et qu'au besoin il le laisse entendre.

Et pareillement, il est nécessaire qu'il se fasse par avance une idée nette et complète des conditions qu'il mettra à la reprise des négociations diplomatiques. Des incidents de ce genre sont assez déplaisants pour que toutes les précautions soient bonnes, qui peuvent les prévenir. Il faut profiter de la circonstance pour éteindre les litiges en cours et liquider les questions pendantes.

Les journaux anglais ont cru deviner, dans la

reconnaissance par le Sultan du traité du Bardo, une des conditions essentielles de cette reprise. Le Ministre des Affaires étrangères a trop le sens des réalités positives pour s'attarder à de pareilles satisfactions; en admettant, ce qui paraît assez invraisemblable, qu'on ait eu en 1881 l'idée de soumettre ce traité au Sultan, et qu'il ait refusé de le reconnaître, cette manifestation nous a bien peu gênés, et l'on voit vraiment mal ce qu'une manifestation contraire ajouterait à notre force.

M. Constans ne sera pas en peine d'indiquer au ministre des résultats plus substantiels à atteindre; les écoles françaises d'Arménie, détruites au cours de la crise de 1898, n'ont pas été rebâties depuis. La ligne de Damas-Hauran concédée sans garantie d'intérêt à la Compagnie française du chemin de fer de Beyrouth-Damas est menacée d'une concurrence désastreuse par la grande ligne islamique de Damas à la Mecque, que le Sultan entend construire avec ses seuls moyens financiers et techniques, et qui ne peut qu'être étroitement parallèle à l'autre, si elle ne l'absorbe ou ne l'emprunte. Ce ne sont là que des exemples. Sans paraître exiger de rançon, sans prétendre à des privilèges spéciaux, sans ouvrir surtout la crise des convoitises territoriales, nous pouvons dans cette occasion assurer au profit de nos droits si anciens, de notre activité légitime et pacifique, un ensemble de garanties à la fois utiles et justifiées.

En Arménie. — La situation arménienne paraît être moins inquiétante qu'on ne pouvait le craindre il y a deux mois. Sans qu'il soit possible d'avoir sur la réalité des choses des renseignements exacts et un peu clairs, les rapports consulaires font connaître que les récents événements n'ont pas dépassé la moyenne des « accidents » auxquels ces malheureuses provinces sont chroniquement exposées. Brigandages kurdes qui vont jusqu'au pillage des villages voisins, coups de force d'Arméniens exaltés poursuivant une vengeance, ou cherchant dans les troubles l'occasion d'une intervention européenne, tels sont les prologues classiques de chaque crise. La surexcitation et l'énervement des esprits leur donnent de part et d'autre un retentissement immédiat et démesuré. C'est, d'un côté, la panique et l'affolement; de l'autre, l'exagération et la violence mal contenue. Cela ressort nettement, sous des lumières bien différentes, tant des maigres comptes rendus officieux que la censure impériale a laissé passer, que des récits communiqués à la presse libérale anglaise par les ennemis de « l'indincible turc ».

Il apparaît, en résumé, que soit à la suite d'actes de brigandage, soit dans des rixes et pillages qui ont suivi la disparition de deux notables musulmans dont les Arméniens ont été rendus responsables, soit enfin à la suite d'une irruption d'Arméniens armés dans le quartier turc de Moush, il y a eu, dans ce district, une centaine de victimes, en grande majorité arméniennes.

Ces événements ont certainement été à Yldiz une cause d'inquiétude et de mécontentement. Il

Il y a des indices évidents de nervosité dans l'envoi précipité à Moush des troupes de Kharpout, d'Erzindjan, d'Erzeroum et même de Diarbékir, et dans l'invitation télégraphique aux notables musulmans et chrétiens, de calmer les esprits et d'éteindre les menées malveillantes. Il n'y a pas jusqu'à la révocation du vali d'Erzeroum, Réouf Pacha, fonctionnaire estimé mais, malheureusement pour lui, responsable de la province au moment de ces fâcheux incidents, qui n'indique que la politique du « pas d'affaires intérieures » est à l'heure actuelle le rêve et aussi l'ordre du Sultan.

Les vins français en Turquie. — Le bulletin publié le 31 juillet par la Chambre de commerce française de Constantinople, attire l'attention sur les débouchés que les grandes villes de l'Empire pourraient offrir aux vins français.

Les vins consommés à Constantinople ou à Smyrne sont originaires de Turquie ou de Grèce ; ils sont trop colorés, chargés d'alcool, excellents au coupage, mais en somme impropres à la consommation directe. On les débite cependant à des prix variant de 2 à 3 piastres l'ocque ce qui fait ressortir le litre de 32 à 45 centimes. Aux cours actuels du vin en France, ce prix devrait être encore rémunérateur ; en effet, le fret est à bon marché, les droits de douane sont de 8 0/0 ad valorem, il n'y a pas d'octrois et les fûts trouvent toujours acheteurs pour l'exportation.

Mais il faut aller au-devant du consommateur, attirer son attention par une réclame intelligente, l'amener par la comparaison à reconnaître la supériorité des vins français, et retenir son choix par des facilités de livraison et quelquefois de paiement. L'installation et l'entretien de débits de détail suppose, pour être fructueuse, une organisation commerciale assez complète et qui dépasse certainement les forces du commerçant ou du producteur français isolé. Mais l'association doit y suppléer ; le syndicat qui mettrait quelque argent et quelque patience à la conquête de ces marchés, sinon riches du moins populeux, serait probablement rémunéré amplement de son effort au bout d'un certain temps.

Modification du tarif douanier. — Le gouvernement ottoman vient de décider pour les pierres et métaux précieux, les bijoux et les montres, la substitution de droits spécifiques au droit de 8 0/0 ad valorem aujourd'hui en vigueur.

L'application de ce droit aboutissait en pratique à la perception de taxes si lourdes sur les objets de grand prix que l'importation s'en faisait presque toujours par fraude.

Les nouveaux droits, qui ne dépassent pas 10 piastres par montre d'or et 200 piastres par kilogramme de bijoux montés, faciliteront certainement les opérations commerciales et fourniront sans doute des bénéfices appréciables au Trésor.

Cette question présente un intérêt spécial pour le commerce français, qui vend en Turquie une quantité assez importante de bijoux de prix.

Exposition de tapis à Konieh. — On sait que ce vilayet est le plus important producteur de tapis de l'Empire. Il compte, tant au chef-lieu que dans les petites villes de l'intérieur, Pigdé, Sparta, Bor, Karaman, de très nombreux métiers à mains et même quelques fabriques montées à l'euro-péenne.

Il vient de se tenir à Konieh sous la présidence du vali Férid Pacha, et avec de nombreuses allocations officielles, une exposition spéciale sur laquelle le Bulletin de la Chambre de commerce française de Constantinople fournit d'intéressants détails, et qui paraît avoir donné lieu à un mouvement d'affaires assez important.

Cette tentative semble indiquer de la part de l'autorité locale un esprit d'initiative et un sens des intérêts économiques de la région, qui mérite d'être signalé.

L'expédition d'Aden. — La presse anglaise publie enfin quelques renseignements sur les opérations de la colonne chargée de détruire un fort établi par les représentants locaux de l'autorité turque ou au moins sans leur opposition, sur le territoire d'une des tribus soumises à l'influence anglaise.

L'expédition était composée de 300 hommes du West Kent, de 200 soldats d'infanterie hindoue, et de quelques canons portés à dos de chameau. Elle avait à opérer dans une région assez tourmentée, située à 70 milles, au nord-ouest d'Aden, sur le territoire des Haoussabi. Les troupes eurent à souffrir sérieusement de la chaleur. A la première marche leur chef, le colonel Harrison, et dix hommes furent frappés d'insolation, deux soldats mortellement. Le commandement passa au major Rowe des West Kents.

La colonne ne rencontra pas d'opposition bien sérieuse. Elle eut en chemin quatre tués et une demi-douzaine de blessés ; mais quand elle arriva devant le fort d'Ad Dareja, il était déjà évacué. Ses occupants, le cheikh Mohamed Noussar avec environ 400 hommes, ont quitté le territoire Haoussabi, et les troupes anglaises ont fait sauter le fort.

On confirme que le Sultan a chargé son ambassadeur, à Londres, de protester auprès du gouvernement anglais.

Les Allemands dans la mer Rouge. — On annonce qu'un navire allemand a débarqué, pour le compte du gouvernement allemand, une cargaison de houille dans la plus grande des îles Farsan, situées dans la mer Rouge.

On sait que l'Empereur a obtenu du Sultan l'autorisation d'installer sur ce point une station de charbon ; aujourd'hui, il serait désireux, dit-on, de s'assurer, sous une forme ou sous une autre, la jouissance absolue et exclusive de l'île entière.

Le gouvernement ottoman, qui a établi, l'année dernière, dans une autre île de l'archipel, une station ouverte aux navires de toutes les puissances, serait peu disposé à accéder à la demande allemande. Il craindrait, en effet, et semble-t-il assez justement, de s'attirer, en cédant, des de-

mandes analogues de la part des autres puissances, et d'être amené ainsi soit à mécontenter leurs gouvernements, soit à aliéner l'archipel entier.

Les Phares de la mer Rouge. — L'administration des Phares de l'Empire ottoman a entrepris de compléter l'éclairage de la mer Rouge. Il était jusqu'ici bien insuffisant. L'entrée du golfe de Suez est bien indiquée, en effet, par quatre feux : ceux de Zafarana, du raz Gharib, d'Asharafi et de Schadaun; à deux cents kilomètres au sud, le phare de Dadalus s'élève au large sur son îlot désert; mais de ce point jusqu'au détroit, il n'y a plus un feu. Et si la partie de la côte au nord du 46° degré est facile et bien connue des navigateurs, il n'en est pas de même au-dessous de cette ligne et jusqu'à Périm. Ce sont de dangereux parages, aux fonds peu sûrs, semés de bancs de sable et d'écueils.

« Là, dit le *Journal des Débats* dans une intéressante correspondance, entre le 16° et le 15° degré, à 180 kilomètres de la côte, par le travers de Camaran, sont les îlots de Djebel Their et de Gebayr, masses rocheuses dont à certains jours la silhouette disparaît entièrement dans la brume poussiéreuse des grands sirocos; puis, plus au sud, à la hauteur du 14° degré, c'est l'archipel redoutable d'Abu-Ail, où maints naufrages se sont produits déjà et dont certaine passe porte le nom sinistre de cimetièrre des navigateurs, et enfin, sur la côte même, ce sont les parages ensablés de Moka, que de larges bancs rendent inaccessibles, et où à six mètres seulement de tirant d'eau un navire s'échoue. »

Ce sont ces quatre points que l'administration des Phares va éclairer de feux à éclats, d'une portée lumineuse de 33 milles.

Il y a lieu, en dehors même des intérêts de la navigation, de se féliciter doublement de cette décision.

Le gouvernement anglais s'était, paraît-il, offert à construire ces phares à ses frais et à y entretenir le personnel nécessaire, mais sous la condition d'être autorisé à y laisser quelques soldats armés. On voit trop bien à quels résultats une convention de ce genre eût abouti pour ne pas se montrer satisfait de son échec.

En second lieu, le sultan ayant décidé de faire établir ces phares par sa propre administration, c'est à l'industrie et à l'entreprise française que celle-ci s'est adressée pour la construction et la fourniture.

Les travaux placés sous la direction de MM. Bernard et Barbier ont dû commencer le mois dernier. Ils dureront près d'une année.

Mouvement commercial du port de Bassora en 1899. — Bassora est l'échelle de Bagdad et par conséquent le port maritime de la plaine mésopotamienne et d'une partie de l'Iran. Il dessert une immense région, économiquement isolée et, dans une certaine mesure, indépendante des

influences générales qui agissent sur le reste de l'empire Ottoman.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que son commerce total ait, malgré la crise politique, atteint en 1899 une soixantaine de millions répartis à peu près également entre l'importation et l'exportation. Celle-ci présente sur l'exercice précédent une plus-value de plus de 8 millions imputable à la récolte abondante des céréales, tandis que celle-là n'offre qu'une augmentation sans importance, mais qui laisse cependant à la région une balance légèrement débitrice.

C'est l'élevage du bétail et l'agriculture qui fournissent à l'exportation son principal élément. Sur un chiffre total de 29 millions les céréales, orges, riz, maïs, blé, sésame, dattes, réglisses figurent à eux seuls pour 16 millions; les laines, peaux, boyaux, beurre et chevaux, pour 8 millions. Et cependant, dit le rapport de M. Gustave Ronet, consul de France à Bagdad, le vingtième tout au plus des terres arables est mis en culture; les canaux creusés par les khalifes sont comblés par les sables, les moyens de transport et les voies de communications manquent. Ces vastes plaines encore incultes, qui s'étendent entre le Tigre et l'Euphrate et qui, en maints endroits, sont encore couvertes par des dépôts de limon, redeviendront, le jour où elles seront bien arrosées, la merveilleuse région agricole qu'elles furent jadis, plus riche peut-être que l'Égypte.

La création d'une voie ferrée, accompagnée de la remise en état des canaux, aura pour conséquence une augmentation considérable de la production agricole, et pour tout le pays un accroissement de richesse sans doute insoupçonné.

Dès aujourd'hui, Bassora est le principal port du monde pour l'exportation des dattes qui font le fond de l'alimentation de la population arabe, et donnent lieu, en outre, à des sorties qui se chiffrent par une moyenne de 7 millions de francs.

Viennent ensuite des orges pour 5 millions, de la réglisse, de l'opium, des noix de galle, du maïs, chacun pour un million et demi, des laines pour 6 millions, des peaux pour 1.300.000 francs.

Tout cela va surtout en Angleterre et aux Indes. Nous ne recevons pas pour plus de trois millions de marchandises, surtout des laines et des peaux.

Il en est presque de même à l'importation. Bassora reçoit d'Angleterre ou des Indes, des cotonnades et lainages pour une dizaine de millions, du charbon de bois, de la houille, des cafés, du thé, des métaux divers, du savon, de l'indigo, des planches, de la parfumerie. Il demande à la Russie du pétrole de Bakou, en attendant l'exploitation de ceux de Kerkouk et de Mendeli; à l'Autriche-Hongrie des glaces, des fers rouges, des papiers; à l'Allemagne des faïences et de la quincaillerie; à la Norvège des allumettes, et, détail curieux, des planchettes pour caisses de dattes jusqu'à concurrence de près de 700.000 francs.

Nous continuons de fournir, des bougies, des vins et spiritueux pour 150.000 francs, des soieries, velours et satins pour 500.000 francs, et sur-

tout des sucres de Marseille pour plus de 2 millions.

Le total de nos ventes atteint 3 ou 4 millions et nous conserve la seconde place, mais à quelle distance après l'Angleterre, qui, sur un chiffre d'importations d'environ 30 millions, en fournit certainement les deux tiers.

Quant aux causes de notre infériorité, elles sont classiques. « De mémoire d'homme, dit M. Ronet, on ne se souvient d'avoir vu à Bassora ou à Bagdad un commis-voyageur français visitant le cilent et s'enquérant de ses besoins. C'est tout au plus si l'on envoie des circulaires et catalogues que la clientèle ne comprend pas les trois quarts du temps. Un seul voyageur expérimenté vaudrait mieux que mille catalogues. Après deux ou trois tournées dans ces régions il connaîtrait non seulement les habitudes et les goûts du pays, mais encore la moralité et le crédit des commerçants de la place; il pourrait fonder une maison française. »

Or, et c'est encore une des raisons de notre faiblesse alors que les Anglais ont à Bagdad et Bassora de nombreuses maisons qui inondent la Mésopotamie et la Perse de cotonnades de Manchester et font refluer vers Londres la majeure partie des exportations, nous n'avons pas sur la place une seule maison de commerce française.

Le commerce français est aux mains de quelques commissionnaires indigènes, établis à Marseille, qui se chargent des achats et des ventes de leurs clients de Bagdad et de Bassora et qui, outre une commission de 2 1/2 à 3 1/2 0/0, leur font payer de 10 à 15 0/0 sur les ventes sous forme de courtage, magasinage, correspondance, etc. Et pourtant le succès d'une maison allemande établie depuis quelques années à Bagdad et son influence sur le développement du commerce allemand fourniraient aux initiatives de bonne volonté l'indication la plus favorable.

Mais la cause la plus grave d'infériorité réside dans ce fait que notre commerce est entièrement tributaire des compagnies anglaises de navigation maîtresse de fixer le fret qui leur convient et de faire ou de ne pas faire escale à Marseille, tant à l'aller qu'au retour suivant l'importance du chargement à prendre ou débarquer.

Sur 112 vapeurs entrés en 1899 dans le port de Bassora, 105 étaient anglais. Le pavillon français était représenté par 11 boutres arabes, de Mascate. Depuis 1896, date de l'essai trop court tenté par les messageries maritimes, pas un vapeur de commerce français n'a pénétré dans le golfe Persique et le Chatt-el-Arab.

Une telle situation suffirait à expliquer notre décadence. Nous y reviendrons.

PERSE

Les douanes dans le golfe Persique. — On sait que le chah a confié à des fonctionnaires belges l'organisation du service des douanes persanes. C'est une œuvre laborieuse, certainement

fructueuse pour le trésor impérial, mais qui ne paraît pas jusqu'ici rencontrer la faveur des populations locales.

Il y a quelques mois déjà, les gens de Bender Bouchir se montraient si hostiles à l'application des nouveaux règlements, que M. Nans, le directeur des douanes, renonçait provisoirement à la perception des taxes, et même à l'installation de ses agents à Linjah.

Il paraît en être de même à Mohammerah, le grand port persan du Karoun. Le cheikh de l'endroit, dont les liens de vassalité vis-à-vis du chah ont laissé subsister une part assez importante d'autonomie, s'est opposé catégoriquement à l'établissement d'un poste de douane dans sa ville. Les tribus arabes du voisinage lui auraient, dit-on, laissé entendre qu'elles se révolteraient contre lui s'il persistait à les exposer aux exigences des fonctionnaires persans.

Les correspondances locales ajoutent d'ailleurs que pour concilier ses devoirs à l'égard de Mouzaffer-Eddin et son désir de ménager les susceptibilités de ses sujets, le cheikh de Mohammerah offrira probablement d'augmenter le tribut annuel qu'il paie au trésor impérial.

Ces poussées, d'ailleurs classiques, de réaction, de la part de populations assez primitives, contre les procédés réguliers, mais gênants, d'une organisation fiscale moderne, sont appuyés discrètement par l'utilitarisme des importateurs étrangers, évidemment favorables à la vieille et tolérante corruption locale; et peut-être, aussi, par le désir des agents politiques anglais de s'attirer à bon compte les sympathies indigènes, et de paralyser l'administration centrale dans des régions où ils sont, depuis quelque temps, particulièrement audacieux et actifs.

Quoi qu'il en soit, ces résistances n'auront probablement qu'un temps, et on peut croire qu'il sera court.

Le nouveau service de navigation entre la Russie et le golfe Persique. — Nous avons déjà, à plusieurs reprises, signalé l'intéressante tentative de la Compagnie russe de navigation à vapeur pour établir entre la Russie et le sud de la Perse des relations commerciales. Le *Korniloff*, qui avait inauguré le service, a quitté Odessa le 11 septembre dernier pour faire son second voyage qu'il renouvellera désormais de trois mois en trois mois.

Le gouvernement russe, qui envisage cette entreprise avec une bienveillance d'ailleurs bien explicable, accorde à la Compagnie de navigation une subvention assez importante et une réduction de 25 0/0 sur ses chemins de fer aux exportateurs russes. Un groupe de négociants et de commissionnaires ayant à leur tête le directeur d'un syndicat de fabricants, s'est embarqué sur le *Korniloff*, pour étudier les marchés de la Perse méridionale et rechercher les possibilités qu'ils offrent au commerce russe; on compte, en particulier, sur l'importation du bois dont le sud de la Perse est entièrement dépourvu, et sur celles des pétroles,

des sucres et des cotonnades. Les résultats de cette enquête feront l'objet d'un rapport au département du commerce.

La Société franco-persane. — Cette Société, fondée à Paris il y a quelque mois, pour l'étude et, s'il y a lieu, l'exploitation d'entreprises industrielles et commerciales en Perse, est sur le point d'augmenter son capital qui sera porté à 500.000 fr; elle a en vue d'importantes concessions minières et métallurgiques dans la région de l'Elbourz, l'organisation de transports automobiles et l'exploitation de briqueteries et d'usines céramiques.

La situation économique du vilayet de Mamouret-oul-Aziz. — Le *Moniteur officiel du Commerce* vient de publier un intéressant rapport de M. Grenard, vice-consul de France, sur le vilayet de Mamouret-oul-Aziz qui s'étend sur les contreforts septentrionaux du Taurus arménien et est situé à peu près à égale distance de la mer Noire et de la Méditerranée. La ville la plus peuplée, Malatia, est à 280 kilomètres à vol d'oiseau de l'une et l'autre mer; le chef-lieu, Mezreh, qui est aussi, si on le joint à la ville voisine de Kharpout, la principale place de commerce, est plus proche de la mer Noire (260 kilomètres) que de la Méditerranée (350 kilomètres). Le pays est hérissé de hautes montagnes abruptes et rocheuses, coupé de vallées profondes aux eaux abondantes. Les flancs des montagnes sont le plus souvent stériles, dépouillés de bois sauf dans l'intérieur du Dersim; les vallées, au contraire, quelquefois très larges, sont douées d'une grande fertilité naturelle, jouissent d'un climat sain et agréable, propice, malgré la température assez rigoureuse de l'hiver, à certaines productions des pays chauds telles que la soie, le coton, l'opium, le maïs et le riz. L'éloignement de la mer et des grandes routes du commerce moderne, le manque de rivières navigables, la difficulté de cheminer parmi les rudes montagnes de ce vilayet et la facilité d'y trouver refuge sont les causes que peu de pays de l'empire ont été aussi peu touchés de la civilisation européennes, que la valeur économique ne s'en est pas développée, que les tribus nomades s'y sont maintenues dans une indépendance relative et que la population n'a qu'une densité très faible. Sur une superficie de 34.300 kilomètres carrés, la province ne compte que 575.000 habitants, soit moins de 17 au kilomètre carré. Plus de la moitié de cette superficie est occupée par des rochers, des terrains en friche ou des pâturages.

Les terres qui sont travaillées le sont d'ailleurs par des procédés primitifs. Le blé, grâce à la richesse naturelle du sol, rend 8 grains environ en moyenne. Mais une bonne méthode de culture ferait monter sans peine le rendement de 40 0/0. La culture du froment, qui est de beaucoup la plus répandue, ne donne pas tout ce qui est nécessaire à la nourriture de la population.

Au contraire, le riz, qui est peu consommé, fournit une légère contribution au commerce d'exportation.

Les fruits réussissent admirablement, surtout les abricots, les poires, les pommes et les pêches. La vallée de Malatia, notamment, vend chaque année pour 415.000 francs de fruits dans les environs. Les vignes de Kharpout donnent un des meilleurs vins dans cette partie de l'Asie: il ne lui manque qu'une bonne préparation pour être excellent. L'opium, presque abandonné par suite de la baisse des prix, est tombé de 2.300.000 à 230.000 francs. Le coton, de qualité inférieure, diminue également (400.000 francs.) Il est certain qu'une culture intelligente et un soin judicieux des graines produirait des résultats excellents. La soie est en progrès constants. On a obtenu cette année 81.000 kilos de cocons frais, valant 24.000 francs; on espère obtenir 200.000 kilos l'année prochaine.

Le sous-sol recèle des richesses, qu'il est impossible d'apprécier avec exactitude, qui sont dignes d'attention. De nombreux gisements de houille se rencontrent sur divers points qui ne sont pas ou ne sont plus exploités par suite de la négligence des indigènes, mais qui pourraient donner des rendements avantageux à une entreprise bien conduite.

Au point de vue industriel, le pays est absolument insignifiant. La concurrence européenne a presque tout fait disparaître. Les seules industries qui méritent ces mentions sont:

Les cotonnades, en pleine décadence par suite des événements d'Arménie, de la concurrence européenne et de la hausse des filés de coton.

La soierie qui a pris un nouvel essor, grâce à l'initiative d'un Arménien, fondateur à Mezreh d'une importante manufacture à tissage mécanique. Cette manufacture tisse pour environ 115.000 francs d'étoffes par an; à Kharpout, à une heure de Mezreh, on fabrique aussi pour environ 25.000 francs de soieries.

Les tapis, très grossiers, fabriqués par les femmes kurdes et consommés, pour la presque totalité, sur place.

Enfin, les cuirs, spécialité de la ville d'Eghin, qui s'exportent presque entièrement en Tunisie, mais dont la vente a beaucoup diminué depuis l'établissement du protectorat français dans la Régence.

Le commerce n'est pas très important. Les importations et les exportations réunies atteignent au total de 7.140.500 francs. Il est très difficile de déterminer la part qui revient à chacun des pays étrangers, car toutes les affaires se traitent par Constantinople ou par Samsoun, Sivas, Alexandrette et Alep. D'après les renseignements recueillis par le vice-consul de France, M. F. Grenard, la France occuperait le premier rang à l'exportation et le quatrième à l'importation après l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche. Mais, ajoute M. F. Grenard, il semble que la France pourrait développer son commerce d'importation. Elle pourrait notamment augmenter la vente de sucre, d'étoffes et de mercerie et introduire les savons de Marseille.

Enfin M. F. Grenard signale que l'Angleterre a

beaucoup perdu depuis quelques années au profit de l'Allemagne et de l'Autriche, qui ont accru leurs ventes d'étoffes, de mercerie, de quincaillerie; de la Belgique, qui a substitué ses fers, sa toile, ses clous aux articles similaires anglais; de l'Italie, qui vient d'introduire ses filés de coton; de l'Amérique enfin, dont les toiles et la quincaillerie commencent à trouver un écoulement.

Il semble que nos commerçants pourraient montrer un peu de l'activité qui réussit si bien aux Allemands, aux Autrichiens, aux Belges, aux Italiens et aux Américains.

ASIE ANGLAISE

La défense des frontières anglo-indiennes du Nord-Ouest. — Une agence d'informations a reçu de Calcutta la nouvelle que, dans le courant du mois de juillet, on a constaté neuf attaques contre différents postes anglais les plus avancés, situés entre le Tochi et le Khyber. Des convois ont été attaqués, l'assaut a été donné à des blockhaus sans que les assaillants aient éprouvé aucune perte, tuant ou blessant des cipayes et des miliciens, et enlevant, en plusieurs occasions, des fusils et des munitions.

Le service de la défense, de ce côté des frontières, est quelque peu désemparé par ces attaques de tribus toujours turbulentes, qui n'étaient autrefois armées que de simples lances et qui sont aujourd'hui en possession de fusils.

Les Hashuds, entre autres, malgré le blocus rigoureux ordonné par lord Curzon, sont loin d'être découragés ou de vouloir se soumettre. Les soldats ne peuvent s'aventurer au dehors des postes fortifiés sans courir le risque d'être tués par des rebelles dissimulés derrière des masses rocheuses. Les Ouaziris, également, connaissent admirablement la défense de leur pays, alors que les troupes européennes ne peuvent suivre que les sentiers battus et doivent sans cesse se garder des surprises de nuit.

En outre, du Kohat et du Khyber, on signale des incursions et des attaques le long du Ouaziristan septentrional, dans le Kurran, et il demeure évident que le problème de la défense des frontières n'a pas encore été résolu.

Le gouvernement de l'Inde ne saurait d'ailleurs empêcher aujourd'hui l'introduction frauduleuse des armes à feu provenant de l'Afghanistan.

D'autre part on a mandé de Simla au *Times*, en date du 18 septembre, qu'un engagement a eu lieu à Peiwar entre les troupes de l'émir d'Afghanistan et les Jagis. Ceux-ci, qui se plaignent depuis longtemps de l'oppression des autorités afghanes, ont passé, au nombre de plusieurs centaines, en territoire anglais, où l'émir les a, dit-on, poursuivis.

« Les autorités locales anglaises ont ordonné aux Jagis de descendre plus loin dans la vallée de Kuram et ont invité l'officier afghan à empêcher ses troupes de passer la frontière.

« Les Jagis déclarent qu'ils ne retourneront

jamais en territoire afghan et qu'ils traiteront probablement avec les Anglais. »

A propos de cette dépêche, il est bon de se rappeler qu'à l'occasion de l'anniversaire de l'accession au trône de l'émir d'Afghanistan une fête eut lieu à Caboul le 19 août. Après l'habituelle présentation de nazurs pour le trésor particulier de l'émir et la récitation de prières pour sa prospérité, l'Emir exhorta ses chefs à être loyaux envers son autorité; car c'était seulement ainsi, dit-il, qu'ils maintiendraient la grandeur de ce pays qui leur avait été légué par le Tout-puissant. Quant à son dessein de prendre un homme sur huit pour le service militaire, il lui avait été inspiré par le souci du bien du pays. Et les plus intelligents des chefs l'avaient bien compris; seuls, les Jagis avaient semblé vouloir résister à cet ordre de fournir des soldats et avaient pensé trouver un refuge parmi les Turis dans la vallée de Kuram. Ils demandent maintenant, ajouta l'émir, à revenir en Afghanistan, et j'ai décidé, à contre-cœur, de le leur permettre. Si cette demande a jamais été faite, les Jagis paraissent s'être ravisés, car la dépêche de Simla, que nous rapportons ci-dessus, montre que moins d'un mois après son discours, l'Emir Abdur-Rahman envoyait une expédition contre eux et que ses troupes traversent actuellement la frontière, pénétrant sur le territoire britannique.

L'industrie de la filature et du tissage des cotons aux Indes. — Un rapport que vient de faire paraître l'*India Office* nous apprend que le nombre des usines est de 190 dont 4 sont situées sur le territoire français à Pondichéry. C'est à Bombay et dans les districts avoisinants que se trouvent la grande majorité des installations, Bombay en compte 84, les districts avoisinant Bombay 54, le Bengale (voisinage de Calcutta) 10, Madras 4, les districts avoisinants Madras 7, les provinces du nord-ouest 6, celle du centre 7, Punjab 5, le territoire du Nizam 3; divers 10, dont Pondichéry 4.

La capital global de ces 190 usines, autant qu'on peut le connaître, est de quelque 165 millions de roupies — au change de 16 pence par roupie, cela fait environ 275 millions de francs. La plupart des usines de coton appartiennent à des Sociétés par action.

Le nombre des métiers est de 40.542; le nombre des broches de 4.932.602. Le nombre moyen d'ouvriers s'élève à 156.039 individus, dont 99.697 adultes du sexe masculin, 31.347 femmes, 15.564 adolescents et 9.536 enfants.

La consommation du coton brut pendant les douze mois arrêtés au 30 juin 1900, s'est élevée à environ 1.424.300 balles de 400 livres l'une, soit à peu près 5 millions de quintaux anglais (le *hundredweight* anglais est de 50 kilos en chiffres ronds). La production de coton dans l'Inde étant, année ordinaire, de quelque 3 millions de balles, la consommation indigène a donc, à elle seule, une importance considérable pour le cultivateur. Les usines indiennes utilisent un peu moins de 200.000 quintaux de coton étranger, notamment

de coton égyptien dont la fibre est plus longue que celle du coton indien.

L'établissement des usines de coton aux Indes remonte à une cinquantaine d'années. C'est en 1831 que la première fut fondée. Dans ces dernières vingt années, l'accroissement a été très grand. Elles ont augmenté en nombre de plus de 200 0/0; leur matériel a suivi une progression analogue, environ 180 0/0 en ce qui regarde les métiers et près de 220 0/0 en ce qui regarde le nombre des broches. Pendant ces trois dernières années, malgré l'influence fâcheuse qu'exerçaient en Hindoustan les ravages de la peste et de la famine, on a cependant créé vingt-sept usines nouvelles et le nombre des métiers a grandi de 3.596, celui des broches de 721.846. Sur les 190 usines de l'Inde entière, il y en a plus de 100 qui sont des filatures exclusivement et 3 seulement qui ne s'occupent que de tissage. Toutes les autres font en même temps de la filature et du tissage.

Les Etablissements des Détroits. — Nous avons, dans notre numéro de septembre, publié une étude de M. Pierre Dassier sur les établissements anglais du Malacca; voici aujourd'hui, d'après le *Times*, quelques renseignements sur cette colonie pour l'année qui vient de s'écouler. D'après le rapport officiel analysé par la grande feuille de la Cité, la prospérité des villes de Singapour et de Georgetown dans le Penang continue à s'étendre; l'immigration de la Chine et de l'Inde augmente. Malgré les hauts prix de l'opium le produit des impôts s'est notablement accru. Avec l'augmentation du commerce, le coût de la vie s'est énormément élevé. La production intense et les hauts prix de l'étain dans les Etats du Malacca ont largement contribué à la richesse de la population, spécialement des Chinois dont beaucoup ont fait fortune avec l'étain. Quant à Singapour, elle reste en arrière si on la compare avec les villes d'égale importance de l'Extrême-Orient: les rues sont mal éclairées au gaz et les tramways n'existent pas. Les recettes de la colonie ont atteint l'an dernier 5.386.927 dollars et les dépenses 6.037.084; l'importance de ces dernières est due à la construction du chemin de fer de Singapour-Kranji et à celle de la jetée du port de Penang. Le commerce total de l'année a atteint l'énorme chiffre de 576 millions $\frac{3}{4}$ de dollars, dont la moitié environ revient aux importations et l'autre moitié aux exportations. En livres sterling les importations ont été de 28 millions $\frac{1}{4}$ et les exportations de 24 millions $\frac{1}{4}$; le numéraire étant exclu dans les deux cas. A peu près toutes les catégories d'objets importés ont subi des augmentations, mais plus spécialement l'opium, le riz, le sucre, le charbon, le pétrole, les pièces de coton et les métaux. Le tonnage des bateaux allemands a beaucoup augmenté depuis l'an dernier; ce sont les Allemands qui ont surtout profité de l'action de la conférence maritime qui, en élevant arbitrairement les frets, a essayé de pousser le commerce vers les autres ports voisins. Par exemple les produits qui, autrefois, passaient par

Singapour, sont maintenant embarqués à Macassar. La population à la fin de l'année était de 647.595 individus. Le nombre des immigrants chinois a été l'an dernier de 200.947 et celui des Indiens du Sud de 41.707. Ces chiffres sont les plus considérables qu'on ait enregistrés depuis la fondation de la colonie, mais cet apport de travail est encore très inférieur à la demande.

AUSTRALIE

La peste. — La peste a fait sa réapparition à Nouméa et la mortalité est importante sur les Canaques. Il paraît que le service local et la municipalité sont presque dépourvus de sérum et que le peu qu'ils en possèdent est réservé pour la population blanche au préjudice des malheureux indigènes sur lesquels le terrible fléau exerce sans entrave ses ravages.

Il y a là une incurie grave et une bien lourde responsabilité à supporter!

Les travaux du chemin de fer de la Colonie ont été inaugurés et commencés sur trois points différents; ils promettent d'être activement poursuivis.

Don à la bibliothèque de Nouméa. — Notre confrère *La Calédonie* nous apprend que M. Bernheim, de Nouméa, vient de faire don à la ville d'une somme ronde de cent mille francs pour la création d'une bibliothèque publique.

Cette somme sera répartie en deux portions égales dont la première sera destinée à l'acquisition d'ouvrages; la seconde sera placée pour que les revenus permettent d'augmenter chaque année le premier fonds.

Notre confrère ajoute :

« Voilà un acte de générosité qui honore son auteur. M. Bernheim a fait en Nouvelle-Calédonie la fortune qu'il sait si noblement employer. Il en profite pour être le bienfaiteur d'une ville où il est aimé de tous. Le public lui saura gré de pousser si loin le souci de son intérêt, car le premier des besoins est aujourd'hui de s'instruire et les livres sont les indispensables éléments de cette instruction si nécessaire.

« Il y en a bien ici quelques-uns, à la mairie par exemple. Leur place sera toute marquée dans la bibliothèque publique. Quelques autres se trouvent au Gouvernement, que M. le Gouverneur se fera un plaisir de verser à la bibliothèque. Espérons que cet exemple sera suivi et que notre bibliothèque sera bientôt riche.

« M. Bernheim que nous félicitons vivement de sa généreuse initiative a droit à toute la reconnaissance que nous lui exprimons ici au nom de nos lecteurs, qui ne seront sûrement pas les derniers à profiter de cette louable libéralité. »

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE DE TERRE

INFANTERIE

Chine. — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur au titre de l'expédition de Chine.

Au grade d'officier :

M. le *lieutenant-colonel* Drude, du 86^e rég.

MM. les *chefs de bataillon* Guillaumat, du 76^e rég. ; Balandier, du 1^{er} zouaves.

Au grade de chevalier :

MM. les *capitaines* de Bouillane de Lacoste, du 22^e rég. ; Jarret de la Mairie, du 3^e zouaves.

M. les *lieutenants* Jordan, du 58^e rég. ; Guillabert, du 1^{er} zouaves.

La médaille militaire a été accordée à MM. Leroux, Varvarande, Santucci, Goulard et Durantet, soldats au rég. d'infanterie de marche ; Schminke et Friant, sergents, Moynier, Nodot, Paris et Imbert, soldats au rég. de marche des zouaves.

CAVALERIE

Chine. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre de l'expédit. de Chine :

M. le *capitaine* Durand, du 30^e rég. de dragons.

ARTILLERIE

Chine. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre de l'expédit. de Chine :

M. le *capitaine* de Verchère, hors cadres, détaché à l'ét.-maj. du corps expédit.

GÉNIE

Chine. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur au titre de l'expédit. de Chine :

MM. les *capitaines* Tissier et Lévêque, hors cadres, à l'ét.-maj. du corps expédit.

MM. les *offic. d'admin. de 1^{re} cl.* Wibratte, du service du génie ; Muller, du service des subsistances.

La médaille militaire a été accordée à MM. Garnier, sergent, et Deshayes, sapeur au 6^e rég. de génie.

Cochinchine. — Sont mis hors cadres, à la disp. du min. des col., pour être employés au service des construct. milit. :

M. le *colonel* Petitbon, direct. du génie à Toulon.

MM. les *capitaines* Briançon, de l'ét.-maj. partic. ; Reynier, du 5^e rég.

MM. les *offic. d'admin. de 2^e cl.* Camoin et Charpin.

MM. les *sous-offic. stagiaires* Gillon et Clamer.

ARMÉE COLONIALE

INFANTERIE

Chine. — Sont nommés dans la Légion d'honneur au titre de l'expéd. de Chine.

A la dignité de grand-croix :

M. le *général de division* Voyron, command. le corps expédit.

Au grade d'officier :

M. le *colonel* Lalubin, command. le 17^e rég.

M. le *lieutenant-colonel* Valette, de l'ét.-maj. partic.

Au grade de chevalier :

MM. les *capitaines* Marty, en service en Cochinchine ; Cahen, du 2^e rég. d'inf. col. ; Jagniatkowski, du 9^e rég. ; Bourda et Eymard de Laverrerie de Vivans, du 17^e rég. ; Noguès, du 18^e rég.

MM. les *lieutenants* Garrig, en service au Tonkin ; Lacoste, du 1^{er} rég. ; Fabre, du 4^e rég. ; Rousseau, du 6^e rég.

M. le *médecin aide-major de 1^{re} cl.* Marmey, en service en Cochinchine.

La médaille militaire a été accordée à MM. Lagardette et Pailhous, sergents au 2^e rég. ; Bontoux, adjudant au 3^e rég. ; Baude, sergent, Rouleau, Noël et Bruyère, soldats au 4^e rég. ; Magnat, sergent au 7^e rég. ; Paquet, Soubié et Jacquemin, soldats au 8^e rég. ; Fichter, adjudant, Cassieu, sergent-major, Semedei et Saugey, soldats au 11^e rég. ; Costafrolaz et Damotte, sergents, Ruffinango, Duval et Egloff, caporaux, Denewand, Martin et Vuilliod, soldats au 16^e rég. ; Lécureux, adjudant, et Monot, sergent au 17^e rég.

Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Alix, Marquis, Wendt, Marty et Barbaza, du 16^e rég. ; Bergin, Le Poupon, Petitjean, Javouhey, Fauque de Jonquières, Clémenceon, Langlois, Scheidhauer, Delfosse, Ehret, Murry, Allegrini, Havelin, Chauveau, Goetz, Ronjat, Marchal et Amberger, du 17^e rég. ; Rabier, Sichère, Bourchet, Elegoet, Péron, Hanne, Chauvet, Ovineur, Kaufmann, Potiron de Boisfleury, Angibaud et Kolb, du 18^e rég.

Est porté à la première classe de son grade :

M. le *lieutenant* Lairle, du 18^e rég.

M. le *chef de bataillon* Hubert, du 16^e rég., est nommé au command. du bat. de Sanghaï.

Indo-Chine. — Est promu au grade de lieutenant :

M. le *sous-lieutenant* Bousquet, de l'ét.-major partic. en Indo-Chine.

M. le *lieutenant* Nibaudeau, du 1^{er} tirail. tonkin., est affecté à la compagnie de discipline de l'Indo-Chine.

Tonkin. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Saugnier, Dubois, Cau, Rosse, Varache, Chanson et Santucci, du 10^e rég. ; Jourdy, du 2^e tirail. tonkin., Durand et Dubuisson, du 3^e tirail. tonkin.

Sont promus à la première classe de leur grade :

MM. les *lieutenants* : Poterat de Billy, Demante et Penancier, du 2^e tirail. tonkin. ; Dodat, Mario et Debailleul, du 3^e tirail. tonkin. ; Castaing et Henry, du 4^e tirail. tonkin.

Sont désignés pour servir au Tonkin :

M. le *colonel* Septans, du 21^e rég., pour servir à l'ét.-maj. partic. du Tonkin.

M. le *lieutenant-colonel* Mondon, du 3^e rég.

MM. les *capitaines* Esselin, du 1^{er} rég. ; Dubas, du 8^e rég. Koenig, du 22^e rég.

MM. les *lieutenants* Godefroy et Gicquel, du 5^e rég.

MM. les *sous-lieutenants* Le Hir, du 2^e rég. ; Ducret, du 4^e rég. ; de Menou, Edon, 1^e Sauce, du 5^e rég. ; Garnery, du 8^e rég. ; Lescoulié, du 21^e rég.

Les officiers ci-après, en service au Tonkin sont affectés, savoir :

MM. les *chefs de bataillon* Dumoulin à la suite du 9^e rég. ; Delmotte, au 4^e bat. du 10^e rég. ; Tipveau au 1^{er} bat., Mayeur à la suite du 4^e tirail. tonk.

MM. les *capitaines* : Bastian comme trésor., Soubiran, à la 5^e comp. ; Vermeersch à la 8^e comp. du 9^e rég. ; Lahache, à la 4^e comp. du 10^e rég. ; Dupuis, à la 4^e comp. du 1^{er} tirail. tonkin. ; Martelly comme adjud.-maj au 1^{er} bataill. du 2^e tirail. tonk. ; Bernard, comme adjud.-major au 2^e bataill. du 3^e tirail. tonk. ; Treille comme adjud.-maj. au 3^e bataill., Saillant à la 7^e comp. du 4^e tirail. tonk.

MM. les *lieutenants* Dolmaire et Garnier à l'ét. maj. partic. ; Chas à la 1^{re} comp. ; Edel à la 7^e comp. ; Popy à la 10^e comp. du 1^{er} tirail. tonkin. ; Demoyne à la 3^e comp., Penancier à la 12^e comp. du 3^e tirail. tonkin. ; Jacquin ; comme lieuten. trésor. au 4^e tirail. tonk.

MM. les *sous-lieutenants* Michel à la 1^{re} comp., Schneedecker, à la 2^e comp., Masson à la 6^e comp. du 9^e rég. ; Dubuisson à la 1^{re} comp. du 3^e tirail. tonkin. ; Hippeau, à la 5^e comp du 4^e tirail. tonkin.

Cochinchine. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Mazin, Coulon, Coutance, Pinet, Dupuy, Grovalet, Odiaux et Devaux, du 11^e rég. ; Dionis du Séjour et de Chauvenet, du rég. de tirail. annam.

M. le *lieutenant* de Viville, du 11^e rég. est porté à la 1^{re} cl. de son grade.

Sont désignés pour servir en Cochinchine.

MM. les *chefs de bataillon* Baudoin, du 5^e rég. ; Bruny, du 4^e rég.

MM. les *capitaines* Ballet-Baz, Pereyre et Saphore, du 7^e rég.

Les officiers ci-après en service en Cochinchine sont affectés savoir :

MM. les *capitaines* : Vairel et Valdenaire à l'ét.-maj. partic. ; Pignol à la 4^e comp. du 11^e rég.

M. le *lieutenant* Prudhomme à la 1^{re} comp., du rég. de tirail. annam.

M. le *sous-lieutenant* Tagnon, à la 5^e comp. du rég. de tirail. annam.

ARTILLERIE

Chine. — Sont nommés dans la Légion d'honneur au titre de l'expédit. de Chine :

Au grade d'officier :

M. le *chef d'escadron* Baudin, de la direct. du Tonkin.

Au grade de chevalier :

M. le *capitaine* Lefèvre, du corps expédit.

M. l'*adjudant* Vaudeville, du 1^{er} rég. d'artill. col.

La médaille militaire a été accordée à MM. Breinig, sous-chef artificier au corps expédit. et Darvit, adjudant au 1^{er} rég.

M. l'*adjudant* Arnould, en service en Chine, a été classé à la 3^e batterie de montagne de Changhaï.

Tonkin. — MM. les *capitaines* Terrial et Aymonier ont été classés respectiv. à la 16^e batterie à Hanoi et à la 1^{re} batterie à Sontay.

Cochinchine. — M. le *chef d'escadron* Valfrey a été classé à la portion secondaire du rég. d'artill. à Saïgon.

M. le *capitaine* Dandaleix a été classé à la 12^e batterie au cap Saint-Jacques.

Est promu à l'emploi d'adjoint de 2^e classe, dans le personnel

des agents techniques des direct. de travaux (service des constructions navales):

M. l'adjoint de 3^e cl. Garnier, à Saïgon.

Yunnan. — M. le capitaine Lapèbie est classé à l'ét.-maj. part. (direct. des trav. du Yunnan).

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — Est élevé à la dignité de grand-croix dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. le vice-amiral Pottier, command. en chef l'esc. d'Extr. Orient:

M. le commissaire de 2^e cl. Cullerre, à bord du *Pascal*, est promu au grade de commissaire de 1^{re} cl.

Sont désignés pour embarquer:

Sur le *Pascal*: M. le médecin de 1^{re} cl. Deblenne.

Dans l'escadre d'Extrême-Orient: M. l'aspirant de 1^{re} cl. Duplat.

Indo-Chine. — Sont désignés pour faire partie d'une mission hydrographique en Indo-Chine.

MM. les enseignes de vaisseau: Jourdan de la Passardière, provenant du *Latouche-Tréville*; Bouquet, provenant de la *Couronne*; Nicolas, provenant de l'*Amiral-Baudin*; Castex, provenant du *Charles-Martel*; l'aspirant de 1^{re} cl. Colse, de l'escadre de la Méditerranée.

M. le commissaire principal de 1^{re} cl. Mathis est dés. pour remplir les fonctions de chef des services admin. d'Indo-Chine.

M. Sauve, commis de 2^e cl. des services du commissariat, est dés. pour servir à Saïgon.

Océan Indien. — Sont désignés pour embarquer:

Sur le *Catinal*: MM. l'enseigne de vaisseau Hardy et le mécan. princ. de 2^e cl. Ferragu.

Sur l'*Infernet*: MM. l'enseigne de vaisseau Drujon et le commissaire de 2^e cl. Julien Labruyère.

MINISTÈRE DES COLONIES

Indo-Chine. — Sont nommés:

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine: M. Peux, prés. du trib. de prem. inst. de la Pointe-à-Pitre.

Procureur de la République à Saïgon: M. Lantiéri, procur. de la Rép. à Oran.

Bibliographie

Les richesses minérales des colonies françaises. — *Asie Française*, par L. PELATAN, ingénieur à Paris. 1 brochure avec 1 carte.

M. Louis Pelatan, l'ingénieur des mines bien connu, a voulu faire profiter le public de plus en plus nombreux qui s'occupe de nos colonies d'une expérience minière déjà longue et d'un bagage de renseignements recueillis au cours de nombreux voyages dans toutes les parties du monde.

C'est dans ce but qu'il a condensé, sous une forme claire et précise, tout ce qui est actuellement connu des richesses de notre domaine colonial.

Dans son dernier ouvrage: *l'Asie Française*, qui est le cinquième et dernier fascicule des *Richesses minérales des colonies françaises*, M. Pelatan résume la géographie de nos colonies indo-chinoises (Cochinchine, Annam, Tonkin, Laos) et des zones soumises à l'influence française au Siam et en Chine.

Il décrit rapidement ces pays au point de vue physique et donne un aperçu de leur constitution géologique d'après les quelques renseignements encore bien incomplets qu'on possède à cet égard.

Puis vient, avec une abondance de renseignements vraiment remarquable, une énumération de toutes les richesses du sous-sol faite avec une méthode qui en rend la compréhension des plus faciles.

Les richesses du sous-sol indo-chinois se trouvent en effet divisées en deux grandes classes:

Celle des gîtes minéraux métallifères et celle des gîtes minéraux non métallifères.

L'Indo-Chine d'autre part est elle-même partagée en régions ou districts pour chacun desquels sont indiqués successivement tous les gisements de la même nature avec leur situation, leur état actuel, leur importance, leur production s'il y a lieu, en un mot tout ce qu'on en connaît pour le moment.

Cette longue nomenclature dont l'exposé est fait d'une manière claire, nette et méthodique, est des plus complètes et peut être considérée comme le premier inventaire général qui ait été dressé des ressources minérales de nos colonies indo-chinoises et de leurs zones d'influence.

A cette nomenclature pleine de renseignements inédits succède une série de renseignements statistiques originaux qui ne sont pas moins intéressants.

On y trouve, dans des tableaux très bien compris, des points de comparaison instructifs avec les divers pays producteurs des mêmes métaux ou minerais qu'on trouve en Cochinchine.

Finalement après, avoir décrit les richesses de l'Indo-Chine et avoir fait ressortir leur importance, l'auteur insiste dans un court résumé sur le trop faible développement de nos mines indo-chinoises et il termine dans des termes où nous aimons à voir l'aurore d'un brillant avenir minier pour nos colonies de l'Extrême-Orient et que nous ne pouvons faire mieux que de reproduire:

« Mais la réelle importance minière de l'Indo-Chine française réside moins dans les ressources de son propre sol, pour grandes qu'on les suppose, que dans l'extraordinaire richesse des provinces chinoises du Yunnan, du Quang-si et du Kouang-toung qui, bordant sa frontière septentrionale et constituant la zone d'influence française en Chine, sont destinées à graviter désormais dans l'orbite de son influence économique.

« Ces provinces ont, pendant des siècles, alimenté la Chine de la plupart des métaux dont celle-ci avait besoin: l'argent, l'étain, le cuivre, le plomb, l'antimoine, le fer, etc.

« Elles renferment d'immenses bassins houillers dont quelques-uns peuvent produire en abondance des charbons gras à gaz et à coke qui, jusqu'à présent, font défaut dans les gisements de combustible indo-chinois et grâce auxquels il va devenir possible de créer dans le Haut-Tonkin de grandes forges modernes pour l'utilisation des riches mines de fer de cette région.

« Il semble en vérité que très peu de pays possèdent, aussi favorablement groupées, de pareilles ressources minérales.

« On a dit que la France était mal partagée en Chine, parce que sa sphère d'influence y comprenait les trois provinces les moins fertiles du pays.

« En se plaçant au point de vue exclusif de la production agricole, il y a toute apparence en effet que le lot ne pourrait pas soutenir la comparaison avec une étendue égale de la terre prodigieusement féconde et surpeuplée des belles provinces de la vallée du Yang-tsé.

« Mais le sol du Yunnan à lui seul renferme dans le flanc de ses montagnes l'équivalent des récoltes les plus magnifiques et il faudrait ignorer ou méconnaître le degré merveilleux de prospérité atteint par nombre de pays essentiellement miniers, comme certains Etats de l'Ouest aux Etats-Unis (Colorado, Montana, Arizona, etc.), comme le Chili dans l'Amérique du Sud, comme le Transvaal en Afrique, comme l'Australie Occidentale en Australasie, pour douter un seul instant que, lorsqu'elle s'est fait reconnaître une situation prépondérante dans les trois provinces méridionales de la Chine, la France a fait une affaire excellente et peut-être exceptionnelle.

« Elle a assuré de la sorte à l'Indo-Chine un champ d'activité minier et industriel inépuisable dont la mise en valeur est destinée à jouer un rôle prépondérant dans le

développement économique de la colonisation française en Extrême-Orient. »

M. Pelatan a complété d'une manière très heureuse son travail en y annexant une carte minière inédite sur laquelle sont indiqués, par des signes conventionnels, pour chaque minerai, les principaux gisements signalés dans les différents districts de l'Asie Française.

Nous ne pouvons que conseiller la lecture de cet ouvrage à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre domaine asiatique.

La tribune des colonies et des protectorats, *Recueil général de Jurisprudence, de Doctrine et de Législation coloniales, augmenté de Jurisprudence maritime,* publié sous le haut patronage du ministère des colonies.

Parmi les moyens d'expansion coloniale les plus recommandables, nous sommes heureux de signaler l'œuvre due à un de nos confrères, M. Penant, fondateur et directeur du *Recueil général de Jurisprudence, de Doctrine et de Législation coloniales, augmenté de Jurisprudence maritime,* connu sous le nom de *Tribune des colonies et des protectorats.*

« Ce recueil fournit à ceux qui coopèrent à l'œuvre de la justice ordinaire et à celle des juridictions administra-

tives les éléments juridiques indispensables en toutes matières; il aide la plupart des fonctionnaires à se préparer à leur rôle respectif en leur fournissant, dès avant leur arrivée dans une nouvelle colonie, des moyens d'étude des mœurs locales et des affaires spéciales qui vont leur être soumises.

« La *Tribune des Colonies* rend le grand service de faire bien ressortir la déféctuosité de la législation des colonies françaises dans les dédales de laquelle s'égarèrent les plus experts, et d'en préparer une modification radicale, rendue chaque jour plus nécessaire.

« Ajoutons que le *Recueil général de Jurisprudence, de Doctrine et de Législation coloniale* a obtenu une médaille d'or, en 1897, à l'exposition de Bruxelles, section française, en commun avec divers journaux français, et une autre médaille d'or toute personnelle, en 1900, à l'Exposition universelle de Paris. Le rapport qui a été fait sur cette dernière médaille est très intéressant à consulter; il caractérise ce recueil comme étant l'un des meilleurs moyens d'expansion coloniale. »

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Méditerranée, Mer Noire et Angleterre		DÉPART DE MARSEILLE, du 14 au 21 Octobre 1901	
Égypte et Syrie.....	<i>Jeudi 17 Sept. 4 h. s.</i>	Pour Alexandrie, Port-Saïd et Beyrouth (1)....	PORTUGAL, C. Dupuy-Fromy, l. de v.
Grèce, Turquie et Syrie.	<i>Jeudi 17 » 4 h. s.</i>	Pour Le Pirée, Smyrne, Dardanelles, Constantinople, Dardanelles, Smyrne, Vathy, Beyrouth, Larnaca, Mersina, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli et Beyrouth (1).....	SÉNÉGAL, C. Charbonnel, l. de v.
		(1) Sauf changements pouvant résulter des mesures sanitaires prises par les Gouvernements Grec et Ottoman.	
Indes, Cochinchine, Tonkin, Siam, Chine et Japon		DÉPART DE MARSEILLE, le 20 Octobre 1901, à 4 h. du soir	
		Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Colombo (et par transbordement Pondichéry, Madras, Calcutta), Singapour (et par transbordement Batavia), Saïgon (correspondance avec la ligne du Tonkin et avec Bangkok), Hong-Kong, Chang-Hai, Nagasaki (correspondance avec la ligne Nagasaki, Tchefou et Takou), Kobé et Yokohama.....	VILLE DE LA CIOTAT C. Fiaschi, l. de v.
		DÉPART DE MARSEILLE, le 27 Octobre 1901, à 4 h. du soir	
		Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Bombay, Colombo, Singapour (et par transbordement Batavia et Samarang), Saïgon (correspondance avec la ligne du Tonkin et avec Bangkok), Hong-Kong, Chang-Hai, Nagasaki (correspondance avec la ligne Nagasaki, Tchefou et Takou), Kobé et Yokohama.....	YARRA, C. Nègre.
Indo-Chine (pour marchandises seulement)		DÉPART DE MARSEILLE, le 12 Octobre 1901	
		Pour Saïgon et (avec faculté de transbordement à Saïgon) pour Haï-phong.....	DOURO, C. Lacarrière.
Australie et Nouvelle-Calédonie et pour passagers seulement		DÉPART DE MARSEILLE, le 3 Novembre 1901, à 4 h. du soir	
Indo-Chine, Chine et Japon		Pour Port-Saïd, Suez, Colombo, Fremantle (Adélaïde au retour), Melbourne, Sydney et Nouméa. Correspondance à Colombo avec le paquebot de Chine parti de Marseille le 27 Octobre 1901, pour les passagers à destination de l'Indo-Chine, de la Chine et du Japon.....	POLYNÉSIE, C. Chevalier.

S'ADRESSER

A Marseille : Pour passages et renseignements, au bureau d'Inscription, rue Cannebière, n° 16.
Pour les marchandises, au bureau des marchandises, traverse de la Joliette.

A Paris : Pour passages et renseignements, rue Vignon, n° 1. — Pour les marchandises, place de la République, n° 10.

A Bordeaux : Allées d'Orléans, n° 20. — **A Lyon,** place des Terreaux, n° 4. — **Au Havre,** boulevard de Strasbourg, n° 117.